

Surveillance du milieu de la grande rade de Nouméa

LE NICKEL-SLN GROUPE ERAMET

Suivi milieu marin SLN 2015/2016 : Campagne 2015

Le système qualité de GINGER SOPRONER est certifié ISO 9001-2008 par



ISO9001: FDT1_V1/10-10

• NOUMEA - BP 3583 - 98846 Nouméa

Tél (687) 28 34 80 - Fax (687) 28 83 44 - Email : soproner.noumea@soproner.nc

• KONE - BP 801 - 98860 Koné

Tél (687) 47 25 23 - Fax (687) 47 25 23 - Email : soproner.kone@soproner.nc

• SIÈGE SOCIAL : 1 bis rue Berthelot - Doniambo - BP3583 - 98846 Nouméa - Nouvelle Calédonie - Site internet : www.soproner.nc SAS au capital de 37 000 000 FCFP - RCS Nouméa 02 B 668731 - Ridet 668731.001 - Banque BNC Nº 14889 00081 82817301015 22

ÉVOLUTION DU DOCUMENT

Ind.	Date	Chef de projet	Ingénieur d'études/t	Description des mises à jour
1	28/09/2016	Antoine GILBERT	Tom HEINTZ	Création du document

SYNTHESE	6
INTRODUCTION	8
MATERIEL ET METHODES	10
I. ZONE D'ETUDE	11
II. STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE	
II.1. Surveillance des eaux	
II.2. Surveillance des sédiments	
II.3. Surveillance des organismes tests	
III. DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE 2015	17
III.1. Suivi de la qualité des eaux	
III.2. Suivi de la qualité des sédiments	18
III.3. Suivi de la contamination par le bio-indicateur Isognomon isognomon	18
IV. ANALYSE DES DONNEES	22
IV.1. Matrice Eau	22
IV.2. Matrice Sédiments	24
IV.3. Matrice Bio-indicateurs	24
RESULTATS ET DISCUSSION	26
V. Qualite de l'eau	27
V.1. Résultats de la campagne 2015 et comparaison aux valeurs guides	
V.2. Variabilité spatiale et temporelle - matrice eau	
VI. QUALITE DES SEDIMENTS	
VI.1. Résultats de la campagne 2015 et comparaison aux valeurs guides	
VI.2. Variabilité spatiale et temporelle - matrice sédiment	
VII. BIOACCUMULATION	
VII.1. Résultats de la campagne 2015	57
VII.2. Variabilité spatiale et temporelle – matrice bioindicateur	58
VIII. SYNTHESE ET DISCUSSION	66
VIII.1. Eau	66
VIII.2. Sédiments	67
VIII.3. Bioindicateurs	68
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	70
ANNEXES	72
Annexe I: Resultats bruts sur les eaux (eurofins environnement et caledonienne des eaux)	
ANNEXE II : RESULTATS BRUTS SUR LES SEDIMENTS (EUROFINS ENVIRONNEMENT)	
ANNEXE III: RESULTATS BRUTS SUR LES BIOINDICATEURS (AEL)	
Annexe IV: Influence de la pluviometrie sur les resultats des bioindicateurs	76

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Plan de localisation des stations de suivi
Figure 2 : Echantillonneur 5 litres pour les prélèvements d'eau
Figure 3 : Photographie d'une valve d'Isognomon isognomon et vue in situ
Figure 4: Photographie d'une cage de transplantation
Figure 5 : Concentration de COT (mg/l) par station et par strate entre Juillet 2015 et Juin 201629
Figure 6 : Concentration de MES (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 201631
Figure 7 : Concentration en Cr total (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,1 mg/l)33
Figure 8 : Concentration en Cu dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,06 mg/l)
Figure 9 : Concentration en Mn dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,01 mg/l)
Figure 10 : Concentration en Ni dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,01 mg/l)
Figure 11 : Concentration en Pb dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,03 mg/l)
Figure 12 : Concentration en Zn dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,03 mg/l)
Figure 13 : Boites à moustache sur les concentrations dans l'eau observées par typologie (mg/l) entre Juillet 2015 et juin 2016 pour chaque paramètre. Attention, l'échelle de valeurs diffère selon le paramètre étudié
Figure 14 : Concentration moyenne de chaque paramètre dans l'eau (mg/l) par station et par année pour la saison chaude 49
Figure 15: Concentration moyenne de chaque paramètre dans l'eau (mg/l) par station et par année pour la saison fraîche et l'intersaison confondues
Figure 16 : Concentration en métaux par typologie dans les sédiments (mg/kg MS) en 201554
Figure 17 : Résultats graphiques du MDS (haut) et du Cluster (bas) sur la matrice de concentration des métaux dans les sédiments par station et par année
Figure 18 : Boites à moustache sur les facteurs de concentration dans les huîtres par typologie et par métal en 201559
Figure 19 : Boites à moustaches sur le facteur de concentration dans les huitres pour chaque métal d'origine minière par typologie et par année
Figure 20 : Boites à moustaches sur le facteur de concentration dans les huitres pour chaque métal d'origine urbaine par typologie et par année
Figure 21 : Boites à moustaches sur le facteur de concentration dans les huitres pour chaque métal d'origine minière par année et par typologie
Figure 22 : Boites à moustaches sur le facteur de concentration dans les huitres pour chaque métal d'origine urbaine par année et par typologie

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Historique de la nomenclature des stations de suivi	11
Tableau 2 : Liste des stations et leurs paramètres d'analyse	11
Tableau 3: Fréquence d'échantillonnage pour les prélèvements d'eau	13
Tableau 4: Fréquence d'échantillonnage pour les sédiments	15
Tableau 5: Fréquence d'échantillonnage pour les organismes tests	15
Tableau 6 : Dates de prélèvement des eaux	18
Tableau 7 : Regroupement des stations par typologie	22
Tableau 8 : Pluviométrie moyenne (mm) par mois pendant chaque saison de chaque année entre Janvier 2012 et juin	
Tableau 9 : Température (°C) par station et par strate entre Juillet 2015 et Juin 2016	27
Tableau 10 : Concentration de COT (mg/l) par station et par strate entre Juillet 2015 et Juin 2016(- : flacon cassé penda transport aérien)	ant le 28
Tableau 11 : Concentration de MES (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. Les données en r correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode	
Tableau 12 : Concentration en Cr total (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. Les données en recorrespondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras de soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,1 mg/l) : flacon de pendant le transport aérien	ouble cassé
Tableau 13 : Concentration en Cu dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. Les données en recorrespondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras de soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,06 mg/l)	ouble
Tableau 14 : Concentration en Mn dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. Les données en r correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras de soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,01 mg/l)	ouble
Tableau 15 : Concentration en Ni dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. Les données en r correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras do soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,01 mg/l)	ouble
Tableau 16 : Concentration en Pb dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. Les données en r correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras de soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,03 mg/l)	ouble
Tableau 17 : Concentration en Zn dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. Les données en recorrespondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras de soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,03 mg/l)	ouble
Tableau 18: Comparaison des valeurs de la campagne 2015 aux valeurs guides de l'ANZECC (2000) et du Queens (2009)	
Tableau 19 : Concentration par métal (mg/kg MS) et par station dans les sédiments marins en 2015	51
Tableau 20 : Valeurs seuils caractéristiques des métaux dans les sédiments relatives à l'arrêté métropolitain du 14 juin 2	
Tableau 21: Classement des concentrations des stations en 2015 conformément à l'arrêté du 14 juin 2000	52
Tableau 22 : Valeurs seuils proposées par la NOAA (Buchman 2008) en référence aux sédiments marins	53
Tableau 23 : Classement des stations suivant les valeurs de références de la NOAA (Buchman 2008). ERL (Effect R. Low) correspond à la concentration en dessous de laquelle un effet négatif est rare. ERM (Effect Range Mercorrespond à la concentration au dessus de laquelle des effets négatifs arrivent fréquemment	dian)
Tableau 24 : Concentration moyenne dans les huitres (mg/kg MS) par station pour chaque métal	57
Tableau 25 : Facteur de concentration dans les huitres par station et par métal en 2015. Un facteur positif traduit bioaccumulation (rouge) alors qu'un facteur négatif traduit une élimination (vert). Un facteur proche de 1 traduit l'absence d'accumulation/élimination (jaune).	raduit
Tableau 26 : Cumul de pluie par mois (mm) pour chaque année et chaque période de transplantation (Juillet à Décembre	e).76

SYNTHESE

Le travail réalisé dans ce rapport porte sur l'analyse des masses d'eaux, des sédiments et de la bioaccumulation dans le cadre du suivi réglementaire du site de Doniambo. Ces analyses sont réalisées dans la Grande Rade de Nouméa, suivant un gradient inshore/offshore avec une référence en baie Maa.

Les masses d'eau, échantillonnées mensuellement, permettent d'obtenir des informations sur la fraction dissoutes des métaux et la concentration en COT et MES sur les stations. Aucune stratification bathymétrique significative n'a été observée pour chacun des paramètres sur les stations échantillonnées. Les concentrations de métaux dissous restent faibles dans cette matrice (au regard des référentiels régionaux) bien que les métaux issus de l'industrie minière (Cr, Mn, Ni, liés essentiellement aux activités de Doniambo) aient en médiane des concentrations plus élevées en fond de rade qu'en sortie de rade. Un gradient de concentration inshore/offshore diminuant en sortant de la grande rade est observé chaque année. La saison semble influencer les concentrations de la majorité des paramètres étudiés (hors COT, Cr et Zn) dans les eaux, avec des concentrations globalement supérieures en saison chaude du fait d'une pluviométrie plus élevée qu'en saison froide et inter-saison. La campagne 2015/2016 ne montre pas de différences de concentration comparées aux années précédentes hormis pour les MES et le COT ayant ponctuellement obtenu des concentrations plus élevées entre mars et juin 2015. Toutefois, ces augmentations sont constatées sur la totalité des stations, référence comprise et ont donc lieu à une large échelle qui dépasse celle de la grande rade, écartant la responsabilité de l'activité de Doniambo.

Les sédiments sont quand à eux beaucoup plus stables dans le temps et constituent une trace physico-chimique des dépôts issus de la colonne d'eau. Un gradient inshore/offshore diminuant en sortant de la grande rade est observé chaque année pour chaque métal. Des concentrations élevées en métaux issus de l'industrie minière (Cr, Mn et Ni) sont relevées dans les sédiments en fond de rade et constitueraient un risque en cas de remobilisation dans un contexte métropolitain qui n'est cependant pas représentatif des milieux calédoniens.

Enfin, l'utilisation du bioindicateur Isognomon isognomon fournit des informations sur la biodisponibilité des métaux pour les organismes marins et a été validé à nombreuse reprise (Hédouin et al. 2007, 2009 et 2011). Après prélèvement en baie Maa et transplantation dans la grande rade, l'assimilation des métaux se fait de manière différente selon le métal. Une élimination du Mn a lieu chaque année depuis 2010. On observe cependant une bioaccumulation ou une absence d'évolution des autres métaux avec un gradient inshore/offshore diminuant en sortant de la grande rade en Co, Cr, Ni et Zn pour chaque année. Des différences du FC entre années par typologie et par métal sont souvent observées, sauf pour le Mn. L'évolution temporelle du FC de métaux d'origine urbaine est aussi constatée avec des tendances d'évolution différentes entre métaux et avec des augmentations/diminutions moins importantes que celle des métaux miniers. On observe notamment une augmentation du FC sur chaque typologie en 2015 pour le Pb et le Zn. Comme pour la matrice eau, ces augmentations sont constatées sur la totalité des stations, référence comprise et ont donc lieu à une large échelle qui dépasse celle de la grande rade, écartant la responsabilité de l'activité de Doniambo. Il est probable qu'une variation réelle des métaux biodisponibles associée à des phénomènes de variabilité biologique explique les évolutions constatées entre 2010 et 2015 sans qu'il soit aujourd'hui possible de conclure sur la prépondérance d'un de ces facteurs. Enfin si Isognomon isognomon est largement utilisé en bioaccumulation en Nouvelle Calédonie, cette étude montre ainsi que certaines tendances ne peuvent parfois pas être interprétées.

INTRODUCTION

Suivi du milieu marin de la grande rade

Dans le cadre de l'arrêté ICPE du 12 novembre 2009 autorisant la Société Le Nickel à exploiter son usine de traitement de minerai de nickel de Doniambo, la SLN a missionné SOPRONER pour réaliser la surveillance du milieu marin dans la Grande Rade de Nouméa.

Le présent rapport est fait sur la base du « plan de surveillance de l'environnement marin dans la Grande Rade de Nouméa» de l'arrêté ICPE du 12 novembre 2009.

Conformément aux prescriptions techniques de l'arrêté, le suivi sur six stations a été réalisé sur différentes matrices : eau, sédiment et organisme marin. Les analyses réalisées portent sur les éléments métalliques en trace, pour l'ensemble des matrices, complétées par quelques paramètres physico-chimiques sur les eaux.

Ce document fait donc état des résultats du suivi environnemental marin confié à SOPRONER par la SLN sur la période 2015/2016. Il présente en détail les données de juillet 2015 à Juin 2016.

MATERIEL ET METHODES

I. ZONE D'ETUDE

La zone d'étude se situe entre la baie de Tiaré et la grande rade de Nouméa. La liste des stations et leurs types d'analyses sont présentés dans le Tableau 2. Leur localisation est présentée sur la Figure 1.

L'ajout d'une station de suivi en Juin 2010 entre la pointe Nda et l'Anse Ndu a nécessité la modification de la nomenclature de la totalité des stations afin de garder un gradient « inshore-offshore » dans leur appellation. Cette nouvelle nomenclature présentée dans le Tableau 1 facilitera l'analyse et l'interprétation des données.

Tableau 1 : Historique de la nomenclature des stations de suivi

			Coordonnées	(Lambert nc)
Ancienne nomenclature	Arrêté n° 11387- 2009/ARR/DIMEN	Présent rapport	Х	Y
P01	Station 1	Station 1	445488,1	215603,849
P12	Station 2	Station 3	443947,667	217034,722
P22	Station 3	Station 4	443151,879	216686,837
P33	Station 4	Station 5	440975,384	217646,042
Maa	Station 5	Station 6	438710,449	218851,231
Ndu		Station 2	435344,29	222657,017
Ref2		Station 7	428370,232	225558,986

Tableau 2 : Liste des stations et leurs paramètres d'analyse

	Eaux	Sédiments	Bioaccumulation
Station 1	×	×	×
Station 2	×	×	×
Station 3	×	×	×
Station 4	×	×	×
Station 5	×	×	×
Station 6	×	×	×
Station 7			×

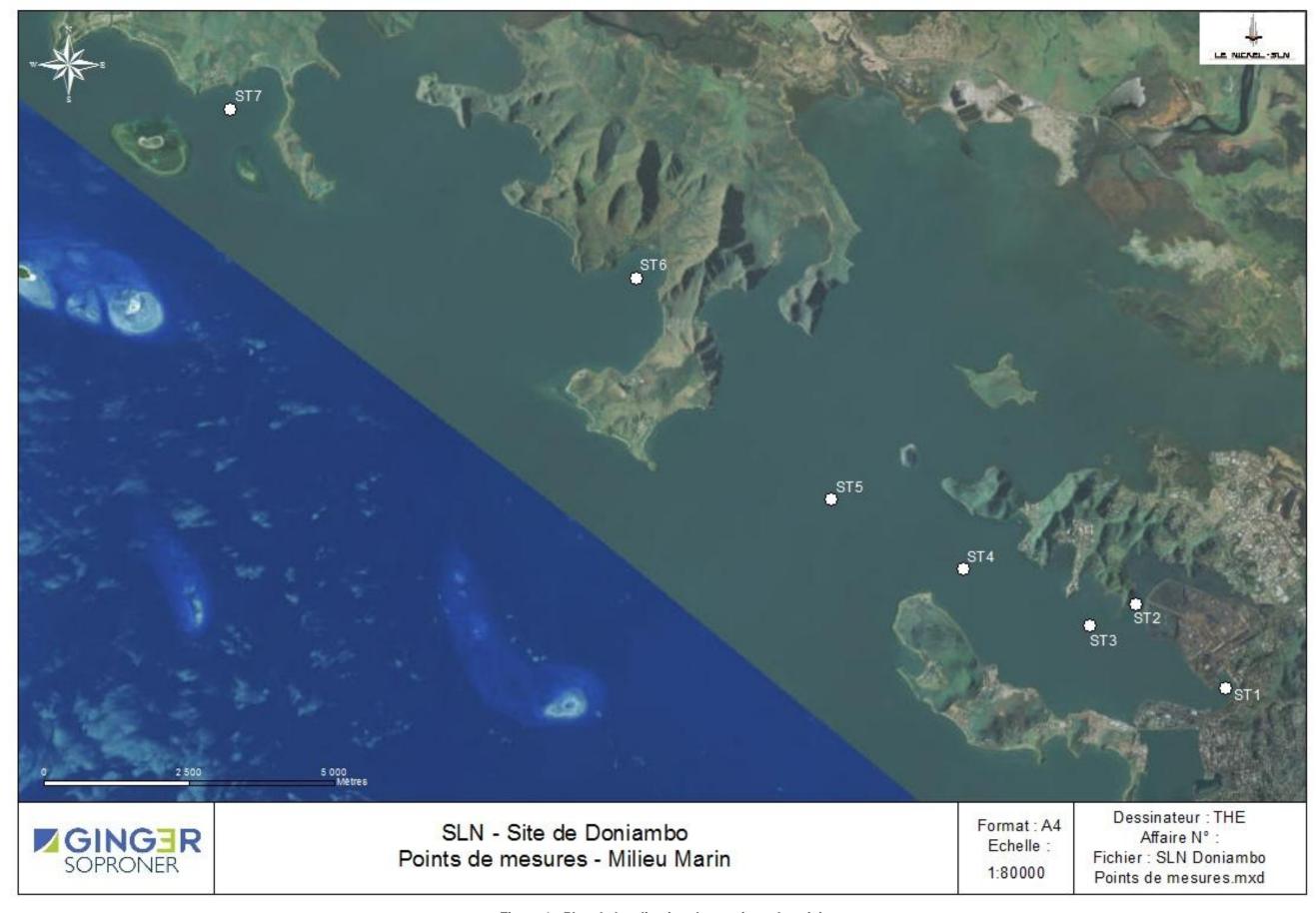


Figure 1 : Plan de localisation des stations de suivi



II. STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE

II.1. SURVEILLANCE DES EAUX

L'arrêté du 12 novembre 2009 mentionne en Annexe VIII que « la surveillance de la qualité physicochimique de l'eau de mer est réalisée selon les stations de surveillance, les paramètres, les profondeurs et les fréquences présentées au Tableau 3.

Tableau 3: Fréquence d'échantillonnage pour les prélèvements d'eau

	T					
Stations		·	Paramètres			
Profondeurs : Subsurface (SS) Mi-profondeur (MP) Proximité du fond (F)	Température	COT (Carbone Organique Total)	MES (Matières En Suspension)	Métaux (Cr, Cu, Zn, Mn, Ni, Pb)		
Station 1 Subsurface (SS) Proximité du fond (F)		Mensuelle	Juillet 2015-juin 20	016)		
Station 2 Subsurface (SS) Proximité du fond (F)	Mensuelle (Juillet 2015-juin 2016)					
Station 3 Subsurface (SS) Mi-profondeur (MP) Proximité du fond (F)	Mensuelle (Juillet 2015-juin 2016)					
Station 4 Subsurface (SS) Mi-profondeur (MP) Proximité du fond (F)	Mensuelle (Juillet 2015-juin 2016)					
Station 5 Subsurface (SS) Mi-profondeur (MP) Proximité du fond (F)	Mensuelle (Juillet 2015-juin 2016)					
Station 6 Mi-profondeur (MP)	Mensuelle (Juillet 2015-juin 2016)					



Les paramètres analysés ont été définis par les autorités et sont liés aux activités de l'usine de Doniambo mais peuvent également être influencés par les activités anthropiques et industrielles de la ville :

La température, le COT et les MES sont des paramètres permettant d'évaluer la qualité physicochimique du milieu. Ils peuvent être influencés par les différents rejets de la grande rade (eaux de refroidissement de Doniambo, rejets industriels, eaux urbaines et eaux pluviales). La température est directement influençable par les rejets de l'usine de Doniambo (eaux de refroidissement dans l'anse Ndu notamment) mais également par tout type d'eaux industrielles ou urbaines (port autonome, Numbo, STEP de James Cook). Le COT concerne la pollution organique provenant des composés organiques fixés ou volatils de différentes origines. Les MES reflètent la turbidité de l'eau qui peut être influencée par les rejets de toute origine (industriels, urbains ou pluviaux), le mouvement de navires (remise en suspension de sédiments) ou l'apport accidentel de minerai (déchargement des minéraliers).

Concernant les pollutions métalliques, le chrome (Cr), manganèse (Mn), cobalt (Co) et nickel (Ni) proviennent principalement de l'érosion des sols et de l'industrie minière. Les presqu'iles de Nouméa ne sont pas particulièrement riches en ces éléments et ne constitue pas une source d'apport importante par érosion. L'activité de l'usine de Doniambo est donc principalement concernée pour ces quatre métaux. Le zinc (Zn), cuivre (Cu) et plomb (Pb) proviennent principalement des activités humaines comme les peintures, la fonte, les produits corrosifs, les anti-foolings (Cu, Zn), les pneus de voitures (Zn), les batteries et émissions automobiles (Pb). Ces éléments concernent principalement les activités industrielles des presqu'iles de Ducos et Nouville ainsi que les activités anthropiques de la ville.



II.2. SURVEILLANCE DES SEDIMENTS

L'arrêté 12 novembre 2009 mentionne en Annexe VIII que la surveillance de l'accumulation des métaux dans l'environnement marin est réalisée selon les stations de surveillance, les paramètres et les fréquences présentées dans le Tableau 4 sur les sédiments.

Tableau 4: Fréquence d'échantillonnage pour les sédiments

Stations	Paramètres						
<u>Sédiments</u> : voir note en bas de tableau	Cobalt	Chrome	Cuivre	Manganèse	Zinc	Plomb	Nickel
Station 1	А	А	А	А	А	А	Α
Station 2	А	А	А	А	А	А	Α
Station 3	А	А	А	А	А	А	Α
Station 4	А	Α	Α	А	А	А	Α
Station 5	Α	А	А	А	А	А	Α
Station 6	Α	Α	Α	А	А	А	Α

(A = annuelle)

<u>Note</u> : méthode de prélèvements des sédiments : prélèvement manuel en plongée sur les 5 premiers centimètres de la couche de surface des sédiments

II.3. SURVEILLANCE DES ORGANISMES TESTS

L'arrêté 12 novembre 2009 mentionne en Annexe VIII que la surveillance de l'accumulation des métaux dans l'environnement marin est réalisée selon les stations de surveillance, les paramètres et les fréquences présentées dans le Tableau 5 sur les organismes tests.

Tableau 5: Fréquence d'échantillonnage pour les organismes tests

Stations	Paramètres						
Organismes tests: dans les chairs	Cobalt	Chrome	Cuivre	Manganèse	Zinc	Plomb	Nickel
Station 1	Α	Α	А	Α	Α	Α	Α
Station 2	Α	Α	А	Α	А	Α	Α
Station 3	Α	Α	А	Α	А	Α	Α



Station 4	А	А	А	А	Α	А	Α
Station 5	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α
Station 6	А	Α	А	Α	Α	Α	Α
Station 7	А	А	А	А	А	А	А

Concernant les organismes-tests, l'espèce animale (bivalve) a été sélectionnée sur la base de deux principaux critères écologiques et physiologiques, tous deux vérifiés lors de récents travaux de recherche conduits localement (Hédouin et al. 2007, 2009 et 2011):

- leur abondance annuelle dans la bande côtière de Nouméa. L'espèce de bivalve sélectionnée figure parmi les espèces les plus communément rencontrées dans les baies du Grand Nouméa. Cette abondance n'est cependant pas observée sur l'ensemble des fonds côtiers. La méthode de transplantation a donc été proposée, car elle permet justement de s'affranchir de la présence naturelle des espèces indicatrices sur les sites à surveiller, celles-ci étant récoltées dans un site non contaminé abritant des populations importantes.
- <u>leur forte capacité de bioaccumulation des métaux dans les tissus</u>. Cette propriété permet ainsi de quantifier et de suivre dans le temps la fraction des métaux capable de pénétrer dans ces organismes, tout en simplifiant les analyses chimiques. Cependant, cette approche ne permet pas d'évaluer directement les effets toxiques susceptibles d'être provoqués par les métaux présents dans les tissus biologiques.



III. DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE 2015

III.1. SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX

III.1.1. Protocole

Les prélèvements ont été réalisés à l'aide d'un échantillonneur d'eau en matériaux inertes d'une capacité de 5 litres (Figure 2). Une fois positionnée à la profondeur recherchée, la fermeture du préleveur est déclenchée à l'aide d'un messager envoyé depuis la surface.



Figure 2 : Echantillonneur 5 litres pour les prélèvements d'eau

Pour chaque station, le suivi de la qualité des eaux est effectué en sub-surface (à 3m de profondeur), mi-profondeur et au fond (à 1m avant le fond). Compte tenu de la faible profondeur sur les stations 1 et 2 (P < 6m), seuls deux prélèvements en subsurface et au fond sont réalisables.

Un prélèvement à mi-profondeur est également effectué au niveau de la Baie Maa, identifiée comme référence (station 6 – Profondeur 3,2m).

Les échantillons d'eau ont été :

- stabilisés (pour les métaux 0,5% HNO₃ et 0,5% H₂SO₄ pour le COT) après prélèvements, expédiés par FEDEX et analysés dans le laboratoire métropolitain EUROFINS ENVIRONNEMENT qui est accrédité COFRAC;
- déposés pour les MES pour analyses dans le laboratoire de la CDE.

Les analyses sont réalisées suivant les normes NF EN ISO 11 885 (métaux), NF EN 1484 (COT) et NF EN 872 (MES);

L'utilisation d'une sonde multi-paramètres (YSI 6920v2) complète les investigations pour réaliser les mesures *in situ* de salinité et température.



III.1.2. Prélèvements d'eau

Un total de 12 missions de prélèvements d'eau a été réalisé sur les 8 stations au cours de la campagne 2015 (Tableau 6).

Tableau 6 : Dates de prélèvement des eaux

Année	Mission	Date de prélèvement	
	juillet-15	27-juil-15	
	août-15	27-aou-15	
2015	septembre-15	01-oct-15	
2015	octobre-15	22-oct-15	
	novembre-15	08-dec-15	
	décembre-15	05-janv-16	
	janvier-16	04-févr-16	
	février-16	25-févr-16	
2016	mars-16	23-mars-16	
2010	avril-16	27-avr-16	
	mai-16	24-mai-16	
	juin-16	29-juin-16	

III.2. SUIVI DE LA QUALITE DES SEDIMENTS

Les prélèvements ont été réalisés manuellement par un plongeur. Cet échantillonnage a été réalisé le jour d'immersion des cages avec les organismes tests (27 juillet 2015) sur les stations 1 à 6.

Les échantillons de sédiment des 7 stations ont été expédiés par FEDEX et analysés dans le laboratoire métropolitain EUROFINS ENVIRONNEMENT.

Les analyses sont réalisées suivant la norme NF EN ISO 11 885.

III.3. SUIVI DE LA CONTAMINATION PAR LE BIO-INDICATEUR ISOGNOMON ISOGNOMON

III.3.1. Objectif de l'étude

L'étude a pour objectif d'évaluer le degré de contamination métallique de l'environnement marin de la Baie de la Grande Rade (soit cinq stations disposées selon un gradient de distance du fond de baie vers la sortie de baie) grâce à l'analyse chimique de sept métaux (cobalt, chrome, cuivre, manganèse, nickel, plomb et zinc) accumulés dans les tissus d'espèces marines animales appelées « Bioindicateurs quantitatifs », ou « Bioaccumulateurs », transplantées sur chaque station à surveiller.

Le bivalve Isognomon isognomon a été retenu pour la réalisation de cette campagne.



III.3.2. Intérêt des Bioaccumulateurs pour l'évaluation de la contamination chimique du milieu marin

Les espèces bioaccumulatrices sont des espèces capables d'accumuler fortement dans leurs tissus certains métaux présents dans le milieu ambiant sous des formes biologiquement disponibles. Cette propriété permet ainsi de quantifier et de suivre dans le temps la fraction des métaux capable de pénétrer dans ces organismes (ce que les analyses chimiques totales d'eau ou de sédiments ne permettent pas d'évaluer), tout en simplifiant la réalisation des analyses.

III.3.3. Intérêt de la méthode de biosurveillance active par transplantation

Bien que les espèces indicatrices utilisées pour la biosurveillance soient sélectionnées notamment sur la base de leur abondance annuelle dans la bande côtière de Nouméa, celle-ci n'est cependant pas observée sur l'ensemble des fonds côtiers; c'est notamment le cas des stations de suivi positionnées dans la Grande Rade, où l'espèce de bivalve a été trouvée sur une seule des quatre stations. La méthode de transplantation a donc été proposée, car elle permet justement de s'affranchir de la présence naturelle de ces espèces sur les sites à surveiller, celles-ci étant récoltées dans un site non contaminé abritant des populations importantes. Cette origine commune et extérieure aux stations à surveiller des spécimens transplantés permet également d'éliminer le biais lié à l'adaptation physiologique des organismes résidents à une contamination ambiante chronique, lors des comparaisons des résultats entre les différentes stations. Cette méthode permet enfin de disposer de spécimens en quantité suffisante et de taille calibrée, ce qui favorise fortement la sensibilité et la pertinence des tests statistiques de comparaison des résultats.

III.3.4. Récolte des spécimens à transplanter

III.3.4.1. Choix du site

La baie Maa a été définie par les précédentes études comme site de référence pour les prélèvements initiaux de mollusques en raison de la présence importante d'*Isognomon isognomon*, et donc de la facilité de récolte, ainsi que des faibles concentrations en métaux mesurées sur les tissus d'individus prélevés (Breau 2003, Hédouin et al. 2011).

Cette baie a été reconnue comme présentant des caractéristiques constantes car il y a peu d'apports terrigènes, industriels ou urbains. La faible contamination des individus prélevés devant donc être reproductible d'une année sur l'autre. Cependant, sur la campagne 2010, des concentrations plus élevées en Cr, Cu et Pb sont apparues sur les organismes provenant de la Baie Maa (station n°6) et il a donc été décidé de tester un second point de référence en baie de Tiaré (station n°7).

III.3.4.2. Récoltes des mollusques Isognomon isognomon

La campagne de prélèvement des *Isognomon isognomon* a été réalisée le 27 juillet 2015. 300 spécimens d'*Isognomon isognomon* ont été récoltés en plongée sous-marine dans l'anse du fond de la Station 6 et sur des fonds de 5m de profondeur (Figure 3).





Figure 3 : Photographie d'une valve d'Isognomon isognomon et vue in situ

III.3.5. Préparation et réalisation des lots

Les spécimens d'*Isognomon isognomon* récoltés ont été transportés jusqu'au laboratoire de SOPRONER dans une glacière avec oxygénation. Une fois sur place les échantillons ont été répartis dans deux glacières de 100 litres avec filtration et oxygénation.

Au laboratoire tous les spécimens récoltés ont été soigneusement brossés et rincés à l'eau de mer. Un effort a été apporté afin d'éliminer tous les organismes encroûtant pour pouvoir avoir une pesée correspondant au poids du bivalve seul.

Les bivalves ont ensuite été essuyés avec du papier absorbant afin de sécher les coquilles puis ils ont été pesés afin de déterminer le poids frais total (incluant celui des chairs vivantes, de la coquille et de l'eau intérieure). Tous les bivalves ont ensuite été remis en bassin en attendant la détermination de la classe de poids à prendre en compte pour la constitution des lots.

Les études antérieures ont prouvé que la réponse en termes de bioaccumulation à un environnement donné était liée pour une même espèce à la taille des individus (Métian 2003) mais également à son stade physiologique, les quantités de métaux stockées étant variables en fonction du type de tissus et de l'état de maturité (Breau 2003).

La distribution des poids des 300 individus a été tracée et les individus « outsiders » (ayant un poids trop important ou trop faible, hors distribution normale) ont été écartés. Sur les individus restants, 8 lots (correspondant à un lot témoin et 7 stations) de 35 individus ont été formés afin d'obtenir le même poids total dans chaque lot et également une homogénéité dans le nombre d'individus de poids différents. Le poids moyen par station est de 792,1g (± 1,2 ET¹). La réponse biologique attendue sur ces lots est donc comparable.

III.3.6. Transplantation

Au total, sept cages constituées d'une caisse plastique percée et d'un couvercle ont été immergées le 27 juillet 2015 sur les mêmes stations présentées en Tableau 1 (Figure 4). La cage transplantée en station 1 a été couverte d'une plaque de plexiglas afin de palier à la forte sédimentation dans la zone qui a tendance à former une grande quantité de dépôt sur la cage.

¹ ES: Ecart type



Dossier n° A001-14030-001 28/09/2016



Figure 4: Photographie d'une cage de transplantation

Les stations ont fait l'objet de visites mensuelles de nettoyage où les organismes et les cages ont été brossés afin d'éliminer le fooling naturel. Au total, les cages mises en place sont restées immergées pendant 164 jours, soit du 27 juillet 2015 au 05 Janvier 2016.

La cage de la station ST01 a été retrouvée disparue lors du nettoyage de Septembre avec présence du corps mort uniquement. Elle n'est donc pas incluse dans les analyses.

III.3.7. Analyses en laboratoire

Au sein de chaque station, 4 lots de spécimens ont été préparés. Les organes de chaque individu de chaque lot ont été récupérés et fournis au laboratoire AEL par lot. La totalité des organes de chaque lot a été préparée par digestion acide puis analysée par ICP-OES (Norme NF EN 11885) par le laboratoire AEL. Les résultats ont donc été rapportés en mg/kg MS pour la totalité de chacun des lots qui correspondent à des réplicats au sein de chaque station.



IV. ANALYSE DES DONNEES

Afin de simplifier l'interprétation des données et leur description dans les parties traitant de leur variabilité spatiale et temporelle, un regroupement des stations a été réalisé selon leur situation géographique et leur distance depuis le site de Doniambo (Tableau 7).

Tableau 7: Regroupement des stations par typologie

Station	typologie
St 1	Fond de rade
St 2	Fond de rade
St 3	Milieu de rade
St 4	Milieu de rade
St 5	Milieu de rade
St 6	Référence
St 7	Référence

Les analyses de la variabilité spatiale et la variabilité temporelle des données sont donc réalisées par typologie pour chaque matrice et par type de paramètres :

- Métaux issus de l'activité minière (Cr, Co, Mn et Ni);
- Métaux d'origine urbaine (Cu, Pb et Zn);
- Autres paramètres (COT et MES).

IV.1. MATRICE EAU

Pour les résultats sur l'eau et dans le cas de valeurs inférieures aux limites de quantification de la méthode (LQ), la valeur de la LQ a été prise en compte pour les analyses de données.

IV.1.1. Description et comparaison aux valeurs guides

Pour chaque matrice et chaque paramètre (Température, COT, MES, et 6 éléments métalliques) une présentation détaillée des résultats de chaque campagne mensuelle est réalisée par station et profondeur pour la campagne 2015. Les données sur l'eau ont été comparées à des valeurs guides utilisées dans l'état du Queensland en Australie pour la pratique de l'aquaculture (2009)² et aux données de l'ANZECC³ donnant des valeurs seuils pour la protection des espèces marines en Australie et en Nouvelle Zélande (2000).

³ Australian and New Zealand Guidelines for Fresh and Marine Water Quality: Volume 2- Aquatic Ecosystems – Rationale and Background Information - 2000



² Queensland Water Quality Guidelines – September 2009

IV.1.2. Variabilité spatiale et variabilité temporelle

Préliminairement, une analyse de variance par permutation (PERMANOVA) à 2 facteurs (station et profondeur) est réalisée sur l'ensemble des paramètres afin de détecter une différence significative des valeurs suivant la profondeur (sub-surface, mi-profondeur et fond) pour la campagne 2015. En l'absence de différence significative entre les strates, les profondeurs pourront être utilisées comme réplicats au sein des stations.

L'ensemble des données de la campagne 2015 à l'échelle des typologies (fond de rade, milieu de rade et référence) est comparé de sorte à appréhender la variabilité spatiale des mesures suivant un gradient inshore/offshore mais également pour les comparer aux stations de référence.

Enfin, la variabilité temporelle des données est évaluée pour identifier les changements de la qualité de l'eau dans le temps depuis Janvier 2012, date où le laboratoire Eurofins a affiné ses limites de quantification des métaux dissous dans les eaux. Pour cela, le facteur saison a été pris en compte dans les analyses comme présenté ci-dessous.

IV.1.3. Influence saisonnière de la pluviométrie

La météo pouvant fortement influencer la qualité de l'eau, par l'apport d'eaux pluviales et de lessivage des sols, il a été décidé de tester l'influence de la saison sur la pluviométrie dans un premier temps. Une estimation de la pluviométrie moyenne par mois, au sein de chaque saison de chaque année entre janvier 2012 et juin 2016 a été réalisée afin d'évaluer l'influence de cette dernière sur la qualité de l'eau (Tableau 8).

Tableau 8 : Pluviométrie moyenne (mm) par mois pendant chaque saison de chaque année entre Janvier 2012 et juin 2016

Année	Saison	Pluviométrie moyenne par mois (mm)
2012	Chaude	133
	Fraîche	74
	Inter-saison	59
2013	Chaude	125
	Fraîche	82
	Inter-saison	62
2014	Chaude	97
	Fraîche	51
	Inter-saison	39
2015	Chaude	98
	Fraîche	70
	Inter-saison	37
2016	Chaude	150
	Fraîche	115

Cette analyse permettra d'identifier une influence de la saison sur la pluviométrie dans un premier temps, puis le cas écheant, une influence de la saison sur la concentration des paramètres étudiés (MES, COT, Cr, Cu, Mn, Ni, Pb, Zn).



IV.2. MATRICE SEDIMENTS

IV.2.1. Description et comparaison aux valeurs guides

Les résultats de la matrice sédiments de la campagne 2015 sont comparés aux valeurs issues de l'arrêté métropolitain du 14 juin 2000 relatif au niveau de risque associé aux opérations de dragage et d'immersion de sédiments marins. Les données sont également comparées aux valeurs de références ERL et ERM de la NOAA (Buchman 2008). L'ERL (Effect Range Low) correspond à la concentration en dessous de laquelle un effet négatif est rare et l'ERM (Effect Range Median) correspond à la concentration au dessus de laquelle des effets négatifs arrivent fréquemment.

IV.2.2. Variabilité spatiale et variabilité temporelle

Les données de la campagne 2015 sont comparées à l'échelle des typologies de sorte à appréhender la variabilité spatiale des mesures suivant un gradient inshore/offshore mais également pour les comparer aux stations de référence.

Par manque de réplicats au sein des stations, une analyse multivariée de type MDS (Multi Dimentional Scaling) (Clarke and Warwick 1994) associée à une analyse de type Cluster est réalisée sur la matrice des concentrations des métaux par année et par station entre 2007 et 2015 afin d'évaluer graphiquement la variabilité temporelle des données.

IV.3. MATRICE BIO-INDICATEURS

IV.3.1. Pondération des données

La variabilité temporelle des concentrations initiales en métaux pour les organismes collectés à la baie Maa suggère qu'une normalisation des observations soit réalisée.

Aussi pour chaque année depuis 2010 où les données des lots témoins sont disponibles, chaque concentration a été pondérée par la moyenne du lot témoin. Cette nouvelle variable est appelée facteur de concentration (FC), selon la formule :

Facteur de concentration (FC) de la station X= Moyenne des concentrations de chaque lot sur la station X / Moyenne des concentrations de chaque lot du témoin

Cette transformation permet de rendre les évolutions indépendantes des concentrations initiales et facilite les interprétations dans les évolutions.

IV.3.2. Description des données

Les données de la campagne 2015 sont décrites succinctement afin d'évaluer la fraction biodisponible de chaque métal et de détecter les processus d'élimination ou d'accumulation des métaux par l'étude de leur FC par station.



IV.3.3. Variabilité spatiale et variabilité temporelle

Les données de la campagne 2015 sont comparées à l'échelle des typologies de sorte à appréhender la variabilité spatiale des mesures suivant un gradient inshore/offshore mais également pour les comparer aux stations de référence. La significativité de ce gradient sur le facteur de concentration sera analysée statistiquement (ANOVA de Kruskal-Wallis).

Une analyse de l'évolution temporelle des FC entre chaque campagne est réalisée. Cette analyse permet également d'évaluer la pérennité du gradient observé. Une analyse de variance par permutation (PERMANOVA) à 1 facteur (Année) a été réalisée sur l'ensemble des métaux miniers puis l'ensemble des métaux d'origine urbaine, afin d'évaluer la significativité des différences observées.

Afin d'expliquer les évolutions observées entre années, plusieurs hypothèses sont proposées dans la discussion. Parmi elles, la pluviométrie moyenne sur la période d'échantillonnage pour chaque année a été testée afin de déceler une différence significative de pluviométrie entre année qui pourrait influencer nos résultats. Les résultats détaillés de cette analyse sont présentés en ANNEXE IV.



RESULTATS ET DISCUSSION



V. QUALITE DE L'EAU

Les résultats des analyses de laboratoire sur les eaux en 2015 sont fournis en Annexe I.

V.1. RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2015 ET COMPARAISON AUX VALEURS GUIDES

V.1.1. Température mensuelle

La température de l'eau de mer a varié de 21,5°C à 29,2°C sur les stations (Tableau 9). Parmi les stations comportant plusieurs profondeurs, les très légers écarts de température entre strates montrent que le milieu ne présente pas de stratification thermique marquée. Une variation saisonnière de la température de l'eau est observée avec des maximums en été (Décembre-Février) et des minimums en hiver (Juillet).

Tableau 9 : Température (°C) par station et par strate entre Juillet 2015 et Juin 2016

Station	Strate	juil15	août-15	sept15	oct15	nov15	déc15	janv16	févr16	mars-16	avr16	mai-16	juin-16
ST01	F	22,1	21,7	23,3	22,7	26,2	27,4	28,9	28,0	28,2	26,4	25,6	23,6
3101	SS	22,1	21,7	24,0	23,1	26,2	27,7	29,2	28,0	28,3	26,5	25,6	23,4
ST02	F	21,8	21,8	23,2	23,2	26,4	27,4	28,9	28,1	28,2	26,7	25,8	23,4
3102	SS	21,9	21,8	21,8	23,2	27,1	27,5	29,3	28,1	28,2	27,5	26,5	23,4
	F	21,5	21,7	22,9	22,4	25,9	26,9	28,3	27,9	28,0	26,5	25,6	23,4
ST03	MP	21,5	21,8	23,0	22,9	26,5	27,1	28,8	27,9	28,1	26,6	25,7	23,3
	SS	21,6	21,9	23,1	23,0	26,6	27,2	28,9	27,9	28,2	26,7	25,7	23,3
	F	21,5	21,6	22,9	22,5	25,6	26,8	27,3	28,0	27,9	26,4	25,6	23,3
ST04	MP	21,5	21,6	22,9	22,6	25,8	26,7	28,4	28,1	28,1	26,4	25,6	23,3
	SS	21,5	21,6	23,0	22,7	26,2	26,8	29,2	28,0	28,2	26,4	25,6	23,2
	F	21,8	21,6	22,9	22,4	25,5	26,8	27,2	28,2	27,8	26,3	25,6	23,4
ST05	MP	21,8	21,6	22,9	22,4	26,1	26,7	27,8	28,1	28,1	26,4	25,7	23,3
	SS	21,7	21,5	23,0	22,9	26,4	26,7	29,1	27,7	28,3	26,4	25,7	23,2
ST06	MP	21,8	21,5	23,2	22,9	26,0	27,2	29,0	27,7	28,4	26,4	25,5	23,2

V.1.2. Carbone Organique Total (COT)

La concentration de COT a varié de 0,9 mg/l (Juillet 2015) à 8,1 mg/l (ST04-SS en Juin 2016) (Tableau 10 et Figure 5) entre Juillet 2015 et Juin 2016. On observe une certaine homogénéité sur les concentrations entre stations et entre campagnes.

⁴ Strates: F: Fond, MP: Mi-profondeur, SS: Sub-surface



Page 27 sur 76 ISO9001 : FDT1_V1/10-10

Tableau 10 : Concentration de COT (mg/l) par station et par strate entre Juillet 2015 et Juin 2016(- : flacon cassé pendant le transport aérien)

Station	Strate	juil15	août-15	sept15	oct15	nov15	déc15	janv16	févr16	mars-16	avr16	mai-16	juin-16
ST01	F	0,9	3,7	2,9	3,9	2,8	3,6	3,3	4,5	2,9	2,5	3,5	2,8
	SS	1,1	2,4	2,2	3,1	3,9	3,4	3,3	4,6	4,1	2,2	3,1	1,3
ST02	F	0,9	3,1	2,8	2,5	2,9	0,0	3,7	3,7	1,9	3,4	3,4	4,6
3102	SS	0,9	3,2	2,5	2,7	4,2	3,7	2,4	3,6	1,4	3,4	2,8	3,7
	F	0,9	4,6	2,4	3,6	-	3,2	4,1	2,2	2,9	3,9	2,7	6,4
ST03	MP	0,9	3,9	2,6	3,4	4,9	2,9	5,0	3,4	2,6	2,7	2,7	4,9
	SS	0,9	2,6	3,0	3,6	6,7	3,3	3,1	3,2	2,4	2,4	3,1	3,7
_	F	0,9	3,7	3,3	3,8	3,0	3,5	3,5	3,6	2,2	3,0	2,4	3,6
ST04	MP	1,0	3,0	3,5	3,0	3,4	3,7	1,3	2,7	2,4	2,9	3,1	3,2
	SS	1,0	4,3	3,2	3,5	4,2	2,8	4,2	3,2	2,4	3,2	3,1	8,1
_	F	1,3	3,6	2,9	3,6	4,3	2,8	3,6	2,4	2,9	2,6	3,6	3,6
ST05	MP	0,9	2,5	3,4	3,4	3,8	2,7	4,4	-	4,0	3,5	2,9	4,4
	SS	1,2	4,9	4,4	3,3	4,8	2,7	3,9	-	2,3	4,0	3,1	6,7
ST06	MP	1.1	2.6	3.2	1.0	4.1	2.1	3.0	2.8	2.5	4.6	2.9	4.9



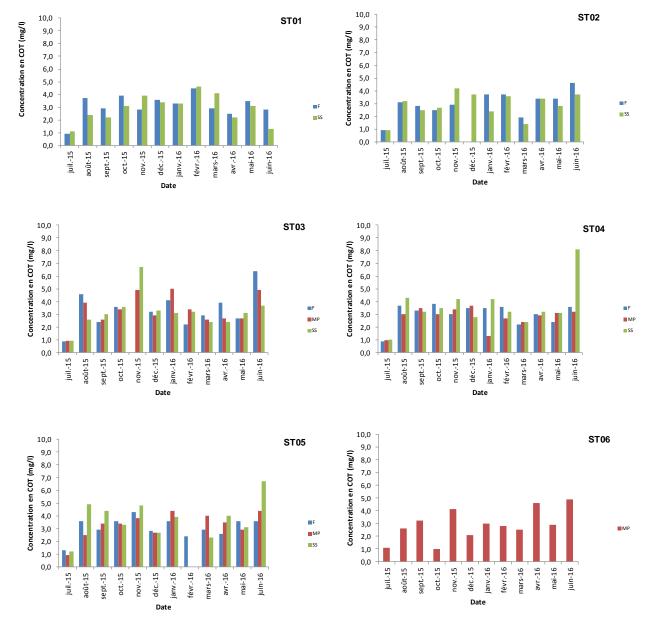


Figure 5 : Concentration de COT (mg/l) par station et par strate entre Juillet 2015 et Juin 2016

V.1.3. Matières En Suspension (MES)

Les concentrations de MES ont varié de 2 mg/l (Limite de quantification de la méthode) à 28 mg/l (ST03 en Août 2015) (Tableau 11 et Figure 6).

La campagne d'Aout 2015 présente globalement des concentrations comprises entre 24 et 28 mg/l alors qu'elles sont globalement inférieures à 10mg/l sur les autres campagnes. Cependant, ces augmentations, qui sont observées sur chaque station de la zone d'étude, ont lieu à une large échelle spatiale qui dépasse celle de la grande rade. L'influence de la pluviométrie sur ces résultats semble minime puisqu'elle est restée faible pendant les 15jours précédant le prélèvement (40mm en Aout 2015 sur la station météo-france de faubourg blanchot).



Tableau 11 : Concentration de MES (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. Les données en rouge correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode.

Station	Strate	juil15	août-15	sept15	oct15	nov15	déc15	janv16	févr16	mars-16	avr16	mai-16	juin-16
ST01	F	2,0	27,0	3,0	4,0	4,0	12,0	6,0	5,6	6,5	5,3	8,2	9,0
3101	SS	2,0	26,0	2,0	4,0	5,0	7,0	2,0	6,4	5,2	5,3	5,2	7,2
ST02	F	4,0	24,0	4,0	4,0	3,0	6,0	4,0	6,2	6,7	6,2	6,2	3,6
3102	SS	2,0	24,0	4,0	5,0	2,0	6,0	4,0	5,8	5,2	5,2		6,8
	F	8,0	28,0	3,0	5,0	4,0	13,0	3,0	5,0	6,9	2,0	7,0	7,2
ST03	MP	4,0	27,0	3,0	5,0	2,0	2,0	3,0	8,4	3,9	2,0	6,0	5,0
	SS	5,0	28,0	4,0	3,0	2,0	2,0	2,0	5,0	4,4	2,7	4,8	11,0
	F	7,0	27,0	5,0	7,0	3,0	7,0	2,0	5,4	4,2	3,6		15,0
ST04	MP	5,0	27,0	2,0	3,0	2,0	0 7,0 2,0 6,4 5,2 5,3 5,2 0 6,0 4,0 6,2 6,7 6,2 6,2 0 6,0 4,0 5,8 5,2 5,2 4,8 0 13,0 3,0 5,0 6,9 2,0 7,0 0 2,0 3,0 8,4 3,9 2,0 6,0 0 2,0 2,0 5,0 4,4 2,7 4,8 0 7,0 2,0 5,4 4,2 3,6 3,2 0 3,0 4,0 5,6 3,5 4,9 4,0 0 5,0 2,0 7,8 3,1 4,4 3,2 0 5,0 2,0 7,8 10,9 6,7 8,4 0 2,0 6,2 6,6 3,0 2,6 0 3,0 4,4 3,1 3,5 3,2	4,8					
	SS	6,0	27,0	3,0	4,0	2,0	5,0	2,0	7,8	3,1	4,4	3,2	6,4
	F	3,0	27,0	4,0	2,0	2,0	5,0	2,0	7,8	10,9	6,7	8,4	5,6
ST05	MP	5,0	25,0	6,0	3,0	2,0	2,0	2,0	6,2	6,6	3,0	2,6	4,8
	SS	2,0	27,0	7,0	4,0	3,0	3,0	2,0	4,4	3,1	3,5	3,2	4,4
ST06	MP	3,0	28,0	3,0	4,0	2,0	6,0	5,0	5,6	2,4	2,7	5,6	25,8



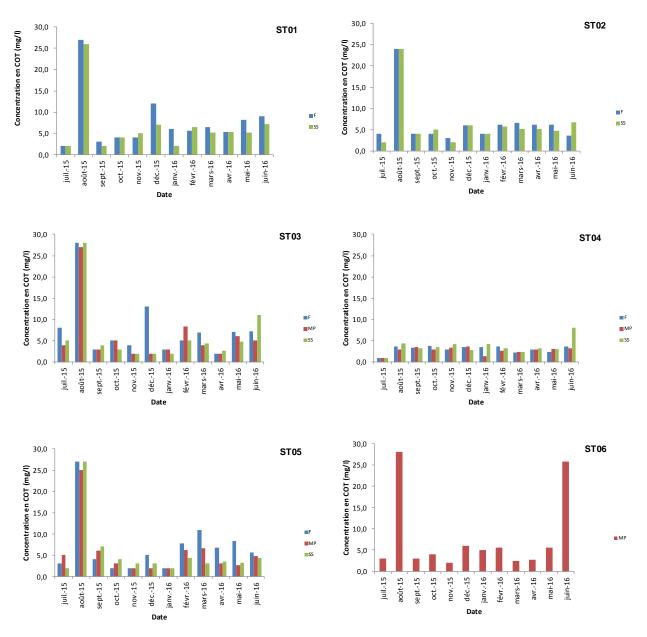


Figure 6 : Concentration de MES (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016

V.1.4. Chrome total (Cr)

La totalité des mesures présente une concentration inférieure à 0,03 mg/l (Tableau 12 et Figure 7). Cette concentration est inférieure au seuil de 0,1 mg/l proposé dans le guide pour la qualité d'eau de l'état du Queensland australien (2009).



Tableau 12 : Concentration en Cr total (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. Les données en rouge correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras double soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,1 mg/l). - : flacon cassé pendant le transport aérien

Station	Strate	juil15	août-15	sept15	oct15	nov15	déc15	janv16	févr16	mars-16	avr16	mai-16	juin-16
ST01	F	0,004	0,0052	0,0048	0,001	0,0021	0,0036	-	0,0024	0,003	0,01	0,0028	0,0039
3101	SS	0,0025	0,0041	0,03	0,001	0,002	0,0026	-	0,0013	0,0015	0,01	0,0031	0,004
ST02	F	0,0042	0,0036	0,0041	0,001	0,0018	0,0014	-	0,0022	0,0038	0,01	0,0027	0,0019
3102	SS	0,0032	0,0034	0,0051	0,001	0,0026	0,022	-	0,0029	0,01	0,0036	0,0033	0,0025
ST03	F	0,0025	0,0038	0,0034	0,001	0,0015	0,0018	-	0,0019	0,01	0,01	0,0022	0,0025
	MP	0,0019	0,003	0,0036	0,001	0,0024	0,0014	-	0,0021	0,01	0,01	0,0018	0,004
	SS	0,0026	0,0038	0,0034	0,001	0,0019	0,0014	-	0,0014	0,001	0,001	0,0021	0,0027
	F	0,0031	0,0029	0,0031	0,001	0,0017	0,0016	-	0,0023	0,001	0,001	0,0016	0,0042
ST04	MP	0,0025	0,0029	0,0031	0,001	0,0016	0,001	-	0,0013	0,001	0,001	0,0015	0,0014
	SS	0,0029	0,0023	0,0031	0,001	0,0017	0,0015	-	0,0017	0,001	0,001	0,01	0,0053
	F	0,0024	0,003	0,0048	0,001	0,0015	0,001	-	0,0016	0,002	0,01	0,0013	0,0019
ST05	MP	0,003	0,003	0,0034	0,001	0,0016	0,0014	-	0,0012	0,001	0,01	0,0015	0,0032
	SS	0,0029	0,0028	0,0028	0,0059	0,0017	0,0012	-	0,001	0,001	0,01	0,01	0,0026
ST06	MP	0,0036	0,0022	0,0031	0,0012	0,001	0,001	-	0,0014	0,001	0,01	0,0047	0,0018



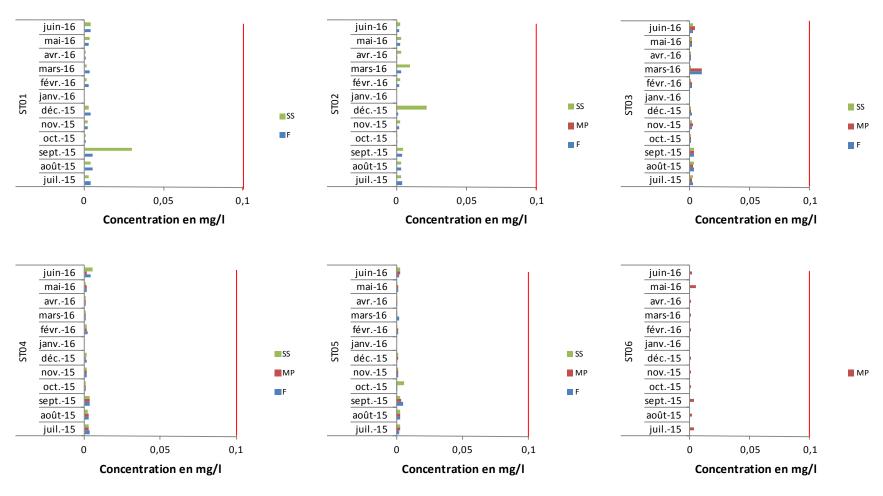


Figure 7 : Concentration en Cr total (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,1 mg/l)



V.1.5. Cuivre dissous (Cu)

La totalité des mesures présente une concentration inférieure à 0,0055 mg/l (Tableau 13 et Figure 8). Cette concentration est en dessous du seuil de 0,06 mg/l proposé dans le guide pour la qualité d'eau de l'état du Queensland australien (2009).

Environ 98% des mesures ont des concentrations sous le seuil de quantification de la méthode.

Tableau 13 : Concentration en Cu dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. Les données en rouge correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras double soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,06 mg/l)

Station	Strate	juil15	août-15	sept15	oct15	nov15	déc15	janv16	févr16	mars-16	avr16	mai-16	juin-16
ST01	F	0,005	0,0055	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001
3101	SS	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001
ST02	F	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001
3102	SS	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001
	F	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001
ST03	MP	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001
	SS	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001
	F	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001
ST04	MP	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001
	SS	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001
	F	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001
ST05	MP	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001
	SS	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,0013	0,001	0,001	0,001
ST06	MP	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001



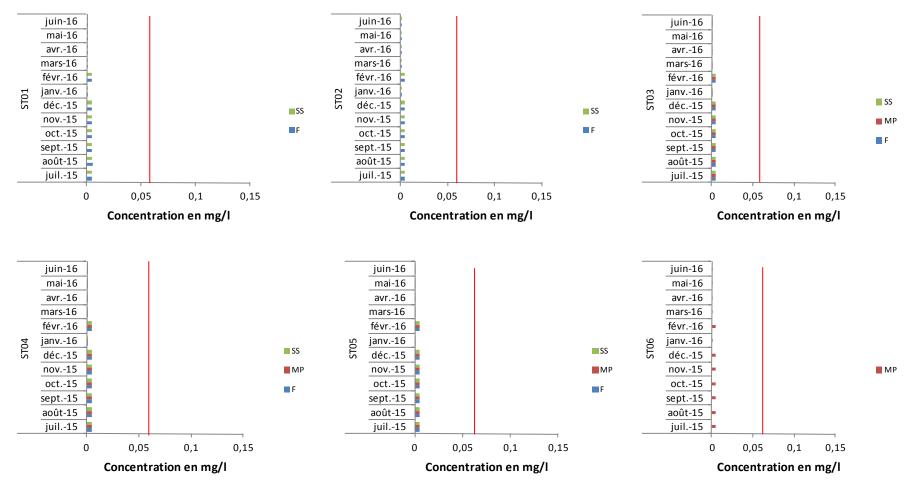


Figure 8 : Concentration en Cu dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,06 mg/l)

V.1.6. Manganèse dissous (Mn)

La totalité des stations de la grande rade et de référence présente une concentration inférieure à 0,005 mg/l (Tableau 14 et Figure 9). Cette concentration est en dessous du seuil de 0,01 mg/l proposé dans le guide pour la qualité d'eau de l'état du Queensland australien (2009).

Environ 87% des mesures ont des concentrations sous le seuil de quantification de la méthode.

Tableau 14 : Concentration en Mn dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. Les données en rouge correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras double soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,01 mg/l)

Station	Strate	juil15	août-15	sept15	oct15	nov15	déc15	janv16	févr16	mars-16	avr16	mai-16	juin-16
ST01	F	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,003	0,005	0,002	0,0022	0,0032	0,0014
3101	SS	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,002	0,005	0,001	0,0025	0,0036	0,0034
ST02	F	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,002	0,001	0,0031	0,001
3102	SS	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,003	0,005	0,003	0,0042	0,0041	0,001
	F	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,0027	0,001
ST03	MP	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,0023	0,001
	SS	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,0023	0,001
	F	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,0016
ST04	MP	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001
	SS	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001
	F	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001
ST05	MP	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001
	SS	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001
ST06	MP	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,001	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001



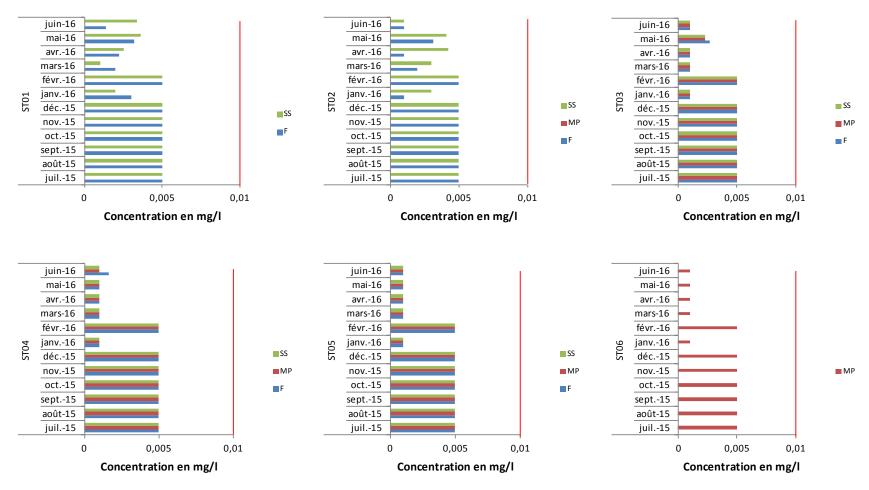


Figure 9 : Concentration en Mn dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,01 mg/l)



V.1.7. Nickel dissous (Ni)

Les concentrations de nickel ont varié de 0,001 mg/l (seuil de quantification de la méthode) à 0,019 mg/l (ST01 en Juin 2016) (Tableau 15 et Figure 10). Quelques dépassements du seuil de 0,01 mg/l proposé dans le guide pour la qualité d'eau de l'état du Queensland australien (2009) sont observés pour ST01 et ST02 sur les 12 mois étudiés.

Tableau 15 : Concentration en Ni dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. Les données en rouge correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras double soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,01 mg/l)

Station	Strate	juil15	août-15	sept15	oct15	nov15	déc15	janv16	févr16	mars-16	avr16	mai-16	juin-16
ST01	F	0,0086	0,0091	0,0086	<u>0,011</u>	0,0095	0,014	0,01	0,0074	0,008	0,0078	0,011	0,012
3101	SS	0,0076	0,008	0,0074	0,0095	0,0065	0,0089	0,004	0,0058	0,006	0,0076	0,01	0,019
ST02	F	0,0058	0,0071	0,0067	0,0069	0,0028	0,0058	0,003	0,0053	<u>0,011</u>	0,0025	0,0076	0,0031
3102	SS	0,0062	0,0075	0,0089	0,0063	0,0047	0,008	0,005	0,0054	0,009	0,0042	0,0089	0,0031
	F	0,0053	0,0053	0,0048	0,0034	0,0017	0,0061	0,004	0,0033	0,003	0,001	0,0061	0,0027
ST03	MP	0,0028	0,006	0,0045	0,0036	0,0023	0,0036	0,003	0,004	0,003	0,0014	0,0049	0,002
	SS	0,0037	0,0065	0,0051	0,004	0,0074	0,0018	0,003	0,0042	0,004	0,001	0,0057	0,002
	F	0,003	0,0025	0,0033	0,0025	0,001	0,0034	0,002	0,0029	0,003	0,001	0,0016	0,0052
ST04	MP	0,0032	0,0023	0,0041	0,0024	0,001	0,001	0,003	0,0022	0,002	0,001	0,0018	0,0016
	SS	0,0031	0,0023	0,0026	0,0022	0,0024	0,0011	0,002	0,0024	0,003	0,001	0,0023	0,0015
	F	0,0013	0,002	0,002	0,0025	0,001	0,001	0,001	0,0018	0,004	0,001	0,0015	0,001
ST05	MP	0,0014	0,0014	0,002	0,0018	0,001	0,001	0,001	0,0014	0,001	0,001	0,0012	0,0022
	SS	0,0019	0,002	0,0029	0,0023	0,001	0,001	0,002	0,0021	0,002	0,001	0,001	0,0021
ST06	MP	0,0019	0,0019	0,0027	0,0034	0,001	0,001	0,001	0,0011	0,001	0,001	0,0013	0,001



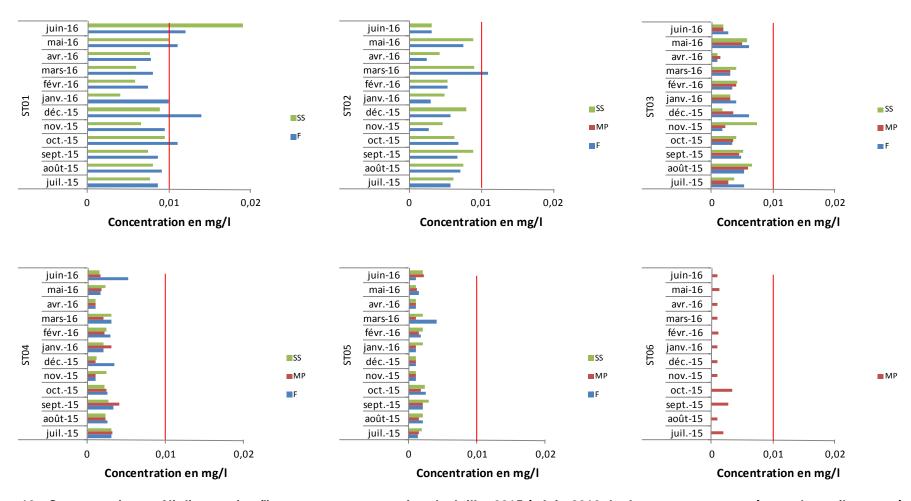


Figure 10 : Concentration en Ni dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,01 mg/l)



V.1.8. Plomb dissous (Pb)

La majorité des mesures présente une concentration inférieure à 0,008 mg/l et plus de 90% des valeurs sont inférieures au seuil de quantification de la méthode (Tableau 16 et Figure 11). Chaque concentration est inférieure au seuil de 0,03 mg/l proposé dans le guide pour la qualité d'eau de l'état du Queensland australien (2009) hormis une valeur sur ST01-SS en Octobre 2015 (0,089 mg/l).

Tableau 16 : Concentration en Pb dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. Les données en rouge correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras double soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,03 mg/l)

Station	Strate	juil15	août-15	sept15 oct15	nov15	déc15	janv16	févr16	mars-16	avr16	mai-16	juin-16
ST01	F	0,001	0,001	0,001 0,001	0,001	0,001	0,0018	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
3101	SS	0,001	0,001	0,017 <u>0,089</u>	0,001	0,001	0,001	0,001	0,0015	0,001	0,001	0,001
ST02	F	0,001	0,001	0,001 0,0025	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
3102	SS	0,001	0,001	0,0012 0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,0024	0,001	0,001	0,001
	F	0,001	0,001	0,001 0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
ST03	MP	0,001	0,001	0,001 0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
	SS	0,001	0,001	0,0045 0,0012	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,0015	0,001	0,001
	F	0,001	0,001	0,001 0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
ST04	MP	0,001	0,001	0,001 0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
	SS	0,001	0,001	0,001 0,0012	0,001	0,001	0,0022	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
	F	0,001	0,001	0,001 0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
ST05	MP	0,001	0,001	0,001 0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
	SS	0,001	0,001	0,003 0,001	0,001	0,001	0,0019	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
ST06	MP	0,001	0,001	0,001 0,0049	0,0016	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001



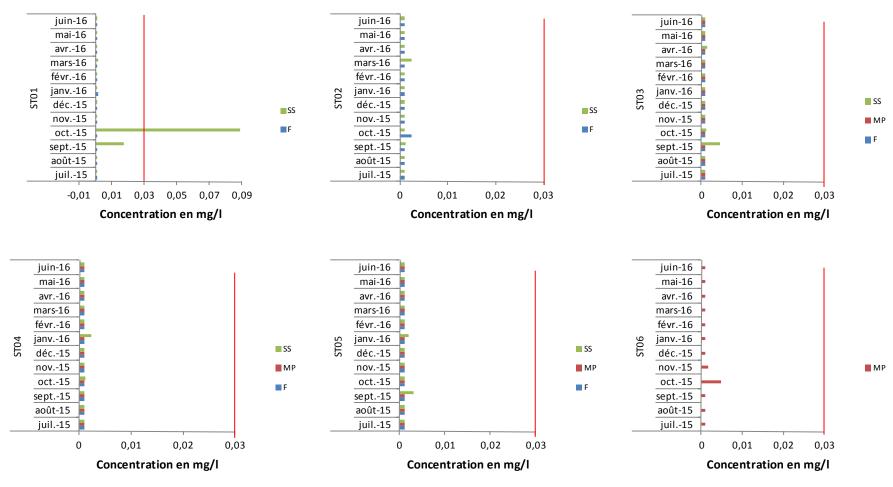


Figure 11 : Concentration en Pb dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,03 mg/l)



V.1.9. Zinc dissous (Zn)

Les concentrations de zinc n'ont pas dépassé 0,012 mg/l (Tableau 15 et Figure 10). La totalité des concentrations de Zn est inférieure au seuil de 0,03 mg/l, proposé comme valeur dans le guide pour la qualité d'eau de l'état du Queensland australien (2009).

Environ 82% des mesures ont des concentrations sous le seuil de quantification de la méthode.

Tableau 17: Concentration en Zn dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. Les données en rouge correspondent aux résultats d'analyses sous les seuils de quantifications de la méthode. Les données en gras double soulignées correspondent aux valeurs supérieures au seuil proposé par l'état du Queensland (0,03 mg/l)

Station	Strate	juil15	août-15	sept15	oct15	nov15	déc15	janv16	févr16	mars-16	avr16	mai-16	juin-16
ST01	F	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,0031	0,01	0,0027	0,01	0,01	0,01
3101	SS	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,0023	0,01	0,0024	0,01	0,011	0,01
ST02	F	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,0017	0,01	0,0029	0,01	0,01	0,01
3102	SS	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,0028	0,01	0,0037	0,01	0,01	0,01
	F	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,0017	0,01	0,0018	0,01	0,01	0,01
ST03	MP	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,0015	0,01	0,0015	0,01	0,01	0,01
	SS	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,0015	0,01	0,0018	0,01	0,01	0,01
	F	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,0016	0,01	0,0015	0,01	0,01	0,01
ST04	MP	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,0017	0,01	0,0012	0,01	0,01	0,01
	SS	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,0014	0,01	0,0016	0,01	0,01	0,01
	F	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,0013	0,01	0,0016	0,01	0,01	0,01
ST05	MP	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,0012	0,01	0,0011	0,01	0,01	0,01
	SS	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,0014	0,01	0,0036	0,01	0,01	0,01
ST06	MP	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,0025	0,01	0,0011	0,01	0,01	0,01



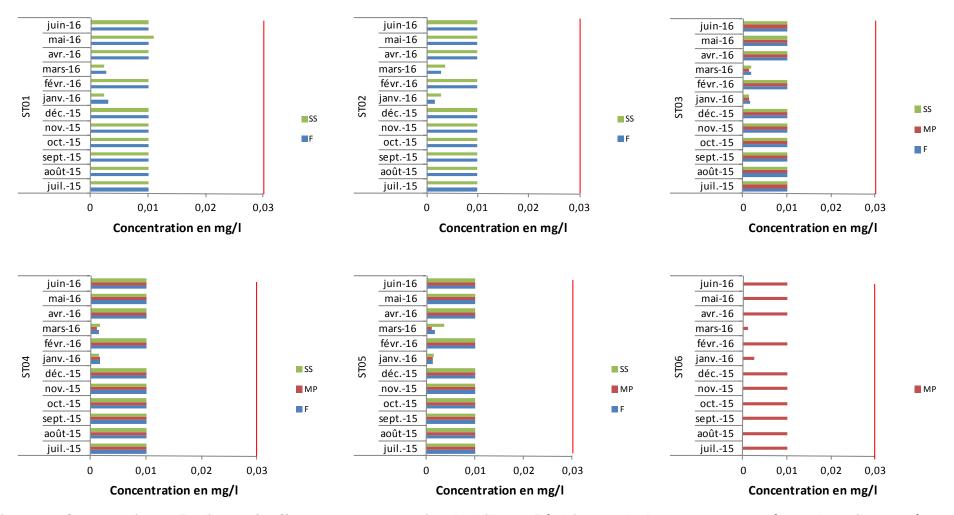


Figure 12 : Concentration en Zn dissous (mg/l) par strate et par station de Juillet 2015 à Juin 2016. La barre en rouge représente le seuil proposé par l'état du Queensland (0,03 mg/l)



V.1.10. Comparaison aux valeurs guides

En l'absence de références locales, les résultats des analyses d'eau de mer sont comparés à certains référentiels issus de la bibliographie internationale (Tableau 18).

Pour chaque métal, les valeurs moyennes sur la période de Juillet 2015 à Juin 2016 sont en dessous des seuils proposés (ANZECC et Queensland) sauf pour le cuivre et le zinc dont les limites de quantification ne permettent pas une comparaison avec la valeur à 99% de l'ANZECC. Pour ces deux métaux, les valeurs moyennes sont inférieures à la valeur à 80% de l'ANZECC.

La proportion des mesures inférieures aux seuils de quantification des méthodes est variable selon les métaux, variant de 15% (pour le Cr) à 98% (pour le Cu) (Tableau 18).

Tableau 18 : Comparaison des valeurs de la campagne 2015 aux valeurs guides de l'ANZECC (2000) et du Queensland (2009)

	ANZECC		Queensland water Quality Guidelines 2009	Adapté de NF ISO 11885	Présent rapport	
	Protection de Protection de				Moyenne	
	99% des	80% des	Qualité recommandée pour	Seuil de quantification	Juillet 2015	Valeur
	espcèes	espèces	l'aquaculture	(mg/L) et % des analyses	à Juin 2016	[min- max]
Métal	(mg/l)	(mg/l)	(mg/L)	sous le seuil	(mg/l)	(mg/L)
Chrome	NA	NA	<0,1	0,001-0,01 (26%)	0,0035	0,001 - 0,022
Cuivre	0,0003	0,008	<0,06	0,001-0,005 (99%)	0,0033	0,001 - 0,013
Manganèse	NA	NA	<0,01	0,001-0,005 (87%)	0,0035	0,001 - 0,0042
Nickel	0,007	0,56	<0,01	0,001 (13%)	0,0039	0,001 - 0,019
Plomb	0,0022	0,012	<0,03	0,001 (91%)	0,0017	0,001 - 0,089
Zinc	0,007	0,043	<0,03	0,01 (83%)	0,0087	0,01 - 0,011

V.2. VARIABILITE SPATIALE ET TEMPORELLE - MATRICE EAU

V.2.1. Analyse des données de la campagne 2015

V.2.1.1. Analyse préliminaire

L'analyse statistique sur les données de la campagne 2015 a montré l'absence de différence significative des concentrations de chaque paramètre entre les strates (Fond, Mi profondeur, Subsurface) au sein de chaque station (PERMANOVA à deux facteurs : Strate : p > 0,05).

Cette absence de stratification bathymétrique permet d'utiliser la strate comme réplicat au sein des stations.

V.2.1.2. Métaux d'origine minière

On observe un gradient inshore/offshore de concentration diminuant en sortant de la grande rade pour le Cr et le Ni et cette variabilité entre typologies est hautement significative (ANOVA KW : p< 0,001) pour ces métaux (Figure 13). La référence présente les valeurs les plus faibles pour ces paramètres indiquant un taux de contamination des eaux plus élevé dans la grande rade, et plus particulièrement en fond de rade, comparé à la baie Maa. Le Mn ne montre pas de gradient particulier, avec des concentrations similaires dans la grande rade et en référence.



V.2.1.3. Métaux d'origine urbaine

Aucune différence significative des concentrations de Cu, Pb et Zn n'est détectée entre le fond et la sortie de la grande rade (ANOVA KW : p> 0,05). Aucune tendance particulière n'est observée pour ces métaux dont les concentrations sont équivalentes sur chaque typologie, référence comprise.

V.2.1.4. Autres paramètres

Les mesures de COT et de MES ne présentent pas de stratification significative (ANOVA KW : p > 0,05) selon la typologie et les valeurs sont proches en référence et dans la grande rade.



SLNSuivi de la grande rade de Nouméa

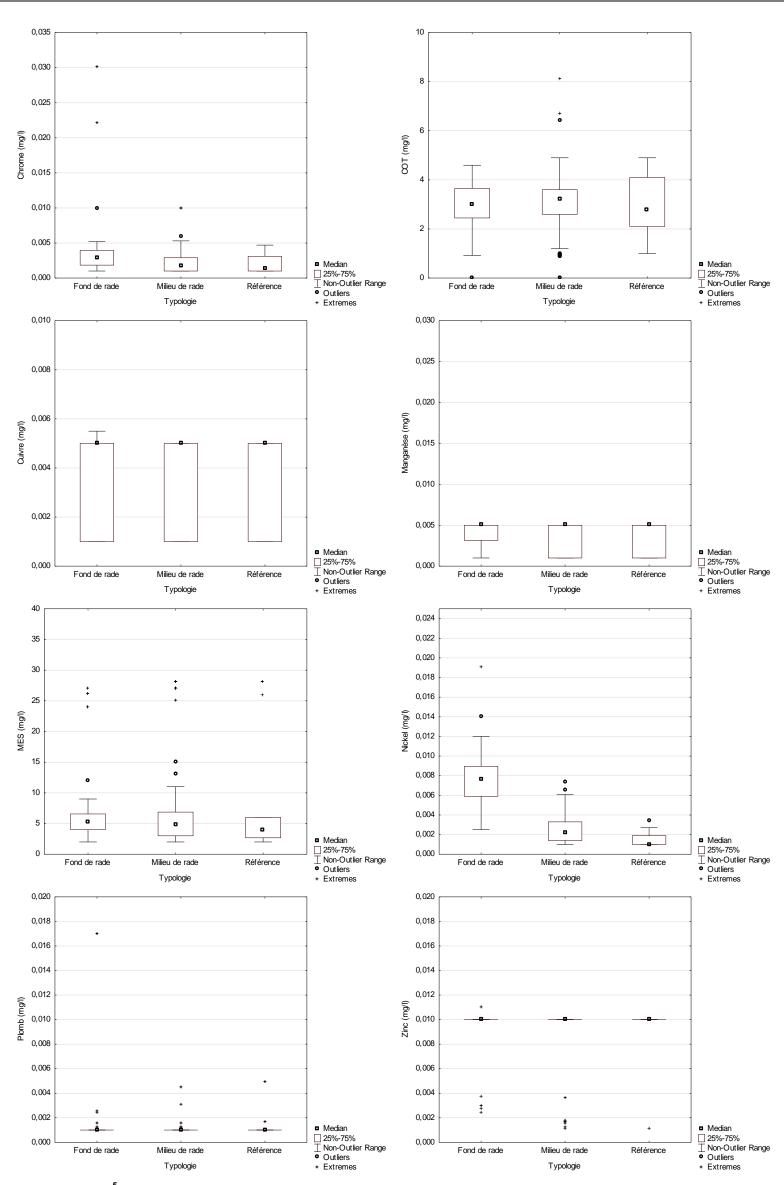


Figure 13 : Boites à moustache⁵ sur les concentrations dans l'eau observées par typologie (mg/l) entre Juillet 2015 et juin 2016 pour chaque paramètre.

Attention, l'échelle de valeurs diffère selon le paramètre étudié

⁵Le centre de la boite à moustache indique la médiane des données et la limite inférieure et supérieure de la boite indiquent les percentiles 25% et 75% respectivement. Les barres indiquent la gamme de valeurs sans valeurs excentrées ou extrêmes (valeur excentrée : > 1,5 fois la gamme située entre le percentile 25% et le percentile 75%. Valeur extrême : > 3 fois la gamme située entre le percentile 25% et le percentile 75%)



V.2.2. Comparaison entre campagnes

V.2.2.1. Influence de la saison

Les saisons suivantes ont été définies et une ANOVA de Kruskal-Wallis à un facteur (saison) a été réalisée sur la pluviométrie entre Janvier 2012 et Juin 2016 pour tester l'influence de la saison sur la pluviométrie :

- Une « saison chaude » généralement caractérisée par des vents forts de secteurs S à S-E dominants et des précipitations élevés. Elle concerne les mois de janvier à mai.
- Une « saison fraiche » caractérisée par des vents faibles et des précipitations modérées. Elle concerne les mois de juin à septembre ;
- Une « intersaison » avec des précipitations faibles à très faibles et l'installation du régime d'alizés de secteur S-E. Elle concerne les mois d'octobre à décembre.

L'ANOVA a montré un effet significatif de la saison sur la pluviométrie avec une pluviométrie significativement supérieure (ANOVA de KW : p<0,05) en saison chaude qu'en saison froide et en intersaison sur la période étudiée. Aucune différence significative n'est détectée entre saison froide et inter-saison (ANOVA KW > 0,05).

Cette tendance pouvant induire un effet de la saison sur les concentrations des paramètres étudiés, nous réalisons une ANOVA (facteur : saison) sur les données de concentrations de chaque paramètre afin de détecter une influence significative de la saison sur la qualité des eaux. Seules deux modalités de saisons ont été utilisées (saison chaude et saison froide+inter) puisqu'aucune différence significative de la pluviométrie entre saison froide et inter-saison n'a été détectée. Cette ANOVA a montré un effet significatif du facteur saison pour chaque paramètre sauf le Cr, COT et le Zn, avec une concentration supérieure en saison chaude (ANOVA de KW: p<0,05).

Il convient donc d'analyser les données par saison à minima pour le Cu, le Mn, le Ni, le Pb et les MES. Afin de garder une homogénéité dans l'analyse des données, les variations temporelles seront étudiées pour deux modalités de saison (saison chaude et saison froide+intersaison) pour chaque paramètre sur l'eau.

V.2.2.2. Saison chaude

Les tendances observées entre 2012 et 2014 sont détaillées dans le rapport annuel précédent (SOPRONER 2015).

Concernant les métaux issus de l'activité minière (Cr, Mn et Ni), on observe globalement des concentrations et des tendances identiques en 2015 et 2016, similaires aux années précédentes avec un gradient de concentration augmentant en s'enfonçant dans la grande rade et une concentration minimale en référence.

Concernant les métaux d'origine urbaine (Cu, Pb et Zn), leurs concentrations figurent parmi les plus faibles en 2015 et 2016 et aucune stratification entre typologies n'est observée.

Les concentrations de COT et de MES sont légèrement plus élevées en 2015 qu'en 2016 et que sur les autres années suite à des valeurs anormalement élevées sur certaines mensualités de 2015 (SOPRONER 2015). Aucune tendance n'est observée entre typologies pour ces deux paramètres indiquant un phénomène à une large échelle spatiale qui dépasse celle de la grande rade.

En saison chaude, les données de 2015-2016 sont comparables à celles des autres campagnes à l'exception du COT et des MES dont les concentrations moyennes en 2015 sont légèrement plus



élevées sur chaque typologie, suite à des valeurs anormalement élevées sur quelques campagnes.

V.2.2.3. Saison fraiche et intersaison

Les tendances observées entre 2012 et 2014 sont détaillées dans le rapport annuel précédent (SOPRONER 2015).

Concernant les métaux issus de l'activité minière, un gradient inshore/offshore de concentration diminuant en sortant de la grande rade est observé globalement en 2015-2016 comme sur les autres années, traduisant une certaine stabilité des différences de taux de contamination entre typologies.

Concernant les métaux d'origine urbaine, aucune stratification et aucune évolution temporelle majeure n'est observée hormis pour le Pb ayant comporté une valeur anormalement élevée en 2015 en fond de rade.

Les données de COT montrent une concentration légèrement plus élevée en 2016 comparé aux autres années. Les données de MES de 2016 sont comparables aux autres années hormis pour la référence ayant comporté une valeur nettement plus élevée.

En saison froide et hors valeurs exceptionnellement anormales, les données de 2015-2016 sont comparables à celles des autres campagnes, à l'exception du COT dont les concentrations sont légèrement supérieures en 2016 sur chaque typologie.



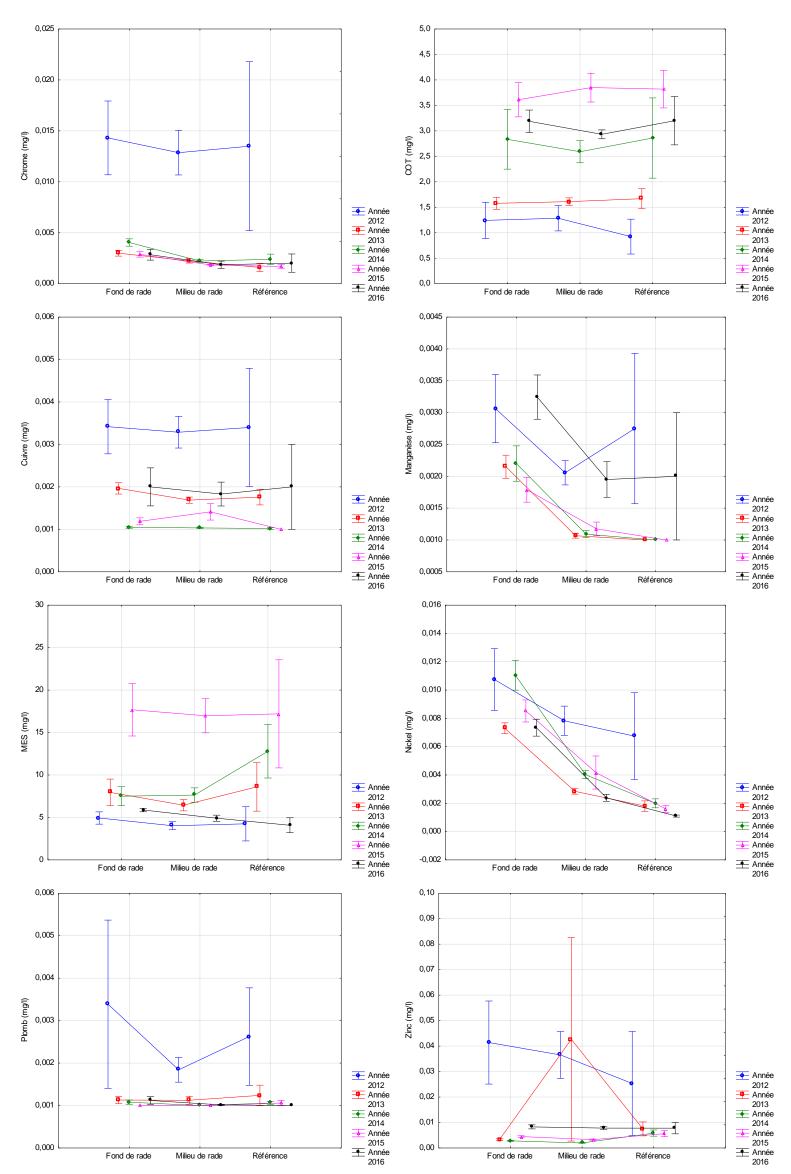


Figure 14 : Concentration moyenne de chaque paramètre dans l'eau (mg/l) par station et par année pour la saison chaude

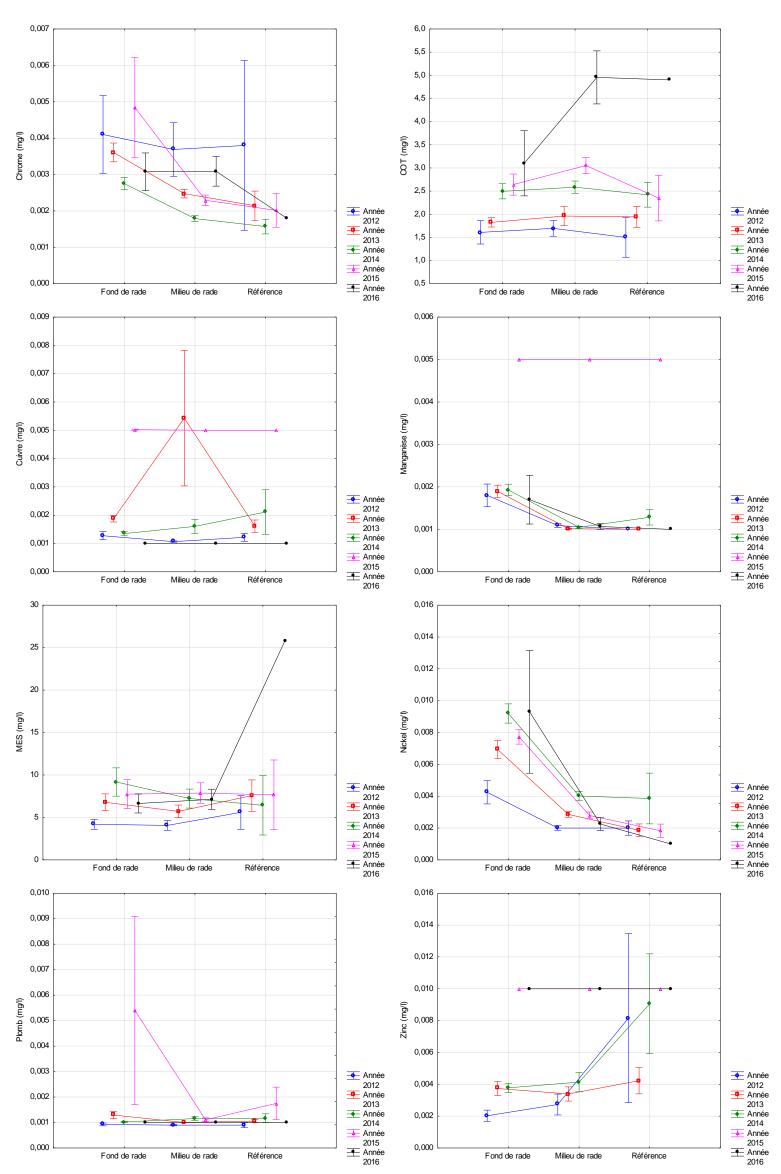


Figure 15: Concentration moyenne de chaque paramètre dans l'eau (mg/l) par station et par année pour la saison fraîche et l'intersaison confondues

VI. QUALITE DES SEDIMENTS

Les résultats des analyses de laboratoire sur les sédiments en 2015 sont fournis en Annexe II.

VI.1. RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2015 ET COMPARAISON AUX VALEURS GUIDES

VI.1.1. Résultats bruts

Les concentrations de métaux par station, et moyennées sur la totalité des stations, dans les sédiments pour la campagne 2015 sont présentées dans le Tableau 19.

Tableau 19 : Concentration par métal (mg/kg MS) et par station dans les sédiments marins en 2015

station	Chrome	Cobalt	Cuivre	Manganèse	Nickel	Plomb	Zinc
St 1	268	8,13	19,1	340	2270	31,9	116
St 2	437	2,49	14,8	437	2190	25,2	130
St 3	259	2,14	13,6	283	1560	21,9	90,7
St 4	172	1,06	6,47	171	570	12,1	48,7
St 5	154	1,06	5,3	118	322	5,3	21,7
St 6	61,4	1	7,32	153	91,7	5	18,6
Moyenne	225,2	2,6	11,1	250,3	1167,3	16,9	71,0

En moyenne sur la totalité des stations, les concentrations se classent de la façon suivante : Ni>>Cr>Mn>Zn>Pb>Cu>Co.

VI.1.2. Comparaison aux valeurs guides

VI.1.2.1. Réglementation métropolitaine

En l'absence de référentiel pour la Nouvelle Calédonie, nous réalisons ici, à titre informatif, une comparaison avec les valeurs issues de l'arrêté métropolitain du 14 juin 2000 relatif au niveau de risque associé aux opérations de dragage et d'immersion de sédiments marins.

Cet arrêté précise deux seuils (N1 et N2) pour les teneurs en métaux dans les sédiments (Tableau 20) issus du groupe d'étude GEODE (Groupe d'Etudes et d'Observation sur les Dragages et l'Environnement).

Le niveau 1 (N1), au-dessous duquel les opérations de dragage et d'immersion seraient autorisées sans autre étude : l'impact potentiel est jugé neutre ou négligeable, les valeurs observées se révélant comparables aux « bruits de fond » environnementaux.

Le niveau 2 (N2), au-dessus duquel les opérations d'immersion sont susceptibles d'être interdites sous réserve que cette interdiction soit la solution de gestion la moins dommageable pour l'environnement : une investigation complémentaire est généralement nécessaire car des indices peuvent laisser présager un impact potentiel de l'opération. Une étude d'impact approfondie est alors jugée indispensable.



Entre les niveaux N1 et N2, une investigation complémentaire peut s'avérer nécessaire en fonction du projet considéré et du degré de dépassement du niveau N1. Des tests peuvent alors être pratiqués pour évaluer la toxicité globale des sédiments

Tableau 20 : Valeurs seuils caractéristiques des métaux dans les sédiments relatives à l'arrêté métropolitain du 14 juin 2000.

	Arrêté métropolitain du 14 juin 2000					
Concentration en mg/kg MS	N1	N2				
Chrome	90	180				
Cuivre	45	90				
Nickel	37	74				
Plomb	100	200				
Zinc	276	552				
Cobalt	-	-				
Manganèse	-	-				

L'ensemble des sites de la Grande Rade et des baies de référence a été classé conformément à l'arrêté du 14 juin 2000 (Tableau 21). Il apparait que sur les 5 métaux classés dans ces référentiels (chrome, cuivre, nickel, plomb et zinc) seuls le chrome et le nickel présentent des valeurs au dessus du seuil N2 (Tableau 21). Ces résultats restent similaires ceux obtenus lors des campagnes précédentes. Le niveau de nickel dans les sédiments est tel que l'ensemble des stations est supérieur au niveau N2.

Tableau 21: Classement des concentrations des stations en 2015 conformément à l'arrêté du 14 juin 2000.

	C < N1	N1 <c<n2< td=""><td>C >N2</td></c<n2<>	C >N2
Chrome	St 6	St 5, St 4	St 1, St 2, St 3
Cuivre	St 1, St 2, St 3, St 4, St 5, St 6		
Nickel			St 1, St 2, St 3, St 4, St 5, St 6
Plomb	St 1, St 2, St 3, St 4, St 5, St 6		
Zinc	St 1, St 2, St 4, St 5, St 6		

On rappelle que les caractéristiques géologiques locales limitent toutefois l'applicabilité et la pertinence de cette réglementation, notamment pour le chrome et le nickel qui sont présents naturellement à forte concentration dans les sols calédoniens.



VI.1.2.2. Référence de la NOAA (Buchman 2008)

Les analyses faites sur les sédiments en 2015 montrent, en référence aux seuils donnés par la NOAA (Buchman 2008), que les sédiments des stations de la grande rade sont contaminés globalement par le nickel et le chrome (Tableau 23).

Tableau 22 : Valeurs seuils proposées par la NOAA (Buchman 2008) en référence aux sédiments marins

	Tables de référence de la NOAA			
Concentration en mg/kg MS	ERL	ERM		
Chrome	81	370		
Cuivre	34	270		
Nickel	20,9	51,6		
Plomb	46,7	218		
Zinc	150	410		
Cobalt	NA	NA		
Manganèse	NA	NA		

Tableau 23 : Classement des stations suivant les valeurs de références de la NOAA (Buchman 2008). ERL (Effect Range Low) correspond à la concentration en dessous de laquelle un effet négatif est rare. ERM (Effect Range Median) correspond à la concentration au dessus de laquelle des effets négatifs arrivent fréquemment

	<erl< th=""><th>ERL<x<erm< th=""><th>>ERM</th></x<erm<></th></erl<>	ERL <x<erm< th=""><th>>ERM</th></x<erm<>	>ERM
Chrome	St 6	St1, St3, St4, St5	St2
Cuivre	St 1 à 6		
Nickel			St 1 à 6
Plomb	St 1 à 6		
Zinc	St 1, 2, 4, 5, 6		

Hormis pour le nickel, le chrome et le zinc, les concentrations sur chaque station sont en dessous de l'ERL (Effect Range Low) qui correspond à la concentration en dessous de laquelle un effet négatif est rare. St 6 a une contamination inférieure à l'ERL pour le chrome alors que les autres stations sont comprises entre l'ERL et l'ERM ou supérieures à l'ERM. Concernant le nickel, toutes les stations sont situées au dessus de l'ERM.

Lors d'une remobilisation et/ou utilisation des sédiments de la Grande Rade, ceux-ci pourraient être considérés comme source de pollution potentielle en chrome et nickel.

Pour compléter les investigations en cas de dragage, il conviendra d'évaluer l'écotoxicité de ces sédiments. L'approche écotoxicologique permet de déterminer l'effet biologique de l'échantillon sur une espèce de référence caractéristique du milieu étudié afin de déterminer les effets réels constatés sur le développement d'espèces marines. Ces tests de toxicités sont d'ailleurs réglementaires en métropole pour l'évaluation du risque environnemental relatif aux dragages et immersion de matériaux en milieu marin.



VI.2. VARIABILITE SPATIALE ET TEMPORELLE - MATRICE SEDIMENT

VI.2.1. Analyse des données de la campagne 2015

Les concentrations de métaux par typologie dans les sédiments sont présentées sur la Figure 16.

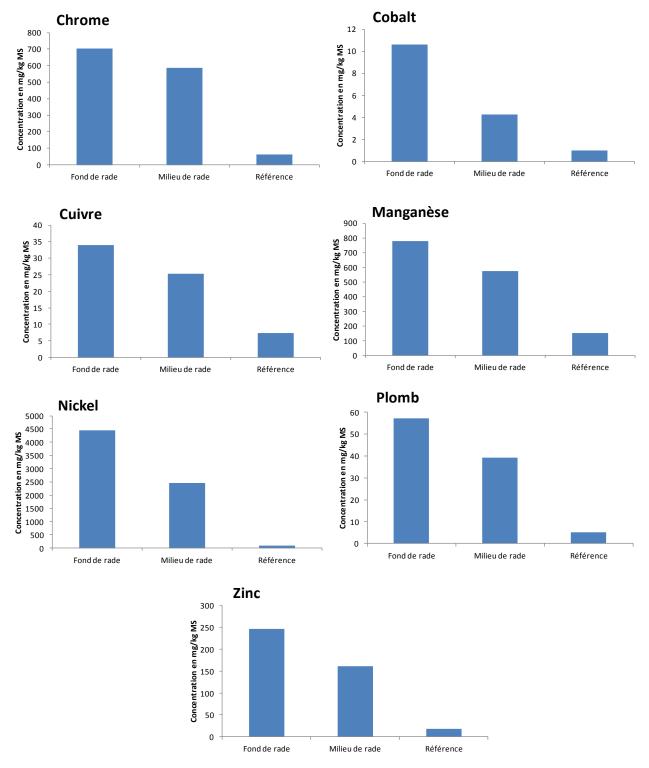


Figure 16 : Concentration en métaux par typologie dans les sédiments (mg/kg MS) en 2015



VI.2.1.1. Métaux d'origine minière

On observe un gradient inshore/offshore de concentration diminuant en sortant de la grande rade pour le Co, Cr, Mn et Ni. La référence présente les valeurs les plus faibles pour ces paramètres indiquant un taux de contamination des sédiments plus élevé dans la grande rade, et plus particulièrement en fond de rade, comparé aux références.

VI.2.1.2. Métaux d'origine urbaine

On observe un gradient inshore/offshore de concentration diminuant en sortant de la grande rade pour le Cu, le Pb et le Zn. La référence présente les valeurs les plus faibles pour ces paramètres indiquant un taux de contamination des sédiments plus élevé dans la grande rade, comparé aux références.

VI.2.2. Comparaison entre campagnes

Les données de 8 campagnes sont ici comparées (2007 à 2015). L'analyse du MDS (Clarke and Warwick 1994) complétée par celle du Cluster (Figure 17) sur la matrice des concentrations des métaux par année et par station montre que la variabilité entre typologies est plus marquée que celle entre les années. Les tendances sont les suivantes :

- On observe une différentiation des mesures selon la typologie, distinguant les stations de fond de rade, de milieu de rade et de référence et ce pour chaque année
- La station St 3 située à l'interface entre fond de rade et milieu de rade présente des données orientées vers l'une ou l'autre typologie selon les années



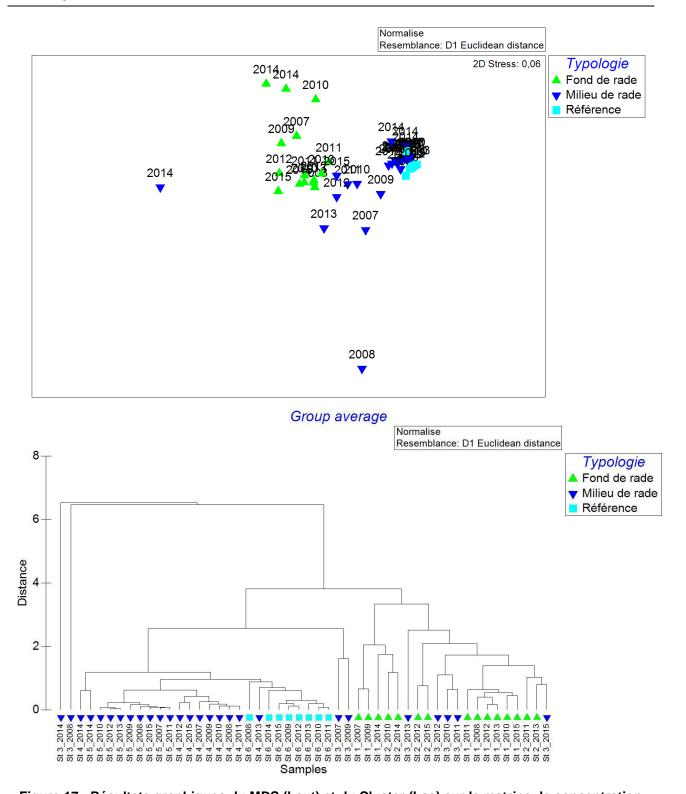


Figure 17 : Résultats graphiques du MDS (haut) et du Cluster (bas) sur la matrice de concentration des métaux dans les sédiments par station et par année

VII. BIOACCUMULATION

Les résultats des analyses de laboratoire sur les bioindicateurs en 2015 sont fournis en Annexe III.

VII.1. RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2015

Pour la campagne 2015, les concentrations moyennes (en mg/kg MS) sur l'ensemble des stations se classent de la manière suivante (Tableau 24) : Zn>>>Mn>>Cu>Ni>Pb>Cr>Co

Tableau 24 : Concentration moyenne dans les huitres (mg/kg MS) par station pour chaque métal

Station	Со	Cr	Cu	Mn	Ni	Pb	Zn			
St 1		Cage perdue								
St 2	0,70	4,0	7,7	17,9	9,1	6,1	2650			
St 3	0,51	3,3	6,8	13,3	5,1	5,8	2861			
St 4	0,40	2,4	7,1	13,5	4,9	4,7	832			
St 5	0,30	1,8	5,9	13,0	2,7	2,7	698			
St 6	0,47	2,4	5,6	15,9	3,0	3,9	926			
St 7	0,30	2,7	6,4	13,2	2,0	2,7	696			
Moyenne	0,4	2,7	6,6	14,5	4,5	4,3	1444,1			
Ecart-type	0,15	0,78	0,76	1,99	2,59	1,45	1021,91			

La pondération des données par rapport au lot témoin, à l'aide la formule citée en **IV.3** du matériel et méthodes, fournit les facteurs de concentration (FC) présentés dans le Tableau 25. En moyenne sur l'année 2015, les FC se classent de la façon suivante : Pb > Zn > Ni > Cr > Co > Cu > Mn.

Tableau 25 : Facteur de concentration dans les huitres par station et par métal en 2015. Un facteur positif traduit une bioaccumulation (rouge) alors qu'un facteur négatif traduit une élimination (vert). Un facteur proche de 1 traduit l'absence d'accumulation/élimination (jaune).

_								
Typologie	Station	Co/Ref	Cr/Ref	Cu/Ref	Mn/Ref	Ni/Ref	Pb/Ref	Zn/Ref
Fond de rade	St 1			(Cage perd	lue		
Forta de rade	St 2	2,1	2,5	1,3	1,1	3,8	7,9	4,2
	St 3	1,6	2,1	1,2	0,8	2,2	7,6	4,5
Milieu de rade	St 4	1,2	1,5	1,2	0,8	2,0	6,2	1,3
	St 5	0,9	1,1	1,0	0,8	1,1	3,6	1,1
Référence	St 6	1,4	. 1,5	1,0	1,0	1,3	5,2	1,5
Reference	St 7	0,9	1,7	1,1	0,8	0,8	3,6	1,1



VII.1.1. Métaux d'origine minière

Le Mn est le seul métal présentant une désaturation ou une absence d'évolution sur toutes les stations de la grande rade et de la référence, indiquant une faible biodisponibilité de ce métal dans les eaux de toute la zone d'étude, malgré une concentration élevée dans les sédiments. Le Ni, le Cr et le Co présentent une accumulation dans la grande rade alors que la réponse est variable sur les références pour le nickel (saturation sur St6 et désaturation sur St7) et le Co (saturation sur St6 et absence d'évolution sur St7). On observe une saturation sur les deux références pour le Cr. Les niveaux de RC en sortie de Rade au niveau de la St5 montrent globalement l'absence de phase d'accumulation/élimination.

VII.1.2. Métaux d'origine urbaine

Le Zn, le Pb, et le Cu présentent une accumulation dans la grande rade. Si le Pb présente une large accumulation sur les références, la réponse est variable pour le Zn et le Cu, entre saturation et absence d'évolution.

VII.2. VARIABILITE SPATIALE ET TEMPORELLE – MATRICE BIOINDICATEUR

VII.2.1. Analyse des données de la campagne 2015

VII.2.1.1. Métaux d'origine minière

On observe un gradient inshore/offshore de FC diminuant en sortant de la grande rade pour le Co, Cr, Mn et Ni et cette variabilité entre typologies est significative (ANOVA KW : p< 0,05), hormis pour le Mn (Figure 18).

Les références présentent le FC le plus faible pour le Co, Cr, Ni et Mn.

VII.2.1.2. Métaux d'origine urbaine

On observe un gradient inshore/offshore de concentration diminuant en sortant de la grande rade pour le Pb, Cu et Zn et cette variabilité entre typologies est significative (ANOVA KW : p< 0,05) (Figure 18).

Les références présentent le FC le plus faible pour le Zn, le Cu et le Pb.



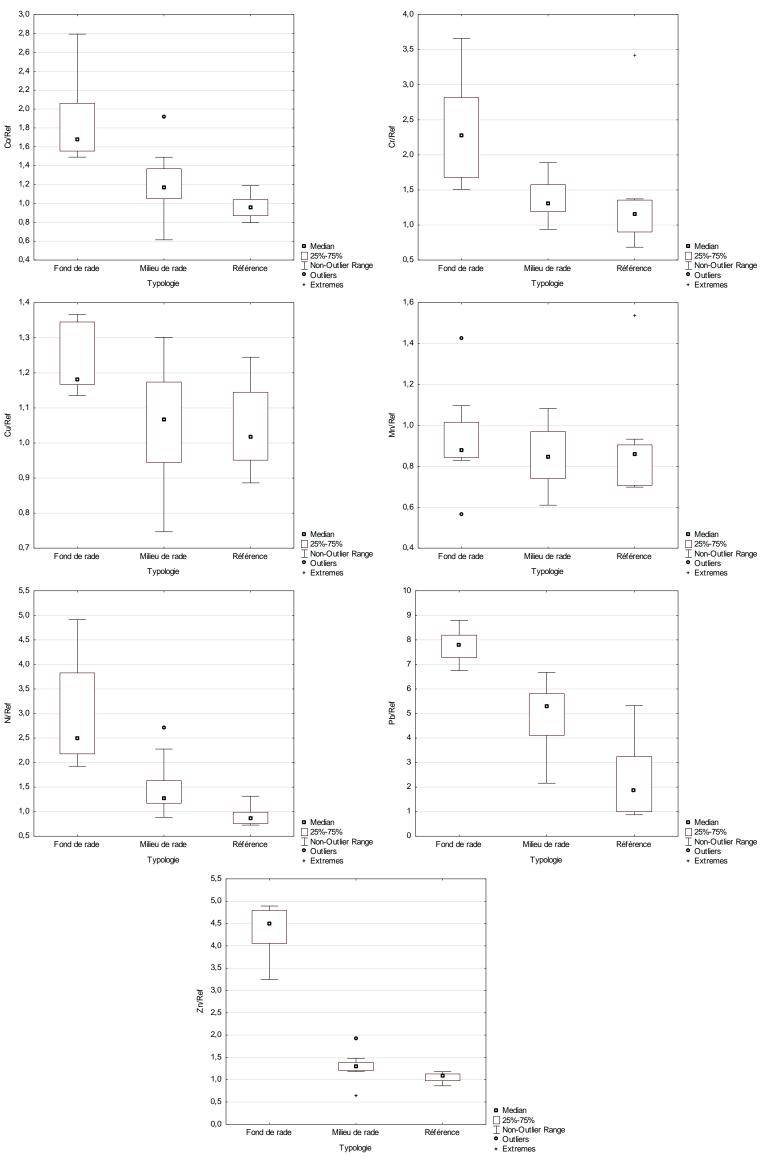


Figure 18 : Boites à moustache sur les facteurs de concentration dans les huîtres par typologie et par métal en 2015

VII.2.1. Comparaison entre campagnes

VII.2.1.1. Métaux d'origine minière

A l'exception du Mn, l'ensemble des métaux d'origine minière (Co, Cr et Ni) est marqué par un gradient inshore/offshore du FC diminuant en sortant de la grande rade pour chacune des années (Figure 19). La référence présente les FC les plus faibles chaque année pour ces métaux ce qui est en cohérence avec l'absence de pressions liées à la mines et ses activités. Le Mn ne présente pas de tendance particulière, avec des FC similaires aussi bien dans la grande rade qu'en référence.

L'analyse de l'évolution temporelle de la bioaccumulation du cortège métallique d'origine minière réalisée à travers une analyse de variance (PERMANOVA) confirme que des évolutions significatives (p < 0,05) entre années sont observées aussi bien en *fond de rade*, qu'en *milieu de rade* ou qu'en *référence* (Figure 21) :

Ainsi on obtient les grandes tendances d'évolutions suivantes :

- Une année 2010 atypique avec les FC les plus faibles ;
- Une évolution en cloche des FC pour chaque métal et typologie avec généralement une augmentation entre 2010 et 2012 ou 2013, une diminution en 2014 puis une augmentation en 2015
- Peu de variations des FC en Mn (FC<<1) en lien probable avec sa très faible biodisponibilité
- Des valeurs de FC < 1 ou proche de 1 cohérentes pour les références,
- des niveaux de bioaccumulation plus élevés sur les stations de la typologie fond de rade que celles du milieu de rade en cohérence avec le différentiel de pression métallique identifiée par les autres matrices (eau/sédiment).

Pour les métaux d'origine minière, la campagne de 2015 a montré une augmentation générale des FC sur chaque typologie, référence comprise, comparée à 2014. Les FC obtenus en 2015 représentent globalement les maximums obtenus sur toute la série de données (2010-2015). Le gradient inshore/offshore diminuant en sortant de la grande rade, observé globalement à chaque année depuis 2010, reste valable pour chaque métal en 2015.

VII.2.1.2. Métaux d'origine urbaine

L'évolution temporelle des FC est présentée à la Figure 20 et à la Figure 22. Pour ces métaux, une évolution temporelle significative est obtenue pour chaque typologie et entre chaque année (Permanova : p< 0,05).

Les tendances d'évolutions suivantes sont observées :

- Le gradient inshore/offshore du FC diminuant en sortant de la grande rade (Figure 20) observé sur les métaux miniers n'est pas aussi systématique sur les métaux d'origine urbaine. Seul le Zn présente ce gradient toutes les années. Pour le Pb, il n'avait jamais était mis en évidence avant 2013. Pour le Cu, il n'est pas observé en 2012 et 2013.
- Au delà de ce gradient, la référence présente généralement les FC les plus faibles chaque année et ils sont inférieurs ou proche de 1. Ce constat, cohérent pour des stations de référence, n'est pas observé sur le Pb qui y est bioaccumulé entre 2010 et 2012 puis en 2015. Le Pb présente des FC plus élevés en référence que sur les stations du fond de rade en 2011 et 2012. Cette anomalie notable n'est pas expliquée.



- L'évolution temporelle des FC montre que le Cu n'est généralement pas bioaccumulé.
 Seules les années 2012 et 2015 font exception pour les typologies de fond et de milieu de rade.
- Pour le Zn et le Pb, des fluctuations du niveau de bioaccumulation notables entre années sont mises en évidence sur les stations de la grande rade avec des FC maximums en 2015. Ce phénomène est particulièrement amplifié pour le Pb avec des FC moyens 2 à 4 fois supérieurs à la gamme observée les années précédentes.

Pour les métaux d'origine urbaine, la campagne de 2015 montre que les FC obtenus se situent dans la gamme obtenue pendant les années 2010 à 2014, à l'exception du Pb et du Zn. Le phénomène est d'avantage amplifié pour le Pb avec des FC qui sont 2 à 4 fois supérieurs à la normale sur chaque typologie, référence comprise. Aucun lien avec les sédiments ou l'eau, dont les concentrations en Pb sont restées stables entre les années, n'est observé. Le gradient inshore/offshore diminuant en sortant de la grande rade, observé globalement à chaque année depuis 2010 pour le Cu et le Zn, reste valable en 2015 et il uniquement présent en 2015 pour le Pb.



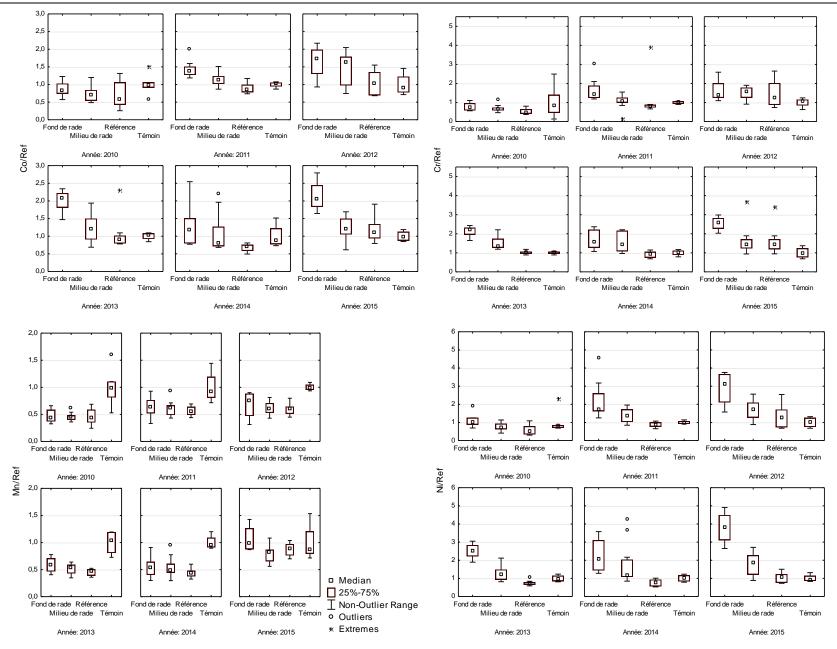


Figure 19 : Boites à moustaches sur le facteur de concentration dans les huitres pour chaque métal d'origine minière par typologie et par année



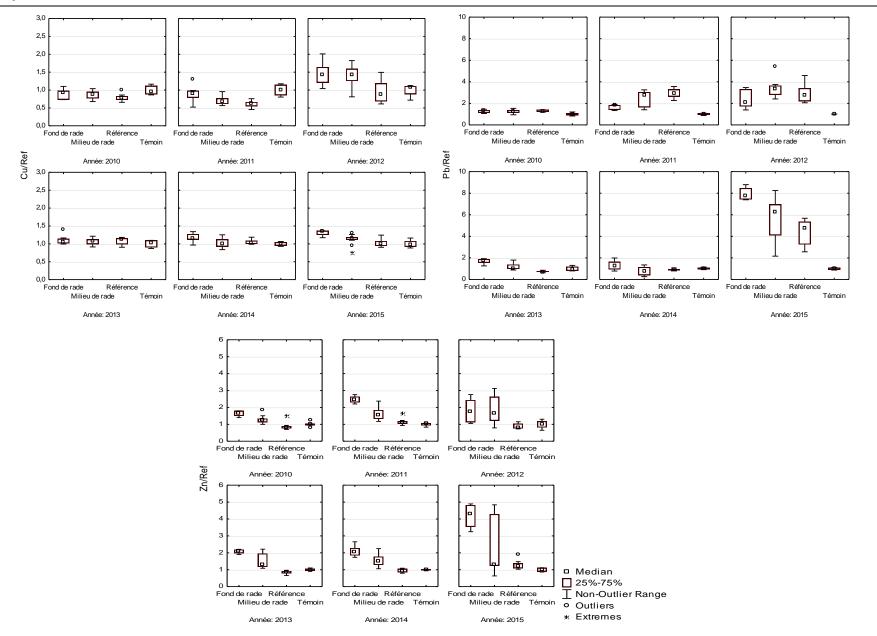


Figure 20 : Boites à moustaches sur le facteur de concentration dans les huitres pour chaque métal d'origine urbaine par typologie et par année



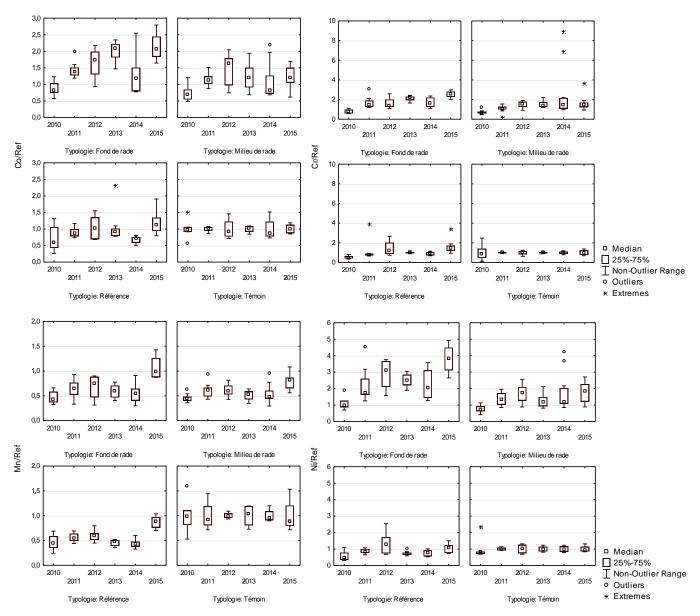


Figure 21 : Boites à moustaches sur le facteur de concentration dans les huitres pour chaque métal d'origine minière par année et par typologie



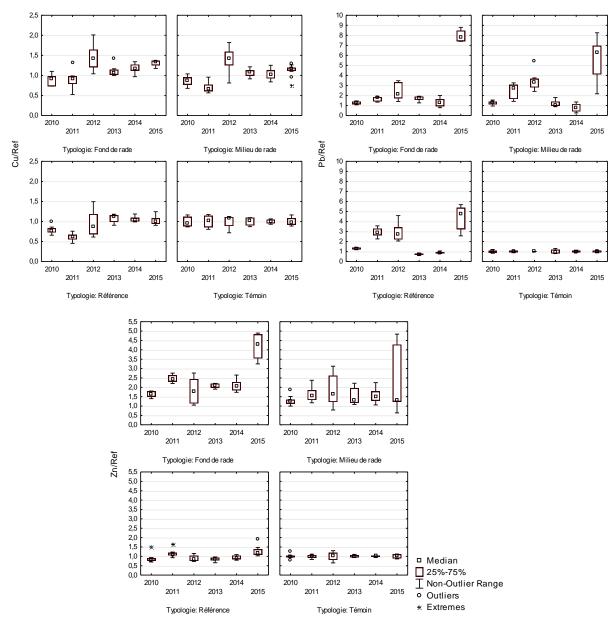


Figure 22 : Boites à moustaches sur le facteur de concentration dans les huitres pour chaque métal d'origine urbaine par année et par typologie



VIII. SYNTHESE ET DISCUSSION

L'analyse des 3 matrices étudiées (eau, sédiments, bioaccumulation dans les huitres) fournit des informations sur l'évolution de la qualité du milieu marin dans la grande rade depuis l'initiation de ce suivi.

VIII.1. EAU

VIII.1.1. Comparaison aux valeurs guides en 2015

Si certains paramètres analysés ne figurent pas dans les guides régionaux de qualité de l'eau (COT et MES), les métaux présentent généralement des valeurs seuils dans le guide ANZECC (2000) et le guide du Queensland (2009). En moyenne sur la campagne 2015, il apparait qu'aucun métal (Cr, Cu, Mn, Ni et Pb) ne présente de valeurs supérieures aux seuils préconisés pour la protection de 80% des espèces marines (ANZECC) ou pour la pratique de l'aquaculture (Queensland). Seuls quelques dépassements ponctuels de ces deux seuils sont observables en Ni et Pb, majoritairement sur les stations St 1 et St2, situées à proximité de Doniambo.

VIII.1.2. Variabilité spatiale en 2015

En termes de variabilité spatiale dans la grande rade, les analyses réalisées montrent l'absence de stratification bathymétrique des concentrations mesurées. Ce constat est valable pour chaque campagne de prélèvement, permettant ainsi d'utiliser les profondeurs comme réplicat statistique au sein des stations.

Concernant les métaux d'origine minière, un gradient significatif inshore/offshore de concentration diminuant en sortant de la grande rade est observé pour le Cr et le Ni dans les eaux en 2015, indiquant une augmentation des concentrations pour ces métaux en s'enfonçant dans la grande rade. La référence est adéquate pour ces métaux puisqu'elle présente les concentrations les plus faibles.

Concernant les métaux d'origine urbaine, aucune stratification significative des concentrations de Cu, Pb et Zn n'est détectée entre le fond et la sortie de la rade dans les eaux en 2015. Les concentrations de Cu, Pb et Zn sont similaires entre chaque typologie, référence comprise.

Concernant les autres paramètres, les mesures de COT et de MES ne présentent pas de stratification significative selon la typologie et les valeurs sont proches en référence et dans la grande rade à chaque campagne.

VIII.1.3. Influence de la saison sur la qualité de l'eau

L'analyse de la pluviométrie moyenne entre Janvier 2012 et Juin 2016 a montré un effet significatif de la saison sur la pluviométrie avec une pluviométrie significativement supérieure en saison chaude, comparée à la saison froide et l'inter-saison. Une analyse de variance du facteur saison sur la qualité de l'eau a montré un effet significatif du facteur saison sur les concentrations de MES, Cu, Mn, Ni et Pb avec une concentration supérieure en saison chaude comparée aux saisons froides et inter-saison. Ces résultats montrent la nécessité d'étudier la variation temporelle des données par saison.



VIII.1.4. Variabilité temporelle entre campagnes

VIII.1.4.1. Saison chaude

En saison chaude, les données de 2015 et 2016 sont comparables à celles des autres campagnes à l'exception des MES et du COT (dans une moindre mesure) dont les concentrations moyennes sont plus élevées en 2015 sur chaque typologie, suite à des valeurs anormalement élevées sur quelques campagnes.

Cette augmentation est liée aux campagnes de mars à mai 2015 pour les MES dont les valeurs étaient plus élevées qu'aux autres campagnes sans lien avec la pluviométrie (SOPRONER 2015).

Aucune stratification spatiale n'est observée pour chaque année pour ces paramètres, indiquant que les augmentations observées en 2015 ont lieu à une large échelle spatiale qui dépasse celle de la grande rade.

VIII.1.4.2. Saison froide et inter-saison

En saison froide, les données de 2015/2016 sont comparables à celles des autres campagnes, à l'exception du COT en 2015 dont les concentrations moyennes sont légèrement plus élevées sur chaque typologie, suite à des valeurs anormalement élevées en Juin.

Comme pour les MES en saison chaude, cette augmentation ponctuelle ne semble pas liée à la pluviométrie (SOPRONER 2015) et celle-ci a lieu à une large échelle spatiale qui dépasse celle de la grande rade.

VIII.2. SEDIMENTS

VIII.2.1. Comparaison aux valeurs guides en 2015

La concentration moyennes de métaux dans les sédiments se classent de la façon suivante sur l'année 2015: Ni>>Cr>Mn>Zn>Pb>Cu>Co. Ces résultats concordent avec ceux obtenus par Dalto et al. (2006) qui obtiennent globalement le même classement dans la grande rade de Nouméa.

En comparaison avec les valeurs guides métropolitaines et de la NOAA (Buchman 2008), l'analyse annuelle des sédiments marins montre une concentration élevée en Cr et Ni dans la grande rade, qui pourraient présenter un risque de pollution en cas de remobilisation après un dragage. Cependant, le contexte calédonien avec des sols naturellement chargés en ces métaux limitent la pertinence de cette comparaison.

VIII.2.2. Variabilité spatiale en 2015

Concernant les métaux issus de l'industrie minière (Co, Cr, Mn et Ni) et les métaux d'origine urbaine (Cu, Pb et Zn), un gradient inshore/offshore de concentration diminuant en sortant de la grande rade est observé. Une concentration minimale est observée sur la référence pour tous les métaux.



VIII.2.3. Variabilité temporelle entre campagnes

Les concentrations de chacun des métaux dans les sédiments sont stables et ne montrent peu d'évolution dans le temps. Seule la station St 3 située à l'interface entre fond de rade et milieu de rade présente des données orientées vers l'une ou l'autre typologie selon les années.

VIII.3. BIOINDICATEURS

VIII.3.1. Résultats de 2015

L'analyse des concentrations de métaux dans le chairs d'*Isognomon isognomon* se classe en moyenne de la façon suivante Zn>>>Mn>>Cu>Ni>Pb>Cr>Co et diffère ainsi des sédiments marins. Ces résultats sont concordants avec ceux de Hédouin et al. (2011) qui ont trouvé de fortes concentrations en Zn et Mn, Cu et Ni (dans une moindre mesure) dans ces bivalves après transplantation dans la grande rade. Il semblerait que l'huitre ait la capacité d'accumuler le Zn à haute concentration sous une forme non toxique de granules qui sont lentement évacuées (Hédouin et al. 2009).

En rapportant ces concentrations aux concentrations dans les lots témoins prélevés au début de l'étude, un facteur de concentration (FC) est calculé et informe sur le degré d'accumulation/élimination ou l'absence d'évolution du métal par l'organisme par rapport à sa concentration initiale. En moyenne sur l'année 2015, les FC ne se classent pas de la même manière que les résultats bruts : Pb > Zn > Ni > Cr > Co > Cu > Mn.

VIII.3.2. Variabilité spatiale en 2015

Hormis le Mn qui ne présente pas de différence significative de son FC entre typologies, les métaux d'origine minière (Co, Cr et Ni) présentent un gradient inshore/offshore significatif de concentration diminuant en sortant de la grande rade. La référence présente les FC les plus faibles pour chacun des métaux d'origine minière et elle est donc adéquate pour ces métaux dont la pression semble plus élevée dans la grande rade.

Les métaux d'origine urbaine (Pb, Cu et Zn) présentent un gradient inshore/offshore significatif de concentration diminuant en sortant de la grande rade. La référence présente également les FC les plus faibles pour ces métaux dont la pression semble plus élevée dans la grande rade.

Ces résultats confirment le potentiel de l'espèce *Isognomon isognomon* comme espèce bioindicatrice pour refléter la contamination métallique dans son environnement (Hédouin et al. 2010).

Concernant le Mn qui présente des résultats différents des autres métaux avec une élimination du métal sur chaque station malgré des concentrations parfois élevées dans les sédiments, Hédouin et al. (2011) ont obtenu l'absence de bioaccumulation sur une expérience similaire dans la grande rade. Ils ont suggéré une faible biodisponibilité du métal dans cet environnement puisque une expérience de bioaccumulation en aquarium avec des concentrations connues en Mn a montré que l'huitre accumulait efficacement ce métal (Hédouin et al. 2010).

VIII.3.3. Comparaison entre campagnes

Pour les métaux d'origine minière, la campagne de 2015 a montré une augmentation générale des FC sur chaque typologie comparée à 2014. Les FC obtenus en 2015 représentent globalement les maximums obtenus sur toute la série de données (2010-2015). Le gradient inshore/offshore



diminuant en sortant de la grande rade, observé globalement à chaque année depuis 2010, reste valable pour chaque métal en 2015.

Pour les métaux d'origine urbaine, la campagne de 2015 montre que les FC obtenus se situent dans la gamme obtenue pendant les années 2010 à 2014, à l'exception du Pb et du Zn dont les FC son supérieurs. Le phénomène est d'avantage amplifié pour le Pb avec des FC 2 à 4 fois supérieurs aux valeurs historiques sur chaque typologie, référence comprise. Le gradient inshore/offshore diminuant en sortant de la grande rade, observé globalement à chaque année depuis 2010 pour le Cu et le Zn reste *v*alable en 2015, et il est uniquement présent en 2015 pour le Pb.

Les évolutions constatées depuis 2010 ne trouvent pas d'explications dans la pluviométrie qui n'a pas significativement évolué entre 2010 et 2015. Il est probable qu'une augmentation réelle des métaux biodisponibles associée à des phénomènes de variabilité biologique explique les évolutions constatées sans qu'il soit aujourd'hui possible de conclure sur la prépondérance d'un de ces facteurs.

.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES



Anderson MJ, Gorley RN, Clarke KR (2008) PERMANOVA for PRIMER: Guide to Software and Statistical Methods. PRIMER-E, Plymouth, UK

Breau (2003) - Etude de la Bioaccumulation des métaux dans quelques espèces marines tropicales : Recherche de bioindicateurs de contamination et application à la surveillance de l'environnement côtier dans le lagon Sud-Ouest de la Nouvelle Calédonie. Thèse de doctorat de l'université de la Rochelle : 384 pp.

Buchman MF (2008) NOAA Screening Quick Refrence Tables, NOAA OR&R Report 08-1, Seattle WA, Office of Response and Restoriation Division National Oceanic and Atmospheric Administration, 34pages.

Clarke KR., Warwick RM (1994) Similarity-based testing for community pattern: the 2-way layoutwith no replication. Mar Biol 118, 167-176

Dalto AG, Gremare A, Dinet A, Fichet D (2006) Muddy-bottom meiofauna responses to metal concentrations and organic enrichment in New Caledonia South-West Lagoon. *Estuarine, Coastal and Shelf Science* 67: 629-644.

Department of Environment and Heritage (2009) Queensland water quality guidelines. Chapter 7. 184 pp.

Hedouin L, Pringault O, Metian M, Bustamante P, Warnau M (2007) Nickel bioaccumulation in bivalves from the New Caledonia lagoon: seawater and food exposure. Chemosphere 66, 1449-1457

Hédouin et al. (2009) Trends in concentrations of selected metalloid and metals in two bivalves from the coral reefs in the SW lagoon of New Caledonia Ecotoxicology and Environmental Safety 72: 372-381

Hedouin L, Gomez Batista, M, Metian M, Buschiazzo E, Warnau M (2010) Metal and metalloid bioconcentration capacity of two tropical bivalves for monitoring the impact of land-based mining activities in the New Caledonia lagoon. Marine Pollution Bulletin 61: 554-567

Hédouin et al. (2011) Validation of of two tropical marine bivalves as bioindicators of mining contamination in the New Caledonia lagoon: Field transplantation experiments. Water Research 45: 483-496

Marshall PA, Baird AH (2000) Bleaching of corals on the Great Barrier Reef: differential susceptibilities among taxa. Coral Reefs 19: 155–163.

Metian M (2003) Bioaccumulation des métaux lourds chez 4 espèces marines du lagon de Nouvelle Calédonie: Caractérisation de leur potentiel bioindicateur pour le monitoring des activités minières locales. Master thesis, IAEAMEL, Monaco/Université Libre de Bruxelles, Belgium, 44 pp.

Metian M, Bustamante P, Hédouin L, Oberhansli F, Warnau M (2009) Delineation of heavy metal uptake pathways (seawater and food) in the variegated scallop Chlamys varia, using radiotracer techniques. Marine Ecology Progress Series 375: 161-171

SOPRONER (2015) Surveillance du milieu de la grande rade. Milieu marin : Campagne 2014/2015. 83pp.

Zar JH (1999) Biostatistical analyses. 4th ed. Prentice Hall, NJ.



ANNEXES



ANNEXE I: RESULTATS BRUTS SUR LES EAUX (EUROFINS ENVIRONNEMENT ET CALEDONIENNE DES EAUX)





SOPRONER Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL bp 3583 1, bis rue berthelot 98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-15-LK-061083-01 Version du : 24/08/2015 Page 1/8

Dossier N°: 15E052604 Date de réception : 05/08/2015

Référence Dossier : SLN 2014-2015 - Suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/07-048

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau saline	ST1 SS	
002	Eau saline	ST1 F	
003	Eau saline	ST2 SS	
004	Eau saline	ST2 F	
005	Eau saline	ST3 SS	
006	Eau saline	ST3 MP	
007	Eau saline	ST3 F	
800	Eau saline	ST4 SS	
009	Eau saline	ST4 MP	
010	Eau saline	ST4 F	
011	Eau saline	ST5 SSZ	
012	Eau saline	ST5 MP	
013	Eau saline	ST5 F	
014	Eau saline	ST6	
015	Eau saline	UA 1	
016	Eau saline	UA 2	

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice. Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée) : (A): Eurachem (B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (D): ISO 15767 (e): Méthode interne





Dossier N° : 15E052604 Date de réception : 05/08/2015

Référence Dossier : SLN 2014-2015 - Suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/07-048

Conservation	-1 -		/ - I	- 4211
Concervation	മ	V/OC	acnai	ntillanc

Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 6 semaines pour les sols et pendant 4 semaines pour les eaux et l'air, à compter de la date de réception des échantillons au laboratoire. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue.

Conservation Supplémentaire :	x 6 semaines supplémentaires (LS0PX)
Nom :	Signature :
Date :	





Dossier N° : 15E052604 Date de réception : 05/08/2015

Référence Dossier : SLN 2014-2015 - Suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/07-048

N° Echantillon Date de prélèvement :		001	002	003	004	005	Limites de
Début d'analyse :		20/08/2015	20/08/2015	20/08/2015	20/08/2015	20/08/2015	Quantification
			Métaux				
LS2TB : Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	2.5	4.0	3.2	4.2	2.6	Eau saline : 1
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2							
LS2TK : Cuivre Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	Eau saline : 1
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2							
LS2TL : Manganèse Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	Eau saline : 5
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2							
LS2TC : Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	7.6	8.6	6.2	5.8	3.7	Eau saline : 1
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2							
LS2ND: Plomb Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
17294-2 LS2TM : Zinc Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	<10	<10	<10	<10	<10	Eau saline : 10
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2							
	Sou	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (Lille)		
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - NF EN 1484	mg/l	1.1	0.94	0.93	0.92	0.94	Eau saline : 0.2

 001 : ST1 SS
 004 : ST2 F

 002 : ST1 F
 005 : ST3 SS









Dossier N° : 15E052604 Date de réception : 05/08/2015

Référence Dossier : SLN 2014-2015 - Suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/07-048

N° Echantillon Date de prélèvement :		006	007	008	009	010	Limites de
Début d'analyse :		20/08/2015	20/08/2015	20/08/2015	20/08/2015	20/08/2015	Quantification
Métaux							
LS2TB : Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	1.9	2.5	2.9	2.5	3.1	Eau saline : 1
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2							
LS2TK : Cuivre Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	Eau saline : 1
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2							
LS2TL : Manganèse Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	Eau saline : 5
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2							
LS2TC : Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	2.8	5.3	3.1	3.2	3.0	Eau saline : 1
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2							
LS2ND: Plomb Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO	µg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
17294-2 LS2TM : Zinc Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	<10	<10	<10	<10	<10	Eau saline : 10
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2							
	Sou	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (Lille)		
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - NF EN 1484	mg/l	0.94	0.9	1.0	0.99	0.9	Eau saline : 0.2

006 : ST3 MP 007 : ST3 F 008 : ST4 SS 009 : ST4 MP 010 : ST4 F





N° de rapport d'analyse : AR-15-LK-061083-01 Version du : 24/08/2015 Page 5/8

Dossier N°: 15E052604 Date de réception : 05/08/2015

Référence Dossier : SLN 2014-2015 - Suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/07-048

N° Echantillon Date de prélèvement :		011	012	013	014	015	Limites de
Début d'analyse :		20/08/2015	20/08/2015	20/08/2015	20/08/2015	20/08/2015	Quantification
			Métaux				
LS2TB : Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	2.9	3.0	2.4	3.6	6.8	Eau saline : 1
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2							
LS2TK : Cuivre Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	Eau saline : 1
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2							
LS2TL : Manganèse Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	6.8	Eau saline : 5
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2							
LS2TC : Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	1.9	1.4	1.3	1.9	14	Eau saline : 1
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2							
LS2ND: Plomb Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	Eau saline : 1
LS2TM: Zinc Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	<10	<10	<10	<10	<10	Eau saline : 10
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2							
	Sou	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (Lille)		
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - NF EN 1484	mg/l	1.2	0.91	1.3	1.1	* 3.3	Eau saline : 0.2
IC1Z3 : Cuivre dissous	μg/l					* 1.7	Eau saline : 1
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO							
IC23Z : Manganèse dissous	μg/l					4	Eau saline : 1
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO							

011: ST5 SSZ 014 : ST6 012 : ST5 MP 015 : UA 1

013 : ST5 F

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





Dossier N° : 15E052604 Date de réception : 05/08/2015

Référence Dossier : SLN 2014-2015 - Suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/07-048

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		011 20/08/2015	012 20/08/2015	013 20/08/2015	014 20/08/2015	015 20/08/2015	Limites de Quantification
	Sou	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (Lille)		
IC1Z5 : Nickel dissous	μg/l					* 13	Eau saline : 1
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO							
IC1Z7 : Plomb dissous	μg/l					* <1.0	Eau saline : 1
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO							
IC1Z4 : Zinc dissous	μg/l					* 8.2	Eau saline : 1
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO							



N° de rapport d'analyse : AR-15-LK-061083-01 Version du : 24/08/2015 Page 7/8

Dossier N°: 15E052604 Date de réception : 05/08/2015

Référence Dossier : SLN 2014-2015 - Suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/07-048

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		016 20/08/2015			Limites de Quantification
			Métaux		
LS2TB : Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	7.2			Eau saline : 1
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 LS2TK: Cuivre Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	<5.0			Eau saline : 1
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2					Eau saline : 5
LS2TL: Manganèse Prestation réalisée sur le site de Saverne Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO	µg/l	6.5			233 Suinte : S
17294-2 LS2TC : Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	14			Eau saline : 1
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2 LS2ND: Plomb	μg/l	3.5			Eau saline : 1
Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	F 3.	0.0			
LS2TM: Zinc Prestation réalisée sur le site de Saverne Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO	μg/l	<10			Eau saline : 10
17294-2	Sou	s-traitance	Eurofins IPL Nord (Lille)	
ICIDR : Carbone Organique	mg/l	* 3.0	1		Eau saline : 0.2
Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - NF EN 1484	Č				
IC1Z3 : Cuivre dissous	μg/l	* 2.0			Eau saline : 1
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO					
IC23Z : Manganèse dissous	μg/l	4			Eau saline : 1

016: UA 2



SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



N° de rapport d'analyse : AR-15-LK-061083-01 Version du : 24/08/2015 Page 8/8

Dossier N°: 15E052604 Date de réception : 05/08/2015

Référence Dossier : SLN 2014-2015 - Suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/07-048

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		016 20/08/2015					Limites de Quantification
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Lille)							
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO							
IC1Z5 : Nickel dissous	μg/l	* 13					Eau saline : 1
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO							
IC1Z7 : Plomb dissous	μg/l	* 3.2					Eau saline : 1
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO							
IC1Z4 : Zinc dissous	μg/l	* 8.3					Eau saline : 1
Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO							

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Mathieu Hubner

Coordinateur de Projets Clients

Aurélie Schaeffer

Coordinateur de Projets Clients









LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1505291 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 28/07/15 Nature du prélèvement : EAU DE MER 28/07/15 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST1SS** 28/07/15 Date début d'analyse **Grande Rade** 3/08/15 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505292 Date de prélèvement : 28/07/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 28/07/15 à 13:50

Lieu du prélèvement : ST1F Date début d'analyse : 28/07/15

Grande Rade Date de validation : 3/08/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505293 Date de prélèvement : 28/07/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 28/07/15 à 13:50

Lieu du prélèvement : **ST2SS**Date début d'analyse : **28/07/15**

 $\begin{tabular}{lll} \mbox{Grande Rade} & \mbox{Date de validation} & : & \mbox{3/08/15} \end{tabular}$

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505294 Date de prélèvement : 28/07/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 28/07/15 à 13:50

Lieu du prélèvement : ST2F Date début d'analyse : 28/07/15

Grande Rade Date de validation : 3/08/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension....... 4 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505295 Date de prélèvement : 28/07/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 28/07/15 à 13:50

Lieu du prélèvement : ST3SS Date début d'analyse : 28/07/15

Grande Rade Date de validation : 3/08/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





Quantification

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

mesure

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505296 Date de prélèvement : 28/07/15

mesurées

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 28/07/15 à 13:50

Lieu du prélèvement : ST3MP Date début d'analyse : 28/07/15

Grande Rade Date de validation : 3/08/15

Valeurs Unité Limite de

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1505297 28/07/15 Nº d'enregistrement Date de prélèvement

Nature du prélèvement : EAU DE MER 28/07/15 à 13:50 Date d'arrivée au laboratoire :

Lieu du prélèvement : **ST3F** 28/07/15 Date début d'analyse

Grande Rade 3/08/15 Date de validation

> Valeurs Unité Limite de Quantification mesurées mesure

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension.....

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Août 2015

Le Chef de Laboratoire. Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





Quantification

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

mesure

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505298 Date de prélèvement : 28/07/15

mesurées

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 28/07/15 à 13:50

Lieu du prélèvement : ST4SS Date début d'analyse : 28/07/15

Grande Rade Date de validation : 3/08/15

Valeurs Unité Limite de

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension...... 6 mg/l 2

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505299 Date de prélèvement : 28/07/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 28/07/15 à 13:50

Lieu du prélèvement : ST4MP Date début d'analyse : 28/07/15

Grande Rade Date de validation : 3/08/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension....... 5 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505300 Date de prélèvement : 28/07/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 28/07/15 à 13:50

Lieu du prélèvement : **ST4F**Date début d'analyse : **28/07/15**

Grande Rade Date de validation : 3/08/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505301 Date de prélèvement : 28/07/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 28/07/15 à 13:50

Lieu du prélèvement : ST5SS Date début d'analyse : 28/07/15

Grande Rade Date de validation : 3/08/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1505302 28/07/15 Nº d'enregistrement Date de prélèvement

Nature du prélèvement : EAU DE MER 28/07/15 à 13:50 Date d'arrivée au laboratoire :

Lieu du prélèvement : ST5MP 28/07/15 Date début d'analyse

Grande Rade 3/08/15 Date de validation

> Valeurs Unité Limite de Quantification mesurées mesure

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension.....

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Août 2015

Le Chef de Laboratoire. Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505303 Date de prélèvement : 28/07/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 28/07/15 à 13:50

Lieu du prélèvement : ST5F Date début d'analyse : 28/07/15

Grande Rade Date de validation : 3/08/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505304 Date de prélèvement : 28/07/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 28/07/15 à 13:50

Lieu du prélèvement : \$T6 Date début d'analyse : 28/07/15

Grande Rade Date de validation : 3/08/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 03 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a



SOPRONER Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL bp 3583 1, bis rue berthelot 98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-15-LK-066141-01 Version du : 15/09/2015 Page 1/7

Dossier N°: 15E059238 Date de réception : 02/09/2015

Référence Dossier : Réf : PYB 15/08-053

Objet: Suivi milieu marin

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau saline	ST1 SS	
002	Eau saline	ST1 F	
003	Eau saline	ST2 SS	
004	Eau saline	ST2 F	
005	Eau saline	ST3 SS	
006	Eau saline	ST3 MP	
007	Eau saline	ST3 F	
800	Eau saline	ST4 SS	
009	Eau saline	ST4 MP	
010	Eau saline	ST4 F	
011	Eau saline	ST5 SS	
012	Eau saline	ST5 MP	
013	Eau saline	ST5 F	
014	Eau saline	ST6	
015	Eau saline	UA1	
016	Eau saline	UA2	

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

(A): Eurachem (B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (D): ISO 15767 Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée) : (e): Méthode interne





Dossier N° : 15E059238 Date de réception : 02/09/2015

Référence Dossier : Réf : PYB 15/08-053

Objet: Suivi milieu marin

Conservation de vos	echantillons
---------------------	--------------

Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 6 semaines pour les sols et pendant 4 semaines pour les eaux et l'air, à compter de la date de réception des échantillons au laboratoire. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue.

Conservation Supplémentaire :	x 6 semaines supplémentaires (LS0PX)
Nom :	Signature :
Date :	





 N° de rapport d'analyse : AR-15-LK-066141-01 Version du : 15/09/2015 Page 3/7

Dossier N°: 15E059238 Date de réception : 02/09/2015

Référence Dossier : Réf : PYB 15/08-053

Objet : Suivi milieu marin

N° Echantillon Date de prélèvement :		001	002	003	004	005	Limites de	
Début d'analyse :		11/09/2015	11/09/2015	11/09/2015	11/09/2015	11/09/2015	Quantification	
Métaux								
LS2TB: Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 4.1	* 5.2	* 3.4	* 3.6	* 3.8	Eau saline : 1	
LS2TK: Cuivre Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0	* 5.5	* <5.0	* <5.0	* <5.0	Eau saline : 1	
LS2TL: Manganèse Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	Eau saline : 1	
LS2TC: Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 8.0	* 9.1	* 7.5	* 7.1	* 6.5	Eau saline : 1	
LS2ND: Plomb Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <1.0	* <1.0	* <1.0	* <1.0	* <1.0	Eau saline : 1	
LS2TM : Zinc Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	<10	<10	<10	<10	<10	Eau saline : 10	
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2								
	Sous	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (E	ouai)			
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - Combustion /IR - NF EN 1484	mg/l	* 2.4	* 3.7	* 3.2	* 3.1	* 2.6	Eau saline : 0.2	

001: ST1 SS 004 : ST2 F 002 : ST1 F 005 : ST3 SS

003: ST2 SS



SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





Dossier N° : 15E059238 Date de réception : 02/09/2015

Référence Dossier : Réf : PYB 15/08-053

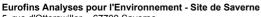
Objet : Suivi milieu marin

N° Echantillon Date de prélèvement :		006	007	008	009	010	Limites de	
Début d'analyse :		11/09/2015	11/09/2015	11/09/2015	11/09/2015	11/09/2015	Quantification	
Métaux								
LS2TB : Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 3.0	* 3.8	* 2.3	* 2.9	* 2.9	Eau saline : 1	
LS2TK: Cuivre Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	Eau saline : 1	
LS2TL: Manganèse Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	Eau saline : 1	
LS2TC: Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 6.0	* 5.3	* 2.3	* 2.3	* 2.5	Eau saline : 1	
LS2ND: Plomb Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <1.0	* <1.0	* <1.0	* <1.0	* <1.0	Eau saline : 1	
LS2TM : Zinc Prestation réalisée sur le site de Saverne Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO	μg/l	<10	<10	<10	<10	<10	Eau saline : 10	
17294-2								
	Sous	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (D	ouai)			
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - Combustion /IR - NF EN 1484	mg/l	* 3.9	* 4.6	* 4.3	* 3.0	* 3.7	Eau saline : 0.2	

 006 : ST3 MP
 009 : ST4 MP

 007 : ST3 F
 010 : ST4 F

 008 : ST4 SS
 010 : ST4 F



5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





Dossier N° : 15E059238 Date de réception : 02/09/2015

Référence Dossier : Réf : PYB 15/08-053

Objet : Suivi milieu marin

N° Echantillon Date de prélèvement :		011	012	013	014	015	Limites de	
Début d'analyse :		11/09/2015	11/09/2015	11/09/2015	11/09/2015	11/09/2015	Quantification	
Métaux								
LS2TB: Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 2.8	* 3.0	* 3.0	* 2.2	* 8.2	Eau saline : 1	
LS2TK: Cuivre Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	Eau saline : 1	
LS2TL: Manganèse Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* 9.4	Eau saline : 1	
LS2TC: Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 2.0	* 1.4	* 2.0	* <1.0	* 16	Eau saline : 1	
LS2ND: Plomb Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <1.0	* <1.0	* <1.0	* <1.0	* <1.0	Eau saline : 1	
LS2TM : Zinc Prestation réalisée sur le site de Saverne Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO	μg/l	<10	<10	<10	<10	<10	Eau saline : 10	
17294-2	0			IDL No. J./F	\ "\			
	Sous	s-traitance	Lurotins	IPL Nord (Jouai)			
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - Combustion /IR - NF EN 1484	mg/l	* 4.9	* 2.5	* 3.6	* 2.6	* 2.8	Eau saline : 0.2	

 011 : ST5 SS
 014 : ST6

 012 : ST5 MP
 015 : UA1

013 : ST5 F







N° de rapport d'analyse : AR-15-LK-066141-01 Version du : 15/09/2015 Page 6/7

Dossier N°: 15E059238 Date de réception : 02/09/2015

Référence Dossier : Réf : PYB 15/08-053

Objet: Suivi milieu marin

Objet . Sulvi milieu mann						
N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		016 11/09/2015				Limites de Quantification
Production of the second			Métaux			
			Wietaux			
LS2TB: Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 6.0				Eau saline : 1
LS2TK: Cuivre Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0				Eau saline : 1
LS2TL: Manganèse Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 7.3				Eau saline : 1
LS2TC: Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	μg/l	* 14				Eau saline : 1
LS2ND: Plomb Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <1.0				Eau saline : 1
LS2TM: Zinc Prestation réalisée sur le site de Saverne Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO	μg/l	<10				Eau saline : 10
17294-2						
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Douai)						
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - Combustion /IR - NF EN 1484	mg/l	* 3.4				Eau saline : 0.2

016: UA2





Dossier N° : 15E059238 Date de réception : 02/09/2015

Référence Dossier : Réf : PYB 15/08-053

Objet: Suivi milieu marin

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Delphine Picard

Coordinateur de Projets Clients





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505840 Date de prélèvement : 27/08/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/08/15 à 14:45

Lieu du prélèvement : ST1SS Date début d'analyse : 27/08/15

Date de validation : 31/08/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 31 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505841 Date de prélèvement : 27/08/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/08/15 à 14:45

Lieu du prélèvement : ST1F Date début d'analyse : 27/08/15

Date de validation : 31/08/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 31 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505842 Date de prélèvement : 27/08/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/08/15 à 14:45

Lieu du prélèvement : ST2SS Date début d'analyse : 27/08/15

Date de validation : 31/08/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 31 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505843 Date de prélèvement : 27/08/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/08/15 à 14:45

Lieu du prélèvement : ST2F Date début d'analyse : 27/08/15

Date de validation : 31/08/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 31 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505844 Date de prélèvement : 27/08/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/08/15 à 14:45

Lieu du prélèvement : ST3SS Date début d'analyse : 27/08/15

Date de validation : 31/08/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 31 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505845 Date de prélèvement : 27/08/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/08/15 à 14:45

Lieu du prélèvement : ST3MP Date début d'analyse : 27/08/15

Date de validation : 31/08/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 31 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505846 Date de prélèvement : 27/08/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/08/15 à 14:45

Lieu du prélèvement : ST3F Date début d'analyse : 27/08/15

Date de validation : 31/08/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 31 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505847 Date de prélèvement : 27/08/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/08/15 à 14:45

Lieu du prélèvement : ST4SS Date début d'analyse : 27/08/15

Date de validation : 31/08/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 31 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505848 Date de prélèvement : 27/08/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/08/15 à 14:45

Lieu du prélèvement : ST4MP Date début d'analyse : 27/08/15

Date de validation : 31/08/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 31 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505849 Date de prélèvement : 27/08/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/08/15 à 14:45

Lieu du prélèvement : **ST4F**Date début d'analyse : **27/08/15**Date de validation : **31/08/15**

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 31 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505850 Date de prélèvement : 27/08/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/08/15 à 14:45

Lieu du prélèvement : ST5SS Date début d'analyse : 27/08/15

Date de validation : 31/08/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 31 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1505851 Date de prélèvement : 27/08/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/08/15 à 14:45

Lieu du prélèvement : ST5MP Date début d'analyse : 27/08/15

Date de validation : 31/08/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 31 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505852 Date de prélèvement : 27/08/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/08/15 à 14:45

Lieu du prélèvement : ST5F Date début d'analyse : 27/08/15

Date de validation : 31/08/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 31 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1505853 Date de prélèvement : 27/08/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/08/15 à 14:45

Lieu du prélèvement : \$T6 Date début d'analyse : 27/08/15

Date de validation : 31/08/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 31 Août 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a



SOPRONER
Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL
bp 3583
1, bis rue berthelot
98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Annule et remplace la version AR-15-LK-079922-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Dossier N° : 15E070500 Date de réception : 08/10/2015

Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 15/10-063

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau saline	ST1 SS	
002	Eau saline	ST1 F	
003	Eau saline	ST2 SS	
004	Eau saline	ST2 F	
005	Eau saline	ST3 SS	
006	Eau saline	ST3 MP	
007	Eau saline	ST3 F	
800	Eau saline	ST4 SS	
009	Eau saline	ST4 MP	
010	Eau saline	ST4 F	
011	Eau saline	ST5 SS	
012	Eau saline	ST5 MP	
013	Eau saline	ST5 F	
014	Eau saline	ST6	
015	Eau saline	UA1	
016	Eau saline	UA2	

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée) : (A) : Eurachem

(B): XP T 90-220

(C): NF ISO 11352

(D): ISO 15767

(e) : Méthode interne





Annule et remplace la version AR-15-LK-079922-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée Dossier N° : 15E070500 Date de réception : 08/10/2015

Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 15/10-063

Conser	vation	de	VOS	éch	antill	ons
	v a ti O i i	u	V	~~		O110

Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 6 semaines pour les sols et pendant 4 semaines pour les eaux et l'air, à compter de la date de réception des échantillons au laboratoire. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue.

Conservation Supplémentaire :	x 6 semaines supplémentaires (LS0PX)				
Nom :	Signature :				
Date :					



ACCREDITATION



Annule et remplace la version AR-15-LK-079922-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Dossier N° : 15E070500 Date de réception : 08/10/2015

Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 15/10-063

N° Echantillon Date de prélèvement :		001 28/10/2015	002 28/10/2015	003 28/10/2015	004 28/10/2015	005 28/10/2015	Limites de Quantification
Début d'analyse :		20/10/2013		20/10/2013	20/10/2013	20/10/2015	Quantification
			Métaux				
LS2TB: Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 30	* 4.8	* 5.1	* 4.1	* 3.4	Eau saline : 1
LS2TK: Cuivre Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	μg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	Eau saline : 1
LS2TL: Manganèse Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	Eau saline : 1
LS2TC: Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 7.4	* 8.6	* 8.9	* 6.7	* 5.1	Eau saline : 1
LS2ND: Plomb Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 17	* <1.0	* 1.2	* <1.0	* 4.5	Eau saline : 1
LS2TM : Zinc Prestation réalisée sur le site de Saverne Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	μg/l	<10	<10	<10	<10	<10	Eau saline : 10
1,20,2	Sous	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (E	Oouai)		
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - Combustion /IR - NF EN 1484	mg/l	* 2.2	* 2.9	* 2.5	* 2.8	* 3.0	Eau saline : 0.2
IJ626: Indice Hydrocarbures C10 à C40 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS extr. LL / GC-FID - NF EN ISO 9377-2	µg/l			<100	<100		Eau saline : 100

003 : ST2 SS

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





Annule et remplace la version AR-15-LK-079922-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Dossier N° : 15E070500 Date de réception : 08/10/2015

Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 15/10-063

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		001 28/10/2015	002 28/10/2015	003 28/10/2015	004 28/10/2015	005 28/10/2015	Limites de Quantification
Debut d'analyse .	Sous	s-traitance				20/10/2013	Quantinication
IC2AH: PCB 28 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	µg/l			* <0.005	* <0.005		Eau saline : 0.005
IC2AJ: PCB 52 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l			* <0.005	* <0.005		Eau saline : 0.005
IC2AK: PCB 153 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l			* <0.005	* <0.005		Eau saline : 0.005
IC2AN: PCB 138 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l			* <0.005	* <0.005		Eau saline : 0.005
IC2AP: PCB 118 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l			* <0.005	* <0.005		Eau saline : 0.005
IC2AQ: PCB 180 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	µg/l			* <0.005	* <0.005		Eau saline : 0.005
IC2AR: PCB 101 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	µg/l			* <0.005	* <0.005		Eau saline : 0.005
IJF04 : Somme des 7 PCB détectés Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Calcul - Calcul	μg/l			<0.005	<0.005		Eau saline : 0.005

004 : ST2 F





Annule et remplace la version AR-15-LK-079922-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Dossier N° : 15E070500 Date de réception : 08/10/2015 Référence Dossier : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/10-063

17294-2

17294-2

LS2TM : Zinc

Prestation réalisée sur le site de Saverne

Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :			006 10/2015	28	007 /10/2015		008 10/2015	009 28/10/2018	5 2	010 28/10/2015	Limites de Quantification
				IV	létaux						
LS2TB: Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	*	3.6	*	3.4	*	3.1	* 3.1	*	3.1	Eau saline : 1
LS2TK: Cuivre Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	* <5.0	*	<5.0	Eau saline : 1
LS2TL: Manganèse Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	* <5.0	*	<5.0	Eau saline : 1
LS2TC: Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	*	4.5	*	4.8	*	2.6	* 4.1	*	3.3	Eau saline : 1
LS2ND: Plomb Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	* <1.0	*	<1.0	Eau saline : 1

Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Douai)												
ICIDR : Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202	mg/l	*	2.6	*	2.4	*	3.2	*	3.5	*	3.3	Eau saline : 0.2
Oxydation chimique / IR - Combustion /IR - NF EN 1484												

<10

<10

<10

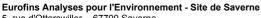
 006 : ST3 MP
 009 : ST4 MP

 007 : ST3 F
 010 : ST4 F

 008 : ST4 SS
 010 : ST4 F

μg/l

<10



5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Eau saline : 10

<10



Annule et remplace la version AR-15-LK-079922-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Dossier N° : 15E070500 Date de réception : 08/10/2015

Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 15/10-063

N° Echantillon Date de prélèvement :		011	012	013	014	015	Limites de
Début d'analyse :		28/10/2015	28/10/2015	28/10/2015	28/10/2015	28/10/2015	Quantification
			Métaux				
LS2TB: Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 2.8	* 3.4	* 4.8	* 3.1	* 3.3	Eau saline : 1
LS2TK: Cuivre Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	Eau saline : 1
LS2TL: Manganèse Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0	* <5.0	* 7.3	* <5.0	* <5.0	Eau saline : 1
LS2TC: Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 2.9	* 2.0	* 15	* 2.7	* 2.4	Eau saline : 1
LS2ND: Plomb Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 3.0	* <1.0	* 1.6	* <1.0	* <1.0	Eau saline : 1
LS2TM : Zinc Prestation réalisée sur le site de Saverne Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	<10	<10	<10	<10	<10	Eau saline : 10
	Sous	-traitance	Eurofins	IPL Nord (Douai)		
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - Combustion /IR - NF EN 1484	mg/l	* 4.4	* 3.4	* 2.9	* 3.2	* 2.9	Eau saline : 0.2
IJ626 : Indice Hydrocarbures C10 à C40 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS extr. LL / GC-FID - NF EN ISO 9377-2	µg/l				<100		Eau saline : 100

013 : ST5 F

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





Annule et remplace la version AR-15-LK-079922-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Dossier N° : 15E070500 Date de réception : 08/10/2015

Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 15/10-063

N° Echantillon Date de prélèvement :		011	012	013	014	015	Limites de				
Début d'analyse :		28/10/2015	28/10/2015	28/10/2015	28/10/2015	28/10/2015	Quantification				
	Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Douai)										
IC2AH: PCB 28 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	µg/l				* <0.005		Eau saline : 0.005				
IC2AJ: PCB 52 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l				* <0.005		Eau saline : 0.005				
IC2AK: PCB 153 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l				* <0.005		Eau saline : 0.005				
IC2AN: PCB 138 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l				* <0.005		Eau saline : 0.005				
IC2AP: PCB 118 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l				* <0.005		Eau saline : 0.005				
IC2AQ: PCB 180 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l				* <0.005		Eau saline : 0.005				
IC2AR: PCB 101 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l				* <0.005		Eau saline : 0.005				
IJF04 : Somme des 7 PCB détectés Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Calcul - Calcul	μg/l				<0.005		Eau saline : 0.005				

014 : ST6





N° de rapport d'analyse : AR-15-LK-079922-02 Version du : 09/11/2015 Page 8/9

Annule et remplace la version AR-15-LK-079922-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Dossier N° : 15E070500 Date de réception : 08/10/2015

Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 15/10-063

N° Echantillon Date de prélèvement :		016				Limites de
Début d'analyse :		28/10/2015				Quantification
Température de l'air de l'enceinte :						
			Métaux			
LS2TB: Chrome	μg/l	* 5.5				Eau saline : 1
Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC I-1488						
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2						
_S2TK : Cuivre	μg/l	* <5.0				Eau saline : 1
Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2						
LS2TL : Manganèse	μg/l	* 9.6				Eau saline : 1
Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO						
17294-2						
LS2TC : Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	µg/l	* 22				Eau saline : 1
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2						
LS2ND : Plomb	μg/l	* <1.0				Eau saline : 1
Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2						
LS2TM : Zinc	μg/l	<10				Eau saline : 10
Prestation réalisée sur le site de Saverne						
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2						
	Sous	s-traitance	Eurofins	PL Nord (D	Douai)	
CIDR : Carbone Organique	mg/l	* 2.4				Eau saline : 0.2
Fotal (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC						
I-2202 Oxydation chimique / IR - Combustion /IR - NF EN 1484						

016: UA2





Annule et remplace la version AR-15-LK-079922-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Dossier N° : 15E070500 Date de réception : 08/10/2015

Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 15/10-063

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Mathieu Hubner

Coordinateur de Projets Clients





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: Ginger Soproner Soproner Demandeur Echantillon prélevé par : 1507017 1/10/15 Nº d'enregistrement Date de prélèvement Nature du prélèvement : EAU DE MER 20/10/15 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST1 SS 20/10/15 Date début d'analyse 21/10/15 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Critères d'acceptation des échantillons non conformes: échantillons arrivés au laboratoire hors délai d'analyse Maintien de la demande d'analyse par le client

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507018 Date de prélèvement : 1/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 20/10/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST1 F Date début d'analyse : 20/10/15 Date de validation : 21/10/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Critères d'acceptation des échantillons non conformes: échantillons arrivés au laboratoire hors délai d'analyse Maintien de la demande d'analyse par le client

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507019 Date de prélèvement : 1/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 20/10/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST2 SS Date début d'analyse : 20/10/15

Date de validation : 21/10/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension....... 4 mg/l 2

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Critères d'acceptation des échantillons non conformes: échantillons arrivés au laboratoire hors délai d'analyse Maintien de la demande d'analyse par le client

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507020 Date de prélèvement : 1/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 20/10/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST2 F Date début d'analyse : 20/10/15 Date de validation : 21/10/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Critères d'acceptation des échantillons non conformes: échantillons arrivés au laboratoire hors délai d'analyse Maintien de la demande d'analyse par le client

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507021 Date de prélèvement : 1/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 20/10/15 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST3 SS Date début d'analyse : 20/10/15

Date de validation : 21/10/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Critères d'acceptation des échantillons non conformes: échantillons arrivés au laboratoire hors délai d'analyse Maintien de la demande d'analyse par le client

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507022 Date de prélèvement : 1/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 20/10/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST3 MP Date début d'analyse : 20/10/15

Date de validation : 21/10/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Critères d'acceptation des échantillons non conformes: échantillons arrivés au laboratoire hors délai d'analyse Maintien de la demande d'analyse par le client

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507023 Date de prélèvement : 1/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 20/10/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST3 F Date début d'analyse : 20/10/15 Date de validation : 21/10/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Critères d'acceptation des échantillons non conformes: échantillons arrivés au laboratoire hors délai d'analyse Maintien de la demande d'analyse par le client

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507024 Date de prélèvement : 1/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 20/10/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST4 SS Date début d'analyse : 20/10/15

Date de validation : 21/10/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Critères d'acceptation des échantillons non conformes: échantillons arrivés au laboratoire hors délai d'analyse Maintien de la demande d'analyse par le client

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507025 Date de prélèvement : 1/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 20/10/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : **ST4 MP**Date début d'analyse : **20/10/15**Date de validation : **21/10/15**

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Critères d'acceptation des échantillons non conformes: échantillons arrivés au laboratoire hors délai d'analyse Maintien de la demande d'analyse par le client

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507026 Date de prélèvement : 1/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 20/10/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST4 F Date début d'analyse : 20/10/15 Date de validation : 21/10/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Critères d'acceptation des échantillons non conformes: échantillons arrivés au laboratoire hors délai d'analyse Maintien de la demande d'analyse par le client

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507027 Date de prélèvement : 1/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 20/10/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST5 SS Date début d'analyse : 20/10/15

Date de validation : 21/10/15

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Critères d'acceptation des échantillons non conformes: échantillons arrivés au laboratoire hors délai d'analyse Maintien de la demande d'analyse par le client

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507028 Date de prélèvement : 1/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 20/10/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST5 MP Date début d'analyse : 20/10/15

Date de validation : 21/10/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension...... 6 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Critères d'acceptation des échantillons non conformes: échantillons arrivés au laboratoire hors délai d'analyse Maintien de la demande d'analyse par le client

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner N° d'enregistrement : 1507029 Date de prélèvement : 1/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 20/10/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : ST5 F Date début d'analyse : 20/10/15 Date de validation : 21/10/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension....... 4 mg/l 2

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Critères d'acceptation des échantillons non conformes: échantillons arrivés au laboratoire hors délai d'analyse Maintien de la demande d'analyse par le client

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507030 Date de prélèvement : 1/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 20/10/15 à 15:00

Lieu du prélèvement : \$T6 Date début d'analyse : 20/10/15

Date de validation : 21/10/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Critères d'acceptation des échantillons non conformes: échantillons arrivés au laboratoire hors délai d'analyse Maintien de la demande d'analyse par le client

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE



SOPRONER Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL bp 3583 1, bis rue berthelot 98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-15-LK-085854-02 Version du : 02/12/2015 Page 1/8

Annule et remplace la version AR-15-LK-085854-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Dossier N°: 15E076740 Date de réception : 28/10/2015

Référence Dossier: pROJET sln SUIVI MILIEU MARIN 2015-2016

Référence Commande : PYB 15/10-067

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau saline	ST1 SS	
002	Eau saline	ST1 F	
003	Eau saline	ST2 SS	
004	Eau saline	ST2 F	
005	Eau saline	ST3 SS	
006	Eau saline	ST3 MP	
007	Eau saline	ST3 F	
800	Eau saline	ST4 SS	
009	Eau saline	ST4 MP	
010	Eau saline	ST4 F	
011	Eau saline	ST5 SS	
012	Eau saline	ST5 MP	
013	Eau saline	ST5 F	
014	Eau saline	UA1	
015	Eau saline	UA2	
016	Eau saline	ST2SS	
017	Eau saline	ST2F	
018	Eau saline	ST6	

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée) : (A (A): Eurachem (B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (D): ISO 15767 (e) : Méthode interne





Annule et remplace la version AR-15-LK-085854-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée Dossier N°: 15E076740 Date de réception : 28/10/2015

Référence Dossier : pROJET sln SUIVI MILIEU MARIN 2015-2016

Référence Commande : PYB 15/10-067

Conservation of	de vos	échantillons
-----------------	--------	--------------

Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 6 semaines pour les sols et pendant 4 semaines pour les eaux et l'air, à compter de la date de réception des échantillons au laboratoire. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue.

Conservation Supplémentaire :	x 6 semaines supplémentaires (LS0PX)				
Nom :	Signature :				
Date :					





Annule et remplace la version AR-15-LK-085854-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Dossier N° : 15E076740 Date de réception : 28/10/2015

Référence Dossier : pROJET sln SUIVI MILIEU MARIN 2015-2016

Référence Commande : PYB 15/10-067

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		001 16/11/2015	002 16/11/2015	003 16/11/2015	004 16/11/2015	005 16/11/2015	Limites de Quantification
Métaux							
LS2TB: Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO	µg/l	* <1.0	* <1.0	* <1.0	* <1.0	* <1.0	Eau saline : 1
17294-2 LS2TK: Cuivre Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	Eau saline : 1
LS2TL: Manganèse Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	μg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	Eau saline : 1
LS2TC: Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 9.5	* 11	* 6.3	* 6.9	* 4.0	Eau saline : 1
LS2ND: Plomb Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 89	* <1.0	* <1.0	* 2.5	* 1.2	Eau saline : 1
LS2TM : Zinc Prestation réalisée sur le site de Saverne Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO	μg/l	<10	<10	<10	<10	<10	Eau saline : 10
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Douai)							
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - Combustion /IR - NF EN 1484	mg/l	* 3.1	* 3.9	* 2.7	* 2.5	* 3.6	Eau saline : 0.2

003 : ST2 SS

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne 5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





Annule et remplace la version AR-15-LK-085854-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Dossier N° : 15E076740 Date de réception : 28/10/2015

Référence Dossier : pROJET sin SUIVI MILIEU MARIN 2015-2016 Référence Commande : PYB 15/10-067

Treference Communication 17 12 16/10								
N° Echantillon Date de prélèvement :		006	007	800	009	010	Limites de	
Début d'analyse :		16/11/2015	16/11/2015	16/11/2015	16/11/2015	16/11/2015	Quantification	
Métaux								
LS2TB : Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <1.0	* <1.0	* <1.0	* <1.0	* <1.0	Eau saline : 1	
LS2TK : Cuivre Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	Eau saline : 1	
LS2TL: Manganèse Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	Eau saline : 1	
LS2TC: Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	μg/l	* 3.6	* 3.4	* 2.2	* 2.4	* 2.5	Eau saline : 1	
LS2ND: Plomb Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <1.0	* <1.0	* 1.2	* <1.0	* <1.0	Eau saline : 1	
LS2TM : Zinc Prestation réalisée sur le site de Saverne Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO	μg/l	<10	<10	<10	<10	<10	Eau saline : 10	
17294-2	0 -			IDL Maral (F	.			
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Douai)								
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - Combustion /IR - NF EN 1484	mg/l	* 3.4	* 3.6	* 3.5	* 3.0	* 3.8	Eau saline : 0.2	

 006 : ST3 MP
 009 : ST4 MP

 007 : ST3 F
 010 : ST4 F

008 : ST4 SS







N° de rapport d'analyse : AR-15-LK-085854-02 Version du : 02/12/2015 Page 5/8

Annule et remplace la version AR-15-LK-085854-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Dossier N°: 15E076740 Date de réception : 28/10/2015

Référence Dossier : pROJET sln SUIVI MILIEU MARIN 2015-2016

Référence Commande : PYB 15/10-067

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		011 16/11/2015	012 16/11/2015	013 16/11/2015	014 16/11/2015	015 16/11/2015	Limites de Quantification
Métaux							
LS2TB: Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 5.9	* <1.0	* <1.0	* 1.9	* 2.0	Eau saline : 1
LS2TK: Cuivre Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	μg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	Eau saline : 1
LS2TL: Manganèse Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* 6.2	* 7.4	Eau saline : 1
LS2TC: Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	μg/l	* 2.3	* 1.8	* 2.5	* 11	* 12	Eau saline : 1
LS2ND: Plomb Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <1.0	* <1.0	* <1.0	* 29	* 1.0	Eau saline : 1
LS2TM : Zinc Prestation réalisée sur le site de Saverne Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO	μg/l	<10	<10	<10	<10	<10	Eau saline : 10
17294-2	Sous	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (E	ouai)		
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - Combustion /IR - NF EN 1484	mg/l	* 3.3	* 3.4	* 3.6	* 2.5	* 3.5	Eau saline : 0.2

011: ST5 SS 014: UA1 012: ST5 MP 015: UA2

013: ST5 F







Annule et remplace la version AR-15-LK-085854-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

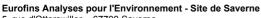
Dossier N° : 15E076740 Date de réception : 28/10/2015

Référence Dossier : pROJET sln SUIVI MILIEU MARIN 2015-2016

Référence Commande : PYB 15/10-067

N° Echantillon		016	017	018		Limites
Date de prélèvement :						de
Début d'analyse :		28/10/2015	28/10/2015	26/11/2015		Quantification
			Métaux			
LS2TB: Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l			* 1.2		Eau saline : 1
LS2TK: Cuivre Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	μg/l			* <5.0		Eau saline : 1
LS2TL: Manganèse Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l			* <5.0		Eau saline : 1
LS2TC: Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	μg/l			* 3.4		Eau saline : 1
LS2ND: Plomb Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	μg/l			* 4.9		Eau saline : 1
LS2TM: Zinc Prestation réalisée sur le site de Saverne Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	μg/l			<10		Eau saline : 10
	Sous	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (D	ouai)	
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - Combustion /IR - NF EN 1484	mg/l			* 1.0		Eau saline : 0.2
ICUX0 : Indice Hydrocarbures C10 à C40 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Extraction liquide/liquide faible volume, GC-FID - Méthode interne	μg/l	<100	<100	<100		Eau saline : 100

016 : ST2SS 017 : ST2F 018 : ST6



5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





Annule et remplace la version AR-15-LK-085854-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Dossier N° : 15E076740 Date de réception : 28/10/2015

Référence Dossier : pROJET sln SUIVI MILIEU MARIN 2015-2016

Référence Commande : PYB 15/10-067

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		016 28/10/2015	017 28/10/2015	018 26/11/2015		Limites de Quantification
	Sous	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (E	Douai)	
IC2AH: PCB 28 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	µg/l	<0.005	<0.005	<0.005		Eau saline : 0.005
IC2AJ: PCB 52 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l	<0.005	<0.005	<0.005		Eau saline : 0.005
IC2AK: PCB 153 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l	<0.005	<0.005	<0.005		Eau saline : 0.005
IC2AN: PCB 138 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l	<0.005	<0.005	<0.005		Eau saline : 0.005
IC2AP: PCB 118 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l	<0.005	<0.005	<0.005		Eau saline : 0.005
IC2AQ: PCB 180 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l	<0.005	<0.005	<0.005		Eau saline : 0.005
IC2AR: PCB 101 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l	<0.005	<0.005	<0.005		Eau saline : 0.005
IJF04 : Somme des 7 PCB détectés Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Calcul - Calcul	µg/l	<0.005	<0.005	<0.005		Eau saline : 0.005

016 : ST2SS 017 : ST2F 018 : ST6





Annule et remplace la version AR-15-LK-085854-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Dossier N° : 15E076740 Date de réception : 28/10/2015

Référence Dossier : pROJET sln SUIVI MILIEU MARIN 2015-2016 Référence Commande : PYB 15/10-067

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Jean-Paul Klaser Coordinateur de Projets Clients Stéphanie André Coordinateur de Projets Clients







LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507083 Date de prélèvement : 23/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 23/10/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST1 SS Date début d'analyse : 23/10/15

Date de validation : 26/10/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507084 Date de prélèvement : 23/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 23/10/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST1 F Date début d'analyse : 23/10/15 Date de validation : 26/10/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507085 Date de prélèvement : 23/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 23/10/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST2 SS Date début d'analyse : 23/10/15

Date de validation : 26/10/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507086 Date de prélèvement : 23/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 23/10/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST2 F Date début d'analyse : 23/10/15 Date de validation : 26/10/15

Valeurs	Unité	Limite de
mesurées	mesure	Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension...... 4 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507087 Date de prélèvement : 23/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 23/10/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST3 SS Date début d'analyse : 23/10/15

Date de validation : 26/10/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507088 Date de prélèvement : 23/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 23/10/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST3 MP Date début d'analyse : 23/10/15

Date de validation : 26/10/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner N° d'enregistrement : 1507089 Date de prélèvement : 23/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 23/10/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST3 F Date début d'analyse : 23/10/15 Date de validation : 26/10/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507090 Date de prélèvement : 23/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 23/10/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST4 SS Date début d'analyse : 23/10/15

Date de validation : 26/10/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507091 Date de prélèvement : 23/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 23/10/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : **ST4 MP**Date début d'analyse : **23/10/15**Date de validation : **26/10/15**

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner N° d'enregistrement : 1507092 Date de prélèvement : 23/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 23/10/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST4 F Date début d'analyse : 23/10/15 Date de validation : 26/10/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507093 Date de prélèvement : 23/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 23/10/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST5 SS Date début d'analyse : 23/10/15

Date de validation : 26/10/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension....... 4 mg/l 2

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507094 Date de prélèvement : 23/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 23/10/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST5 MP Date début d'analyse : 23/10/15

Date de validation : 26/10/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner N° d'enregistrement : 1507095 Date de prélèvement : 23/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 23/10/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST5 F Date début d'analyse : 23/10/15 Date de validation : 26/10/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : Soproner \mathbb{N}° d'enregistrement : 1507096 Date de prélèvement : 23/10/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 23/10/15 à 13:30

Lieu du prélèvement : \$T6 Date début d'analyse : 23/10/15

Date de validation : 26/10/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Octobre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a



SOPRONER
Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL
bp 3583
1, bis rue berthelot

98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 15E094395 Date de réception : 21/12/2015

Référence Dossier : Projet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/12-084

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau saline	ST1 SS	(1200)
002	Eau saline	ST1 F	(1200)
003	Eau saline	ST2 SS	(1200)
004	Eau saline	ST2 F	(1200)
005	Eau saline	ST3 SS	(1200)
006	Eau saline	ST3 MP	(1200)
007	Eau saline	ST3 F	(1200)
800	Eau saline	ST4 SS	(1200)
009	Eau saline	ST4 MP	(1200)
010	Eau saline	ST4 F	(1200)
011	Eau saline	ST5 SS	(1200)
012	Eau saline	ST5 MP	(1200)
013	Eau saline	ST5 F	(1200)
014	Eau saline	ST6	(1200)
015	Eau saline	UA1	(1200)
016	Eau saline	UA2	(1200)

(1200La date de prélèvement n'étant pas renseignée conformément aux exigences normatives et réglementaires, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir de la date et heure de réception par le laboratoire.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée) : (A) : Eurachem

(B): XP T 90-220

(C): NF ISO 11352

(D): ISO 15767

(e): Méthode interne





Dossier N°: 15E094395 Date de réception : 21/12/2015

Référence Dossier : Projet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/12-084

Conservation de vos échantillo	OHIS
--------------------------------	------

Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 6 semaines pour les sols et pendant 4 semaines pour les eaux et l'air, à compter de la date de réception des échantillons au laboratoire. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue.

Conservation Supplémentaire :	x 6 semaines supplémentaires (LS0PX)
Nom :	Signature :
Date :	





N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-001842-01 Version du : 08/01/2016 Page 3/9

Dossier N°: 15E094395 Date de réception : 21/12/2015

Référence Dossier : Projet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/12-084

N° Echantillon Date de prélèvement :		001	002	003	004	005	Limites de
Début d'analyse :		23/12/2015	23/12/2015	23/12/2015	23/12/2015	23/12/2015	Quantification
			Métaux				
LS2TB: Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 2.0	* 2.1	* 2.6	* 1.8	* 1.9	Eau saline : 1
LS2TK: Cuivre Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	Eau saline : 1
LS2TL: Manganèse Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	Eau saline : 1
LS2TC: Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 6.5	* 9.6	* 4.7	* 2.8	* 7.4	Eau saline : 1
LS2ND: Plomb Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <1.0	* <1.0	* <1.0	* <1.0	* <1.0	Eau saline : 1
LS2TM: Zinc Prestation réalisée sur le site de Saverne Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	<10	<10	<10	<10	<10	Eau saline : 10
	Sous	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (D	ouai)		
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - Combustion /IR - NF EN 1484	mg/l	* 3.9	* 2.8	* 4.2	* 2.9	* 6.7	Eau saline : 0.2
ICUX0 : Indice	μg/l			<100	<100		Eau saline : 100

001: ST1 SS 004 : ST2 F 002 : ST1 F 005 : ST3 SS

003: ST2 SS

Méthode interne

Hydrocarbures C10 à C40 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord

Extraction liquide/liquide faible volume, GC-FID -

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





Référence Dossier : Projet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/12-084

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :	001 23/12/2015	002 23/12/2015	003 23/12/2015	004 23/12/2015	005 23/12/2015	Limites de Quantification
,	ous-traitance	Eurofins	IPL Nord (E	Douai)		
IC2AH: PCB 28 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	И		* <0.005	* <0.005		Eau saline : 0.005
IC2AJ: PCB 52 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	Л		* <0.005	* <0.005		Eau saline : 0.005
IC2AK: PCB 153 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	Л		* <0.005	* <0.005		Eau saline : 0.005
IC2AN: PCB 138 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	И		* <0.005	* <0.005		Eau saline : 0.005
IC2AP: PCB 118 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	П		* <0.005	* <0.005		Eau saline : 0.005
IC2AQ : PCB 180 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	П		* <0.005	* <0.005		Eau saline : 0.005
IC2AR: PCB 101 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	Л		* <0.005	* <0.005		Eau saline : 0.005
IJF04 : Somme des 7 PCB détectés Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Calcul - Calcul	И		<0.005	<0.005		Eau saline : 0.005

004 : ST2 F





Dossier N° : 15E094395 Date de réception : 21/12/2015

Référence Dossier : Projet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/12-084

N° Echantillon Date de prélèvement :		006	007	008	009	010	Limites de				
Début d'analyse :		23/12/2015	23/12/2015	23/12/2015	23/12/2015	23/12/2015	Quantification				
Métaux Métaux											
LS2TB: Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 2.4	* 1.5	* 1.7	* 1.6	* 1.7	Eau saline : 1				
LS2TK: Cuivre Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	Eau saline : 1				
LS2TL: Manganèse Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	Eau saline : 1				
LS2TC: Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 2.3	* 1.7	* 2.4	* <1.0	* <1.0	Eau saline : 1				
LS2ND: Plomb Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <1.0	* <1.0	* <1.0	* <1.0	* <1.0	Eau saline : 1				
LS2TM : Zinc Prestation réalisée sur le site de Saverne	µg/l	<10	<10	<10	<10	<10	Eau saline : 10				
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2											
	Sous	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (Douai)						
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - Combustion /IR - NF EN 1484	mg/l	* 4.9		* 4.2	* 3.4	* 3.0	Eau saline : 0.2				

 006 : ST3 MP
 009 : ST4 MP

 007 : ST3 F
 010 : ST4 F

008 : ST4 SS







N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-001842-01 Version du : 08/01/2016 Page 6/9

Dossier N°: 15E094395 Date de réception : 21/12/2015

Référence Dossier : Projet : SLN suivi milieu marin

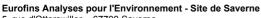
Référence Commande : PYB 15/12-084

N° Echantillon		011	012	013	014	015	Limites
Date de prélèvement :							de
Début d'analyse :		23/12/2015	23/12/2015	23/12/2015	23/12/2015	23/12/2015	Quantification
			Métaux				
LS2TB: Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	μg/l	* 1.7	* 1.6	* 1.5	* <1.0	* 5.7	Eau saline : 1
LS2TK: Cuivre Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	Eau saline : 1
LS2TL: Manganèse Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* <5.0	* 11	Eau saline : 1
LS2TC: Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	μg/l	* <1.0	* <1.0	* <1.0	* <1.0	* 8.8	Eau saline : 1
LS2ND: Plomb Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <1.0	* <1.0	* <1.0	* 1.6	* <1.0	Eau saline : 1
LS2TM: Zinc Prestation réalisée sur le site de Saverne Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	<10	<10	<10	<10	<10	Eau saline : 10
	Sous	s-traitance	Eurofins	IPL Nord (E	Douai)		
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - Combustion /IR - NF EN 1484	mg/l	* 4.8	* 3.8	* 4.3	* 4.1	* 4.2	Eau saline : 0.2
ICUX0 : Indice Hydrocarbures C10 à C40 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord	μg/l				<100		Eau saline : 100

011: ST5 SS 014: ST6 012: ST5 MP 015 : UA1

013 : ST5 F

Méthode interne



Extraction liquide/liquide faible volume, GC-FID -

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





Dossier N° : 15E094395 Date de réception : 21/12/2015

Référence Dossier : Projet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/12-084

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		011 23/12/2015	012 23/12/2015	013 23/12/2015	014 23/12/2015	015 23/12/2015	Limites de Quantification
	Sous	-traitance	Eurofins	IPL Nord (D	Douai)		
IC2AH: PCB 28 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l				* <0.005		Eau saline : 0.005
IC2AJ: PCB 52 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l				* <0.005		Eau saline : 0.005
IC2AK: PCB 153 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l				* <0.005		Eau saline : 0.005
IC2AN: PCB 138 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l				* <0.005		Eau saline : 0.005
IC2AP: PCB 118 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l				* <0.005		Eau saline : 0.005
IC2AQ: PCB 180 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l				* <0.005		Eau saline : 0.005
IC2AR: PCB 101 Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Extraction LL - GC / MS - NF EN ISO 6468	μg/l				* <0.005		Eau saline : 0.005
IJF04 : Somme des 7 PCB détectés Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS Calcul - Calcul	μg/l				<0.005		Eau saline : 0.005





 N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-001842-01 Version du : 08/01/2016 Page 8/9

Dossier N°: 15E094395 Date de réception : 21/12/2015

Référence Dossier : Projet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/12-084

N° Echantillon Date de prélèvement :		016				Limites de
Début d'analyse :		23/12/2015				Quantification
Température de l'air de l'enceinte :						
			Métaux			
LS2TB : Chrome Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	μg/l	* 4.8				Eau saline : 1
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2						
LS2TK: Cuivre Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* <5.0				Eau saline : 1
LS2TL: Manganèse Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	µg/l	* 14				Eau saline : 1
LS2TC: Nickel Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO	µg/l	* 9.2				Eau saline : 1
17294-2 LS2ND : Plomb	μg/l	* <1.0				Eau saline : 1
Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	pg.	41.0				
LS2TM : Zinc Prestation réalisée sur le site de Saverne	μg/l	<10				Eau saline : 10
Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2						
	Sous	s-traitance	Eurofins	IPL Nord ([Douai)	
ICIDR: Carbone Organique Total (COT) Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202 Oxydation chimique / IR - Combustion /IR - NF EN 1484	mg/l	* 2.2				Eau saline : 0.2

016: UA2





Dossier N° : 15E094395 Date de réception : 21/12/2015

Référence Dossier : Projet : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 15/12-084

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

D : détecté / ND : non détecté

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Mathieu Hubner

Coordinateur de Projets Clients

Stéphanie André

Coordinateur de Projets Clients





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1508086 : Date de prélèvement : 8/12/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 9/12/15 à 10:00

Lieu du prélèvement : ST1SS Date début d'analyse : 9/12/15

Date de validation : 10/12/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 10 Décembre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1508087 Date de prélèvement : 8/12/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 9/12/15 à 10:00

Lieu du prélèvement : ST1F Date début d'analyse : 9/12/15

Date de validation : 10/12/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 10 Décembre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1508088 Date de prélèvement : 8/12/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 9/12/15 à 10:00

Lieu du prélèvement : ST2SS Date début d'analyse : 9/12/15

Date de validation : 10/12/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 10 Décembre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1508089 Date de prélèvement : 8/12/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 9/12/15 à 10:00

Lieu du prélèvement : ST2F Date début d'analyse : 9/12/15

Date de validation : 10/12/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 10 Décembre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1508090 Date de prélèvement : 8/12/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 9/12/15 à 10:00

Lieu du prélèvement : ST3SS Date début d'analyse : 9/12/15

Date de validation : 10/12/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 10 Décembre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1508091 Date de prélèvement : 8/12/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 9/12/15 à 10:00

Lieu du prélèvement : ST3MP Date début d'analyse : 9/12/15

Date de validation : 10/12/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 10 Décembre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1508092 Date de prélèvement : 8/12/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 9/12/15 à 10:00

Lieu du prélèvement : ST3F Date début d'analyse : 9/12/15

Date de validation : 10/12/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 10 Décembre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1508093 Date de prélèvement : 8/12/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 9/12/15 à 10:00

Lieu du prélèvement : ST4SS Date début d'analyse : 9/12/15

Date de validation : 10/12/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 10 Décembre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1508094 Date de prélèvement : 8/12/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 9/12/15 à 10:00

Lieu du prélèvement : ST4MP Date début d'analyse : 9/12/15

Date de validation : 10/12/15

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 10 Décembre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1508095 Date de prélèvement : 8/12/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 9/12/15 à 10:00

Lieu du prélèvement : **ST4F**Date début d'analyse : **9/12/15**Date de validation : **10/12/15**

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 10 Décembre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1508096 Date de prélèvement : 8/12/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 9/12/15 à 10:00

Lieu du prélèvement : ST5SS Date début d'analyse : 9/12/15

Date de validation : 10/12/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 10 Décembre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1508097 Date de prélèvement : 8/12/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 9/12/15 à 10:00

Lieu du prélèvement : ST5MP Date début d'analyse : 9/12/15

Date de validation : 10/12/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 10 Décembre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1508098 Date de prélèvement : 8/12/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 9/12/15 à 10:00

Lieu du prélèvement : ST5F Date début d'analyse : 9/12/15

Date de validation : 10/12/15

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 10 Décembre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : Ginger Soproner Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1508099 Date de prélèvement : 8/12/15

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 9/12/15 à 10:00

Lieu du prélèvement : **ST6**Date début d'analyse : **9/12/15**Date de validation : **10/12/15**

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension....... < 2 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 10 Décembre 2015

Le Chef de Laboratoire, Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a



SOPRONER
Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL
bp 3583
1, bis rue berthelot
98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 16E002028 Version du : 20/01/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-004825-01 Date de réception : 13/01/2016

Référence Dossier :

Référence Commande : PYB 16/01-002

Coordinateur de projet client : Stéphanie André / Stephanie Andre @eurofins.com / +33 3 88 02 33 85

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Eau saline	(ESA)	ST1 SS
002	Eau saline	(ESA)	ST1 F
003	Eau saline	(ESA)	ST2 SS
004	Eau saline	(ESA)	ST2 F
005	Eau saline	(ESA)	ST3 SS
006	Eau saline	(ESA)	ST3 MP
007	Eau saline	(ESA)	ST3 F
800	Eau saline	(ESA)	ST4 SS
009	Eau saline	(ESA)	ST4 MP
010	Eau saline	(ESA)	ST4 F
011	Eau saline	(ESA)	ST5 SS
012	Eau saline	(ESA)	ST5MP
013	Eau saline	(ESA)	ST5 F
014	Eau saline	(ESA)	ST6
015	Eau saline	(ESA)	UA1
016	Eau saline	(ESA)	UA2





Version du : 20/01/2016 **Dossier N°: 16E002028**

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-004825-01 Date de réception : 13/01/2016

Référence Dossier :

Référence Commande : PYB 16/01-002

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse :			001 ST1 SS ESA /01/2016	14	002 ST1 F ESA 4/01/2016	1	003 ST2 SS ESA 4/01/2016	1	004 ST2 F ESA 4/01/2016		005 ST3 SS ESA 4/01/2016	1	006 ST3 MP ESA 14/01/2016
Métaux													
LS2TB : Chrome	μg/l	*	2.6	*	3.6	*	2.2	*	1.4	*	1.4	*	1.4
LS2TK : Cuivre	μg/l	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0
LS2TL : Manganèse	μg/l	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0
LS2TC : Nickel	μg/l	*	8.9	*	14	*	8.0	*	5.8	*	1.8	*	3.6
LS2ND : Plomb	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
LS2TM : Zinc	μg/l		<10		<10		<10		<10		<10		<10
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Douai)													
ICIDR : Carbone Organique Total (COT)	mg/l	*	3.4	*	3.6	*	3.7			*	3.3	*	2.9





Dossier N°: 16E002028 Version du : 20/01/2016

 N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-004825-01 Date de réception : 13/01/2016

Référence Dossier :

Référence Commande : PYB 16/01-002

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse :		S	007 ST3 F ESA 01/2016		008 ST4 SS ESA 701/2016	_	009 6T4 MP ESA /01/2016		010 ST4 F ESA 4/01/2016		011 ST5 SS ESA /01/2016		012 ST5MP ESA /01/2016
Métaux													
LS2TB : Chrome	μg/l	*	1.8	*	1.5	*	<1.0	*	1.6	*	1.2	*	1.4
LS2TK : Cuivre	μg/l	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0
LS2TL : Manganèse	μg/l	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0
LS2TC : Nickel	μg/l	*	6.1	*	1.1	*	<1.0	*	3.4	*	<1.0	*	<1.0
LS2ND : Plomb	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
LS2TM : Zinc	μg/l		<10		<10		<10		<10		<10		<10
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Douai)													
ICIDR : Carbone Organique Total (COT)	mg/l	*	3.2	*	2.8	*	3.7	*	3.5	*	2.7	*	2.7





Dossier N°: 16E002028 Version du : 20/01/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-004825-01 Date de réception : 13/01/2016

Référence Dossier :

Référence Commande : PYB 16/01-002

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse :			013 ST5 F ESA /01/2016	14	014 ST6 ESA 4/01/2016	14	015 UA1 ESA	14	016 UA2 ESA 4/01/2016
				Mé	taux				
LS2TB : Chrome	μg/l	*	<1.0	*	1.2	*	5.7	*	4.3
LS2TK : Cuivre	μg/l	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0
LS2TL : Manganèse	μg/l	*	<5.0	*	<5.0	*	15	*	20
LS2TC : Nickel	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	18	*	23
LS2ND : Plomb	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
LS2TM : Zinc	μg/l		<10		<10		12		12
	Sous-t	raita	ance E	Eur	ofins IP	L N	ord (Do	ua	i)
ICIDR : Carbone Organique Total (COT)	mg/l	*	2.8	*	2.1	*	2.2	*	2.0

Observations	N° Ech	Réf client
exigences normatives et réglementaires, les délais de mise en analyse	(001) (002) (003) (004) (005) (006) (007) (009) (010) (011) (013) (014) (015) (016)	ST1 SS / ST1 F / ST2 SS / ST2 F / ST3 SS / ST3 MP / ST3 F / ST4 MP / ST4 F / ST5 SS / ST5 F / ST6 / UA1 / UA2 /

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

D : détecté / ND : non détecté

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.





Version du : 20/01/2016

Date de réception : 13/01/2016

Dossier N°: 16E002028

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-004825-01

Référence Dossier :

Référence Commande : PYB 16/01-002

Aurélie Schaeffer

Coordinateur de Projets Clients



Annexe technique

N° de rapport d'analyse :AR-16-LK-004825-01 **Dossier N°: 16E002028**

Emetteur: Commande EOL:

Nom projet: Référence commande :

Eau saline

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQ	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
ICIDR	Carbone Organique Total (COT)	Oxydation chimique / IR - Combustion /IR - NF EN 1484	0.200	mg/l		Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202
LS2ND	Plomb	Injection directe et dosage par ICP MS - NF EN ISO 17294-2	1.000	μg/l		Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488
LS2TB	Chrome		1.000	μg/l		
LS2TC	Nickel		1.000	μg/l		
LS2TK	Cuivre		1.000	μg/l		
LS2TL	Manganèse		1.000	μg/l		
LS2TM	Zinc		10.000	μg/l		Saverne

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée) : (... (A): Eurachem

(B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (D): ISO 15767

(e): Méthode interne





Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N°: 16E002028 N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-004825-01

Emetteur: Commande EOL:

Nom projet : Référence commande :

ESA: Eau saline

Référence Eurofins	Référence Client	Date&Heure Prélèvement	Code-barre	Nom flacon
16E002028-001	ST1 SS			
16E002028-002	ST1 F			
16E002028-003	ST2 SS			
16E002028-004	ST2 F			
16E002028-005	ST3 SS			
16E002028-006	ST3 MP			
16E002028-007	ST3 F			
16E002028-008	ST4 SS			
16E002028-009	ST4 MP			
16E002028-010	ST4 F			
16E002028-011	ST5 SS			
16E002028-012	ST5MP			
16E002028-013	ST5 F			
16E002028-014	ST6			
16E002028-015	UA1			
16E002028-016	UA2			







LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1600084 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 5/01/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 5/01/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST1SS** 5/01/16 Date début d'analyse 12/01/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 12 Janvier 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1600085 Date de prélèvement : 5/01/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/01/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST1F Date début d'analyse : 5/01/16

Date de validation : 12/01/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 12 Janvier 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1600086 Echantillon prélevé par : 5/01/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/01/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST2SS Date début d'analyse : 5/01/16

Date de validation : 12/01/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension....... 6 mg/l 2

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 12 Janvier 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1600087 Date de prélèvement : 5/01/16

Nature du prélèvement : **EAU DE MER**Date d'arrivée au laboratoire : 5/01/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST2F Date début d'analyse : 5/01/16

Date de validation : 12/01/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension...... 6 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 12 Janvier 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1600088 Echantillon prélevé par : 5/01/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/01/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST3SS Date début d'analyse : 5/01/16

Date de validation : 12/01/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 12 Janvier 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1600089 Date de prélèvement : 5/01/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/01/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST3MP Date début d'analyse : 5/01/16

Date de validation : 12/01/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 12 Janvier 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1600090 Date de prélèvement : 5/01/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/01/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST3F Date début d'analyse : 5/01/16

Date de validation : 12/01/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 12 Janvier 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1600091 Date de prélèvement : 5/01/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/01/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST4SS Date début d'analyse : 5/01/16

Date de validation : 12/01/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 12 Janvier 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1600092 Date de prélèvement : 5/01/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/01/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST4MP Date début d'analyse : 5/01/16

Date de validation : 12/01/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 12 Janvier 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1600093 Date de prélèvement : 5/01/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/01/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : **ST4F**Date début d'analyse : **5/01/16**Date de validation : **12/01/16**

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 12 Janvier 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1600094 : Date de prélèvement : 5/01/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/01/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST5SS Date début d'analyse : 5/01/16

Date de validation : 12/01/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 12 Janvier 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1600095 Date de prélèvement : 5/01/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/01/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST5MP Date début d'analyse : 5/01/16

Date de validation : 12/01/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 12 Janvier 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1600096 Date de prélèvement : 5/01/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/01/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST5F Date début d'analyse : 5/01/16

Date de validation : 12/01/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 12 Janvier 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1600097 Date de prélèvement : 5/01/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 5/01/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : **ST6**Date début d'analyse : **5/01/16**Date de validation : **12/01/16**

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension...... 6 mg/l

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 12 Janvier 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a



SOPRONER
Monsieur Tom HEINTZ
bp 3583
98800 NOUMEA - NOUVELLE CALEDONIE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 16E009591

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-012842-01 Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : TH 16/01-004 Date de réception : 11/02/2016

Version du : 19/02/2016

Coordinateur de projet client : Stéphanie André / Stephanie Andre @eurofins.com / +33 3 88 02 33 85

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Eau saline	(ESA)	ST1 SS
002	Eau saline	(ESA)	ST1 F
003	Eau saline	(ESA)	ST2 SS
004	Eau saline	(ESA)	ST2 F
005	Eau saline	(ESA)	ST3 SS
006	Eau saline	(ESA)	ST3 MP
007	Eau saline	(ESA)	ST3 F
800	Eau saline	(ESA)	ST4 SS
009	Eau saline	(ESA)	ST4 MP
010	Eau saline	(ESA)	ST4 F
011	Eau saline	(ESA)	ST5 SS
012	Eau saline	(ESA)	ST5 MP
013	Eau saline	(ESA)	ST5 F
014	Eau saline	(ESA)	ST6
015	Eau saline	(ESA)	UA1
016	Eau saline	(ESA)	UA2



Dossier N°: 16E009591 Version du : 19/02/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-012842-01 [Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : TH 16/01-004

Date de réception : 11/02/2016

N° Echantillon		001	002	003	004	005	006
Référence client :		ST1 SS	ST1 F	ST2 SS	ST2 F	ST3 SS	ST3 MP
Matrice :		ESA	ESA	ESA	ESA	ESA	ESA
Date de prélèvement :							
Date de début d'analyse :		11/02/2016	11/02/2016	11/02/2016	11/02/2016	11/02/2016	11/02/2016
	Sous-t	raitance E	urofins IPI	Nord (Do	uai)		
ICIDR : Carbone Organique Total	mg/l	3.3	3.3	2.4	3.7	3.1	5.0

Sous-traitance Eurotins IPL Nord (Doual)											
ICIDR : Carbone Organique Total (COT)	mg/l	3.3	3.3	2.4	3.7	3.1	5.0				
IC1Z3 : Cuivre dissous	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0				
IC23Z : Manganèse dissous	μg/l	2	3	3	1	<1	<1				
IC1Z5 : Nickel dissous	μg/l	4	10	5	3	3	3				
IC1Z7 : Plomb dissous	μg/l	<1.0	1.8	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0				
IC1Z4 : Zinc dissous	μg/l	2.3	3.1	2.8	1.7	1.5	1.5				



Dossier N°: 16E009591 Version du : 19/02/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-012842-01 Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : TH 16/01-004 Date de réception : 11/02/2016

N° Echantillon		007	800	009	010	011	012	
Référence client :		ST3 F	ST4 SS	ST4 MP	ST4 F	ST5 SS	ST5 MP	
Matrice :		ESA	ESA	ESA	ESA	ESA	ESA	
Date de prélèvement :								
Date de début d'analyse :		11/02/2016	11/02/2016	11/02/2016	11/02/2016	11/02/2016	11/02/2016	
Matrice : ESA ESA ESA ESA ESA ESA ESA Date de prélèvement : Date de début d'analyse : 11/02/2016								
ICIDR : Carbone Organique Total	mg/l	4.1	4.2	1.3	3.5	3.9	4.4	

Sous-traitance Eurotins IPL Nord (Doual)											
ICIDR : Carbone Organique Total (COT)	mg/l	4.1	4.2	1.3	3.5	3.9	4.4				
IC1Z3 : Cuivre dissous	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0				
IC23Z : Manganèse dissous	μg/l	1	<1	<1	<1	<1	<1				
IC1Z5 : Nickel dissous	μg/l	4	2	3	2	2	1				
IC1Z7 : Plomb dissous	μg/l	<1.0	2.2	<1.0	<1.0	1.9	<1.0				
IC1Z4 : Zinc dissous	μg/l	1.7	1.4	1.7	1.6	1.4	1.2				



Dossier N°: 16E009591 Version du : 19/02/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-012842-01 Date de réception : 11/02/2016 Référence Dossier : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : TH 16/01-004

N° Echantillon	013	014	015	016
Référence client :	ST5 F	ST6	UA1	UA2
Matrice:	ESA	ESA	ESA	ESA
Date de prélèvement :				
Date de début d'analyse :	11/02/2016	11/02/2016	11/02/2016	11/02/2016

	Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Douai)				
ICIDR : Carbone Organique Total (COT)	mg/l	3.6	3.0	2.4	2.7
IC1Z3 : Cuivre dissous	μg/l	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
IC23Z : Manganèse dissous	μg/l	<1	<1	7	5
IC1Z5 : Nickel dissous	μg/l	1	1	7	7
IC1Z7 : Plomb dissous	μg/l	<1.0	<1.0	7.0	2.9
IC1Z4 : Zinc dissous	μg/l	1.3	2.5	5.8	3.9

Observations	N° Ech	Réf client

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

D: détecté / ND: non détecté

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Version du : 19/02/2016

Date de réception : 11/02/2016

Dossier N°: 16E009591

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-012842-01 Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : TH 16/01-004

Aurélie Schaeffer

Coordinateur de Projets Clients



Annexe technique

Dossier N°: 16E009591N° de rapport d'analyse :AR-16-LK-012842-01

Emetteur: Commande EOL:

Nom projet : Référence commande :

Eau saline

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQ	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
IC1Z3	Cuivre dissous ©	Extraction RNO - Detection par ICP/AES - Méthode RNO	1.000	µg/l		Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202
IC1Z4	Zinc dissous ©		1.000	μg/l		
IC1Z5	Nickel dissous ©		1.000	μg/l		1
IC1Z7	Plomb dissous ©		1.000	μg/l		1
IC23Z	Manganèse dissous		1.000	μg/l		Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS
ICIDR	Carbone Organique Total (COT) ©	Oxydation chimique / IR - Combustion /IR - NF EN 1484	0.200	mg/l		Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-2202

Les paramètres précédés du symbole © correspondent aux paramètres listés dans notre portée d'accréditation. Le laboratoire se réserve le droit de retirer l'accréditation liée à ces paramètres dans le rapport d'essais, si les conditions nécessaires à la réalisation de l'essai sous accréditation ne sont pas réunies.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée) : (A) : Eurachem (B) : XP T 90-220 (C) : NF ISO 11352 (D) : ISO 15767 (e) : Méthode interne



Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N°: 16E009591 N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-012842-01

Emetteur: Commande EOL:

Nom projet : Référence commande :

ESA: Eau saline

Référence Eurofins	Référence Client	Date&Heure Prélèvement	Code-barre	Nom flacon
16E009591-001	ST1 SS			
16E009591-002	ST1 F			
16E009591-003	ST2 SS			
16E009591-004	ST2 F			
16E009591-005	ST3 SS			
16E009591-006	ST3 MP			
16E009591-007	ST3 F			
16E009591-008	ST4 SS			
16E009591-009	ST4 MP			
16E009591-010	ST4 F			
16E009591-011	ST5 SS			
16E009591-012	ST5 MP			
16E009591-013	ST5 F			
16E009591-014	ST6			
16E009591-015	UA1			
16E009591-016	UA2			





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER TH Demandeur Echantillon prélevé par : 1600810 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 4/02/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/02/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST6 4/02/16 Date début d'analyse Doniambo 9/02/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 09 Février 2016

L'Adjointe au Chef du laboratoire Katleen SOEKARDJAN

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER TH Demandeur Echantillon prélevé par : 1600809 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 4/02/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/02/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST5SS** 4/02/16 Date début d'analyse Doniambo 9/02/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 09 Février 2016

L'Adjointe au Chef du laboratoire Katleen SOEKARDJAN

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER TH Demandeur Echantillon prélevé par : 1600808 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 4/02/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/02/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST5MP 4/02/16 Date début d'analyse Doniambo 9/02/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 09 Février 2016

L'Adjointe au Chef du laboratoire Katleen SOEKARDJAN

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER TH Demandeur Echantillon prélevé par : 1600807 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 4/02/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/02/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST5F** 4/02/16 Date début d'analyse Doniambo 9/02/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 09 Février 2016

L'Adjointe au Chef du laboratoire Katleen SOEKARDJAN

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER TH Demandeur Echantillon prélevé par : 1600806 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 4/02/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/02/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST4SS** 4/02/16 Date début d'analyse Doniambo 9/02/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 09 Février 2016

L'Adjointe au Chef du laboratoire Katleen SOEKARDJAN

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER TH Demandeur Echantillon prélevé par : 1600805 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 4/02/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/02/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST4MP** 4/02/16 Date début d'analyse Doniambo 9/02/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 09 Février 2016

L'Adjointe au Chef du laboratoire Katleen SOEKARDJAN

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER TH Demandeur Echantillon prélevé par : 1600804 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 4/02/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/02/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST4F** 4/02/16 Date début d'analyse Doniambo 9/02/16 Date de validation

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 09 Février 2016

L'Adjointe au Chef du laboratoire Katleen SOEKARDJAN

Indice de révision : a

EN/CAN/13

Siège social: 13, rue E. Harbulot - Z.I. PENTECOST - B.P. 812 - 98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie -Tel: (687) 41.37.37 / Urgences: 41.37.38





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER TH Demandeur Echantillon prélevé par : 1600803 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 4/02/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/02/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST3SS 4/02/16 Date début d'analyse Doniambo 9/02/16 Date de validation

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 09 Février 2016

L'Adjointe au Chef du laboratoire Katleen SOEKARDJAN

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER TH Demandeur Echantillon prélevé par : 1600802 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 4/02/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/02/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST3MP 4/02/16 Date début d'analyse Doniambo 9/02/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 09 Février 2016

L'Adjointe au Chef du laboratoire Katleen SOEKARDJAN

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER TH Demandeur Echantillon prélevé par : 1600801 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 4/02/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/02/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST3F** 4/02/16 Date début d'analyse Doniambo 9/02/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 09 Février 2016

L'Adjointe au Chef du laboratoire Katleen SOEKARDJAN

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER TH Demandeur Echantillon prélevé par : 1600800 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 4/02/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/02/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST2SS** 4/02/16 Date début d'analyse Doniambo 9/02/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 09 Février 2016

L'Adjointe au Chef du laboratoire Katleen SOEKARDJAN

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER TH Demandeur Echantillon prélevé par : 1600799 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 4/02/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/02/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST2F** 4/02/16 Date début d'analyse Doniambo 9/02/16 Date de validation

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 09 Février 2016

L'Adjointe au Chef du laboratoire Katleen SOEKARDJAN

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER TH Demandeur Echantillon prélevé par : 1600798 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 4/02/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/02/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST1SS** 4/02/16 Date début d'analyse Doniambo 9/02/16 Date de validation

Valeurs	Unité	Limite de
mesurées	mesure	Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 09 Février 2016

L'Adjointe au Chef du laboratoire Katleen SOEKARDJAN

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER TH Demandeur Echantillon prélevé par : 1600797 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 4/02/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 4/02/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST1F** 4/02/16 Date début d'analyse Doniambo 9/02/16 Date de validation

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 09 Février 2016

L'Adjointe au Chef du laboratoire Katleen SOEKARDJAN

Indice de révision : a



SOPRONER
Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL
bp 3583
1, bis rue berthelot
98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 16E015311 Version du : 11/03/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-018990-01 Date de réception : 02/03/2016

Référence Dossier :

Référence Commande : PYB 16/01-008

Coordinateur de projet client : Stéphanie André / Stephanie Andre @eurofins.com / +33 3 88 02 33 85

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Eau saline	(ESA)	ST1 SS
002	Eau saline	(ESA)	ST1 F
003	Eau saline	(ESA)	ST2 SS
004	Eau saline	(ESA)	ST2 F
005	Eau saline	(ESA)	ST3 SS
006	Eau saline	(ESA)	ST3 MP
007	Eau saline	(ESA)	ST3 F
800	Eau saline	(ESA)	ST4 SS
009	Eau saline	(ESA)	ST4 MP
010	Eau saline	(ESA)	ST4 F
011	Eau saline	(ESA)	ST5 SS
012	Eau saline	(ESA)	ST5 MP
013	Eau saline	(ESA)	ST5 F
014	Eau saline	(ESA)	ST6
015	Eau saline	(ESA)	UA1
016	Eau saline	(ESA)	UA2





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 16E015311

Version du : 11/03/2016 Date de réception : 02/03/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-018990-01

Référence Dossier :

Référence Commande : PYB 16/01-008

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse :			001 ST1 SS ESA /03/2016	0	002 ST1 F ESA 4/03/2016		003 ST2 SS ESA /03/2016	04	004 ST2 F ESA 4/03/2016		005 ST3 SS ESA 4/03/2016		006 ST3 MP ESA 4/03/2016
Métaux													
LS2TB : Chrome (Cr)	μg/l	*	1.3	*	2.4	*	2.9	*	2.2	*	1.4	*	2.1
LS2TK : Cuivre (Cu)	μg/l	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0
LS2TL : Manganèse (Mn)	μg/l	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0
LS2TC : Nickel (Ni)	μg/l	*	5.8	*	7.4	*	5.4	*	5.3	*	4.2	*	4.0
LS2ND : Plomb (Pb)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
LS2TM : Zinc (Zn)	μg/l		<10		<10		<10		<10		<10		<10
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Douai)													
ICIDR : Carbone Organique Total (COT)	mg/l	*	4.6	*	4.5	*	3.6	*	3.7	*	3.2	*	3.4







RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 16E015311

Version du : 11/03/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-018990-01

Date de réception : 02/03/2016

Référence Dossier :

Référence Commande : PYB 16/01-008

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse :		;	007 ST3 F ESA		008 ST4 SS ESA /03/2016	ST I	009 F4 MP ESA 03/2016	04	010 ST4 F ESA 4/03/2016		011 T5 SS ESA		012 ST5 MP ESA /03/2016	
Métaux														
LS2TB : Chrome (Cr)	μg/l	*	1.9	*	1.7	*	1.3	*	2.3	*	<1.0	*	1.2	
LS2TK : Cuivre (Cu)	μg/l	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	
LS2TL : Manganèse (Mn)	μg/l	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	
LS2TC : Nickel (Ni)	μg/l	*	3.3	*	2.4	*	2.2	*	2.9	*	2.1	*	1.4	
LS2ND : Plomb (Pb)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	
LS2TM : Zinc (Zn)	μg/l		<10		<10		<10		<10		<10		<10	
	Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Douai)													
ICIDR : Carbone Organique Total (COT)	mg/l	*	2.2	*	3.2	*	2.7	*	3.6					







RAPPORT D'ANALYSE

Version du : 11/03/2016 Dossier N°: 16E015311

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-018990-01 Date de réception : 02/03/2016

Référence Dossier :

Référence Commande : PYB 16/01-008

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse :		\$	013 ST5 F ESA 03/2016	04/	014 ST6 ESA /03/2016		015 UA1 ESA /03/2016	04	016 UA2 ESA 1/03/2016			
				Mét	aux							
LS2TB : Chrome (Cr)	μg/l	*	1.6	*	1.4	*	4.1	*	3.2			
LS2TK : Cuivre (Cu)	μg/l	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0	*	<5.0			
LS2TL : Manganèse (Mn)	μg/l	*	<5.0	*	<5.0	*	9.8	*	15			
LS2TC : Nickel (Ni)	μg/l	*	1.8	*	1.1	*	11	*	10			
LS2ND : Plomb (Pb)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0			
LS2TM : Zinc (Zn)	μg/l		<10		<10		<10		<10			
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Douai)												
ICIDR : Carbone Organique Total (COT)	mg/l	*	2.4	*	2.8	*	2.1	*	2.3			

Observations	N° Ech	Réf client
La date de prélèvement n'étant pas renseignée conformément aux exigences normatives et réglementaires, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir de la date et heure de réception par le laboratoire.	(001) (002) (003) (004) (005) (006) (007) (008) (009) (010) (011) (012) (013) (014) (015) (016)	ST1 SS / ST1 F / ST2 SS / ST2 F / ST3 SS / ST3 MP / ST3 F / ST4 SS / ST4 MP / ST4 F / ST5 SS / ST5 MP / ST5 F / ST6 / UA1 / UA2 /

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

D : détecté / ND : non détecté

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.





RAPPORT D'ANALYSE

Version du : 11/03/2016

Date de réception : 02/03/2016

Dossier N°: 16E015311

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-018990-01

Référence Dossier :

Référence Commande : PYB 16/01-008

a de la companya de l

Gwendoline Juge Coordinateur Projets Clients



Annexe technique

Dossier N°: 16E015311N° de rapport d'analyse :AR-16-LK-018990-01

Emetteur: Commande EOL:

Nom projet : Référence commande :

Eau saline

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
ICIDR	Carbone Organique Total (COT)	Oxydation chimique / IR - Combustion /IR - NF EN 1484	0.2	mg/l		Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS
LS2ND	Plomb (Pb)	ICP-MS [Injection directe] - NF EN ISO 17294-2	1	μg/l		Eurofins Analyse pour l'Environnement France
LS2TB	Chrome (Cr)		1	μg/l		
LS2TC	Nickel (Ni)		1	μg/l		
LS2TK	Cuivre (Cu)		1	μg/l		
LS2TL	Manganèse (Mn)		1	μg/l		
LS2TM	Zinc (Zn)		10	μg/l		

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

 $\label{eq:methodes} \begin{tabular}{lll} M\'ethodes de calcul de l'incertitude (valeur maximis\'ee): & (A): Eurachem & (B): XPT 90-220 & (C): NF ISO 11352 & (D): ISO 15767 & (e): M\'ethode interne & (D): Méthode interne & (D): Mét$



Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N°: 16E015311 N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-018990-01

Emetteur : Commande EOL :

Nom projet : Référence commande :

Eau saline

Référence Eurofins	Référence Client	Date&Heure Prélèvement	Code-barre	Nom flacon
16E015311-001	ST1 SS			
16E015311-002	ST1 F			
16E015311-003	ST2 SS			
16E015311-004	ST2 F			
16E015311-005	ST3 SS			
16E015311-006	ST3 MP			
16E015311-007	ST3 F			
16E015311-008	ST4 SS			
16E015311-009	ST4 MP			
16E015311-010	ST4 F			
16E015311-011	ST5 SS			
16E015311-012	ST5 MP			
16E015311-013	ST5 F			
16E015311-014	ST6			
16E015311-015	UA1			
16E015311-016	UA2			





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par Nº d'enregistrement : 1601283 Date de prélèvement 25/02/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 25/02/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST6 25/02/16 Date début d'analyse SLN 29/02/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 29 Février 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





Limite de Quantification

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : **GINGER SOPRONER** Echantillon prélevé par : **PYB**

Valeurs

mesurées

N° d'enregistrement : 1601284 Date de prélèvement : 25/02/16 à 10:00 Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/02/16 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST5F Date début d'analyse : 25/02/16 SLN Date de validation : 29/02/16

Unité

mesure

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 29 Février 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : **GINGER SOPRONER** Echantillon prélevé par : **PYB**

N° d'enregistrement : 1601285 Date de prélèvement : 25/02/16 à 10:00 Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/02/16 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST5MP Date début d'analyse : 25/02/16 SLN Date de validation : 29/02/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 29 Février 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : **GINGER SOPRONER** Echantillon prélevé par : **PYB**

N° d'enregistrement : 1601286 Date de prélèvement : 25/02/16 à 10:00
Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/02/16 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST5SS Date début d'analyse : 25/02/16
SLN Date de validation : 29/02/16

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 29 Février 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : **GINGER SOPRONER** Echantillon prélevé par : **PYB**

N° d'enregistrement : 1601287 Date de prélèvement : 25/02/16 à 10:00Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/02/16 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST4F Date début d'analyse : 25/02/16 SLN Date de validation : 29/02/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 29 Février 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : **GINGER SOPRONER** Echantillon prélevé par : **PYB**

N° d'enregistrement : 1601288 Date de prélèvement : 25/02/16 à 10:00 Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/02/16 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST4MP Date début d'analyse : 25/02/16 SLN Date de validation : 29/02/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 29 Février 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : **GINGER SOPRONER** Echantillon prélevé par : **PYB**

N° d'enregistrement : 1601289 Date de prélèvement : 25/02/16 à 10:00 Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/02/16 à 13:30

Lieu du prélèvement : **ST4SS**Date début d'analyse : **25/02/16**

SLN Date de validation : 29/02/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 29 Février 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : **GINGER SOPRONER** Echantillon prélevé par : **PYB**

 N° d'enregistrement : 1601290 Date de prélèvement : 25/02/16 à 10:00 Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/02/16 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST3F Date début d'analyse : 25/02/16 SLN Date de validation : 29/02/16

Valeurs Unité Limite de mesurées mesure Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 29 Février 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : **GINGER SOPRONER** Echantillon prélevé par : **PYB**

N° d'enregistrement : 1601291 Date de prélèvement : 25/02/16 à 10:00 Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/02/16 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST3MP Date début d'analyse : 25/02/16

SLN Date de validation : 29/02/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 29 Février 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par

Nº d'enregistrement : 1601292 Date de prélèvement 25/02/16 à 10:00 Nature du prélèvement : EAU DE MER 25/02/16 à 13:30 Date d'arrivée au laboratoire :

Lieu du prélèvement : ST3SS 25/02/16 Date début d'analyse SLN

29/02/16 Date de validation

> Valeurs Unité Limite de Quantification mesurées mesure

PARAMETRES CHIMIQUES

Matières en suspension..... 5,00 2,00

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 29 Février 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : **GINGER SOPRONER** Echantillon prélevé par : **PYB**

N° d'enregistrement : 1601293 Date de prélèvement : 25/02/16 à 10:00Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/02/16 à 13:30

Lieu du prélèvement : **ST2F**Date début d'analyse : **25/02/16**

SLN Date de validation : 29/02/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 29 Février 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : **GINGER SOPRONER** Echantillon prélevé par : **PYB**

 N° d'enregistrement : 1601294 Date de prélèvement : 25/02/16 à 10:00 Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/02/16 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST2SS Date début d'analyse : 25/02/16
SLN Date de validation : 29/02/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 29 Février 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : **GINGER SOPRONER** Echantillon prélevé par : **PYB**

N° d'enregistrement : 1601295 Date de prélèvement : 25/02/16 à 10:00 Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/02/16 à 13:30

Lieu du prélèvement : ST1F Date début d'analyse : 25/02/16
SLN Date de validation : 29/02/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 29 Février 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : **GINGER SOPRONER** Echantillon prélevé par : **PYB**

N° d'enregistrement : 1601296 Date de prélèvement : 25/02/16 à 10:00
Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 25/02/16 à 13:30

Lieu du prélèvement : STISS Date début d'analyse : 25/02/16 SLN Date de validation : 29/02/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 29 Février 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a



SOPRONER
Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL
bp 3583
1, bis rue berthelot
98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 16E023974 Version du: 06/05/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-037504-01 Date de réception : 30/03/2016 Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 16/03-012

Coordinateur de projet client : Marion Davril / MarionDavril@eurofins.com /

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Eau saline	(ESA)	ST1 SS
002	Eau saline	(ESA)	ST1 F
003	Eau saline	(ESA)	ST2 SS
004	Eau saline	(ESA)	ST2 F
005	Eau saline	(ESA)	ST3 SS
006	Eau saline	(ESA)	ST3 MP
007	Eau saline	(ESA)	ST3 F
800	Eau saline	(ESA)	ST4 SS
009	Eau saline	(ESA)	ST4 MP
010	Eau saline	(ESA)	ST4 F
011	Eau saline	(ESA)	ST5 SS
012	Eau saline	(ESA)	ST5 MP
013	Eau saline	(ESA)	ST5 F
014	Eau saline	(ESA)	ST6
015	Eau saline	(ESA)	UA1
016	Eau saline	(ESA)	UA2





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 16E023974

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-037504-01 Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 16/03-012

Version du : 06/05/2016

Date de réception : 30/03/2016

N° Echantillon	001	002	003	004	005	006						
Référence client :	ST1 SS	ST1 F	ST2 SS	ST2 F	ST3 SS	ST3 MP						
Matrice :	ESA	ESA	ESA	ESA	ESA	ESA						
Date de prélèvement :												
Date de début d'analyse :	13/04/2016	13/04/2016	13/04/2016	13/04/2016	12/04/2016	13/04/2016						
Métaux												

LS2TB : Chrome (Cr)	μg/l	*	1.5	*	3.0	*	<10	*	3.8	*	<1.0	*	<10
	Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Douai)												
ICIDR : Carbone Organique Total (COT)	mg/l	*	4.1	*	2.9	*	1.4	*	1.9	*	2.4	*	2.6
IC1Z3 : Cuivre dissous	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
IC23Z : Manganèse dissous	μg/l		1		2		3		2		<1		<1
IC1Z5 : Nickel dissous	μg/l	*	6	*	8	*	9	*	11	*	4	*	3
IC1Z7 : Plomb dissous	μg/l	*	1.5	*	1.0	*	2.4	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
IC1Z4 : Zinc dissous	μg/l	*	2.4	*	2.7	*	3.7	*	2.9	*	1.8	*	1.5



RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 16E023974

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-037504-01 Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 16/03-012

Version du : 06/05/2016

Date de réception : 30/03/2016

N° Echantillon	007	800	009	010	011	012						
Référence client :	ST3 F	ST4 SS	ST4 MP	ST4 F	ST5 SS	ST5 MP						
Matrice:	ESA	ESA	ESA	ESA	ESA	ESA						
Date de prélèvement :												
Date de début d'analyse :	13/04/2016	13/04/2016	12/04/2016	13/04/2016	13/04/2016	13/04/2016						
Métaux												

LS2TB : Chrome (Cr)	μg/l	*	<10	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
(50,	00	4	hamaa I		-£: II	DI N	and (D		· \				
	Sous-	·traii	tance	⊏ur	onns i	PLN	ora (D	ouai)				
ICIDR : Carbone Organique Total (COT)	mg/l	*	2.9	*	2.4	*	2.4	*	2.2	*	2.3	*	4.0
IC1Z3 : Cuivre dissous	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	1.3	*	<1.0
IC23Z : Manganèse dissous	μg/l		1		<1		<1		<1		<1		<1
IC1Z5 : Nickel dissous	μg/l	*	4	*	3	*	2	*	3	*	2	*	1
IC1Z7 : Plomb dissous	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
IC1Z4 : Zinc dissous	μg/l	*	1.8	*	1.6	*	1.2	*	1.5	*	3.6	*	1.1





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 16E023974 Version du : 06/05/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-037504-01 Date de réception : 30/03/2016 Référence Dossier : SLN suivi milieu marin

Référence Commande : PYB 16/03-012

		Métaux			
Date de début d'analyse :	13/04/2016	12/04/2016	12/04/2016	12/04/2016	
Date de prélèvement :					
Matrice :	ESA	ESA	ESA	ESA	
Référence client :	ST5 F	ST6	UA1	UA2	
N° Echantillon	013	014	015	016	

LS2TB : Chrome (Cr)	μg/l	*	2.0	*	<1.0	*	<1.0	*	2.9

Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Douai)									
ICIDR : Carbone Organique Total (COT)	mg/l	*	2.9	*	2.5	*	1.8	*	2.2
IC1Z3 : Cuivre dissous	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	1.2	*	<1.0
IC23Z : Manganèse dissous	μg/l		<1		<1		2		3
IC1Z5 : Nickel dissous	μg/l	*	4	*	1	*	8	*	8
IC1Z7 : Plomb dissous	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	2.2	*	11
IC1Z4 : Zinc dissous	μg/l	*	1.6	*	1.1	*	4.6	*	4.7

Observations	N° Ech	Réf client		
ICP-MS:La nature de l'échantillon ne nous permet pas de tenir les limites de quantification habituelles.(pas assez d'échantillon)	(003) (006) (007)	ST2 SS / ST3 MP / ST3 F /		
La date de prélèvement n'étant pas renseignée conformément aux exigences normatives et réglementaires, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir de la date et heure de réception par le laboratoire.	(001) (002) (003) (004) (005) (006) (007) (008) (009) (010) (011) (012) (013) (014) (015) (016)	ST1 SS / ST1 F / ST2 SS / ST2 F / ST3 SS / ST3 MP / ST3 F / ST4 SS / ST4 MP / ST4 F / ST5 SS / ST5 MP / ST5 F / ST6 / UA1 / UA2 /		

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

D : détecté / ND : non détecté

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.





RAPPORT D'ANALYSE

Version du : 06/05/2016

Date de réception : 30/03/2016

Dossier N°: 16E023974

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-037504-01 Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 16/03-012

Reference Commande : PYB 16/0

Mathieu Hubner Coordinateur de Projets Clients



Annexe technique

N° de rapport d'analyse :AR-16-LK-037504-01 Dossier N°: 16E023974

Emetteur: Commande EOL:

Référence commande : Nom projet:

Eau saline

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
IC1Z3	Cuivre dissous	ICP-AES [Extraction RNO] - Méthode RNO	1	μg/l		Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS
IC1Z4	Zinc dissous		1	μg/l		
IC1Z5	Nickel dissous		1	μg/l		
IC1Z7	Plomb dissous		1	μg/l		
IC23Z	Manganèse dissous		1	μg/l		
ICIDR	Carbone Organique Total (COT)	Combustion /IR - NF EN 1484	0.2	mg/l		
LS2TB	Chrome (Cr)	ICP-MS [Injection directe] - NF EN ISO 17294-2	1	μg/l		Eurofins Analyse pour l'Environnement France

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée) :

(B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (A) : Eurachem (D): ISO 15767 (e): Méthode interne



Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N°: 16E023974 N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-037504-01

Emetteur : Commande EOL :

Nom projet : Référence commande :

Eau saline

Référence Eurofins	Référence Client	Date&Heure Prélèvement	Code-barre	Nom flacon
Reference Euronns	Reference Chefft	Date di leure Freieveillent	Code-barre	Nom nacon
16E023974-001	ST1 SS			
16E023974-002	ST1 F			
16E023974-003	ST2 SS			
16E023974-004	ST2 F			
16E023974-005	ST3 SS			
16E023974-006	ST3 MP			
16E023974-007	ST3 F			
16E023974-008	ST4 SS			
16E023974-009	ST4 MP			
16E023974-010	ST4 F			
16E023974-011	ST5 SS			
16E023974-012	ST5 MP			
16E023974-013	ST5 F			
16E023974-014	ST6			
16E023974-015	UA1			
16E023974-016	UA2			





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1601869 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 24/03/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/03/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST1 SS 24/03/16 Date début d'analyse 30/03/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Mars 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1601870 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 24/03/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/03/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST1 F 24/03/16 Date début d'analyse 30/03/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Mars 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1601871 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 24/03/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/03/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST2 SS 24/03/16 Date début d'analyse 30/03/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Mars 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1601872 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 24/03/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/03/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST2 F 24/03/16 Date début d'analyse 30/03/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Mars 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1601873 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 24/03/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/03/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST3 SS 24/03/16 Date début d'analyse 30/03/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Mars 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1601874 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 24/03/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/03/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST3 MP 24/03/16 Date début d'analyse 30/03/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Mars 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1601875 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 24/03/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/03/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST3 F 24/03/16 Date début d'analyse 30/03/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Mars 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1601876 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 24/03/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/03/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST4 SS 24/03/16 Date début d'analyse 30/03/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Mars 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par Nº d'enregistrement : 1601877 Date de prélèvement 24/03/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/03/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST4 MP 24/03/16 Date début d'analyse 30/03/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Mars 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1601878 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 24/03/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/03/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : **ST4 F** 24/03/16 Date début d'analyse 30/03/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Mars 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1601879 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 24/03/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/03/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST5 SS 24/03/16 Date début d'analyse 30/03/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Mars 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1601880 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 24/03/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/03/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST5 MP 24/03/16 Date début d'analyse 30/03/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Mars 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1601881 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 24/03/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/03/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST5 F 24/03/16 Date début d'analyse 30/03/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Mars 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

: GINGER SOPRONER **PYB** Demandeur Echantillon prélevé par : 1601882 Nº d'enregistrement Date de prélèvement 24/03/16 Nature du prélèvement : EAU DE MER 24/03/16 Date d'arrivée au laboratoire : Lieu du prélèvement : ST5 6 24/03/16 Date début d'analyse 30/03/16 Date de validation

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 30 Mars 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a



SOPRONER **Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL** bp 3583 1, bis rue berthelot 98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Date de réception : 04/05/2016

Version du : 23/05/2016 **Dossier N°: 16E035198**

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-042333-01 Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 16/05-016

Coordinateur de projet client : Marion Davril / MarionDavril@eurofins.com /

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Eau saline	(ESA)	ST1 SS
002	Eau saline	(ESA)	ST1 F
003	Eau saline	(ESA)	ST2 SS
004	Eau saline	(ESA)	ST2 F
005	Eau saline	(ESA)	ST3 SS
006	Eau saline	(ESA)	ST3 MP
007	Eau saline	(ESA)	ST3 F
800	Eau saline	(ESA)	ST4 SS
009	Eau saline	(ESA)	ST4 MP
010	Eau saline	(ESA)	ST4 F
011	Eau saline	(ESA)	ST5 SS
012	Eau saline	(ESA)	ST5 MP
013	Eau saline	(ESA)	ST5 F
014	Eau saline	(ESA)	ST6
015	Eau saline	(ESA)	UA1
016	Eau saline	(ESA)	UA2





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 16E035198

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-042333-01 Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 16/05-016

Version du : 23/05/2016

Date de réception : 04/05/2016

N° Echantillon		001		002	003	004	005	006	
Référence client :		ST1 SS		ST1 F	ST2 SS	ST2 F	ST3 SS	ST3 MP	
Matrice:		ESA		ESA	ESA	ESA	ESA	ESA	
Date de prélèvement :									
Date de début d'analyse :		12/05/201	6	12/05/2016	12/05/2016	12/05/2016	12/05/2016	12/05/2016	
			М	étaux					
	,								
LS2TB : Chrome (Cr)	μg/l	* <1.0	*	<1.0	* 3.6	* <1.0	* <1.0	* <1.0	
LS2TK : Cuivre (Cu)	μg/l	* <1.0	*	<1.0	* <1.0	* <1.0	* <1.0	* <1.0	
LS2TL : Manganèse (Mn)	μg/l	* 2.5	*	2.2	* 4.2	* <1.0	* <1.0	* <1.0	
LS2TC : Nickel (Ni)	μg/l	* 7.6	*	7.8	* 4.2	* 2.5	* <1.0	* 1.4	
LS2ND : Plomb (Pb)	μg/l	* <1.0	*	<1.0	* <1.0	* <1.0	* 1.5	* <1.0	
LS2TM : Zinc (Zn)	μg/l	<10		<10	<10	<10	<10	<10	
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Douai)									
ICIDR : Carbone Organique Total	mg/l	* 2.2	*	2.5	* 3.4	* 3.3	* 2.4	* 2.7	





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 16E035198

(COT)

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-042333-01 Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 16/05-016 Version du : 23/05/2016

Date de réception : 04/05/2016

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement :		S1 E	07 「3 F SA	S	008 T4 SS ESA	ST	009 4 MP ESA	S	010 5T4 F ESA		011 T5 SS ESA		012 T5 MP ESA
Date de début d'analyse :		12/0	5/2016	12/	05/2016	12/0	5/2016	12/0	05/2016	12/	05/2016	12	/05/2016
				Mét	aux								
LS2TB : Chrome (Cr)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
LS2TK : Cuivre (Cu)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
LS2TL : Manganèse (Mn)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
LS2TC : Nickel (Ni)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
LS2ND : Plomb (Pb)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
LS2TM : Zinc (Zn)	μg/l		<10		<10		<10		<10		<10		<10
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Douai)													
ICIDR : Carbone Organique Total	mg/l	*	3.9	*	3.2	*	2.9	*	3.0	*	4.0	*	3.5





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 16E035198 Version du : 23/05/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-042333-01 Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 16/05-016 Date de réception : 04/05/2016

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse :			013 ST5 F ESA 2/05/2016	1:	014 ST6 ESA 2/05/2016	1	015 UA1 ESA	1	016 UA2 ESA 2/05/2016	
				Mé	taux					
LS2TB : Chrome (Cr)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	4.0	
LS2TK : Cuivre (Cu)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	
LS2TL : Manganèse (Mn)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	7.2	*	5.4	
LS2TC : Nickel (Ni)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	7.5	*	8.5	
LS2ND : Plomb (Pb)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	
LS2TM : Zinc (Zn)	μg/l		<10		<10		<10		<10	
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Douai)										
ICIDR : Carbone Organique Total	mg/l	*	2.6	*	4.6	*	2.0	*	1.5	

Observations	N° Ech	Réf client
La date de prélèvement n'étant pas renseignée conformément aux exigences normatives et réglementaires, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir de la date et heure de réception par le laboratoire.	(007) (008) (009) (010) (011) (012) (013) (014) (015) (016)	ST1 SS / ST1 F / ST2 SS / ST2 F / ST3 SS / ST3 MP / ST3 F / ST4 SS / ST4 MP / ST4 F / ST5 SS / ST5 MP / ST5 F / ST6 / UA1 / UA2 /

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

D : détecté / ND : non détecté

(COT)

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.





RAPPORT D'ANALYSE

Version du : 23/05/2016

Date de réception : 04/05/2016

Dossier N°: 16E035198

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-042333-01 Référence Dossier : SLN suivi milieu marin Référence Commande : PYB 16/05-016

Aurélie Schaeffer

Coordinateur de Projets Clients



Annexe technique

N° de rapport d'analyse :AR-16-LK-042333-01 Dossier N°: 16E035198

Emetteur: Commande EOL:

Référence commande : Nom projet:

Eau saline

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
ICIDR	Carbone Organique Total (COT)	Combustion /IR - NF EN 1484	0.2	mg/l		Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS
LS2ND	Plomb (Pb)	ICP-MS [Injection directe] - NF EN ISO 17294-2	1	μg/l		Eurofins Analyse pour l'Environnement France
LS2TB	Chrome (Cr)		1	μg/l		
LS2TC	Nickel (Ni)		1	μg/l		
LS2TK	Cuivre (Cu)		1	μg/l		
LS2TL	Manganèse (Mn)		1	μg/l		
LS2TM	Zinc (Zn)		10	μg/l		

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée) : (B): XP T 90-220 (A) : Eurachem (C): NF ISO 11352 (D): ISO 15767 (e): Méthode interne



Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N°: 16E035198 N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-042333-01

Emetteur : Commande EOL :

Nom projet : Référence commande :

Eau saline

Référence Eurofins	Référence Client	Date&Heure Prélèvement	Code-barre	Nom flacon
16E035198-001	ST1 SS			
16E035198-002	ST1 F			
16E035198-003	ST2 SS			
16E035198-004	ST2 F			
16E035198-005	ST3 SS			
16E035198-006	ST3 MP			
16E035198-007	ST3 F			
16E035198-008	ST4 SS			
16E035198-009	ST4 MP			
16E035198-010	ST4 F			
16E035198-011	ST5 SS			
16E035198-012	ST5 MP			
16E035198-013	ST5 F			
16E035198-014	ST6			
16E035198-015	UA1			
16E035198-016	UA2			





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602527 Date de prélèvement : 27/04/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/04/16 à 14:15

Lieu du prélèvement : ST1 SS Date début d'analyse : 27/04/16

Date de validation : 2/05/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 02 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1602528 Date de prélèvement : 27/04/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/04/16 à 14:15

Lieu du prélèvement : ST1 F Date début d'analyse : 27/04/16

Date de validation : 2/05/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 02 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602529 Date de prélèvement : 27/04/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/04/16 à 14:15

Lieu du prélèvement : ST2 SS Date début d'analyse : 27/04/16

Date de validation : 2/05/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 02 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602530 Date de prélèvement : 27/04/16

Nature du prélèvement : **EAU DE MER**Date d'arrivée au laboratoire : **27/04/16 à 14:15**

Lieu du prélèvement : ST2 F Date début d'analyse : 27/04/16

Date de validation : 2/05/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 02 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602531 Date de prélèvement : 27/04/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/04/16 à 14:15

Lieu du prélèvement : ST3 SS Date début d'analyse : 27/04/16

Date de validation : 2/05/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 02 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602532 Date de prélèvement : 27/04/16

Nature du prélèvement : **EAU DE MER**Date d'arrivée au laboratoire : **27/04/16 à 14:15**

Lieu du prélèvement : ST3 MP Date début d'analyse : 27/04/16

Date de validation : 2/05/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 02 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602533 Date de prélèvement : 27/04/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/04/16 à 14:15

Lieu du prélèvement : ST3 F Date début d'analyse : 27/04/16

Date de validation : 2/05/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 02 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602534 Date de prélèvement : 27/04/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/04/16 à 14:15

Lieu du prélèvement : ST4 SS Date début d'analyse : 27/04/16

Date de validation : 2/05/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 02 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602535 Date de prélèvement : 27/04/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/04/16 à 14:15

Lieu du prélèvement : **ST4 MP**Date début d'analyse : **27/04/16**Date de validation : **2/05/16**

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 02 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602536 Date de prélèvement : 27/04/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/04/16 à 14:15

Lieu du prélèvement : **ST4 F**Date début d'analyse : **27/04/16**Date de validation : **2/05/16**

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 02 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602537 Date de prélèvement : 27/04/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/04/16 à 14:15

Lieu du prélèvement : ST5 SS Date début d'analyse : 27/04/16

Date de validation : 2/05/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 02 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602538 Date de prélèvement : 27/04/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/04/16 à 14:15

Lieu du prélèvement : ST5 MP Date début d'analyse : 27/04/16

Date de validation : 2/05/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 02 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602539 Date de prélèvement : 27/04/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/04/16 à 14:15

Lieu du prélèvement : ST5 F Date début d'analyse : 27/04/16

Date de validation : 2/05/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 02 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602540 Date de prélèvement : 27/04/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 27/04/16 à 14:15

Lieu du prélèvement : **ST6**Date début d'analyse : **27/04/16**Date de validation : **2/05/16**

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 02 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a



SOPRONER
Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL
bp 3583
1, bis rue berthelot
98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 16E042808 Version du : 14/06/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-050305-01 Date de réception : 01/06/2016

Référence Dossier : Projet : SLN suivi milieu marin Réf. : PYB 16/05-027

Coordinateur de projet client : Marion Davril / MarionDavril@eurofins.com /

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Eau saline	(ESA)	ST1 SS
002	Eau saline	(ESA)	ST1 F
003	Eau saline	(ESA)	ST2 SS
004	Eau saline	(ESA)	ST2 F
005	Eau saline	(ESA)	ST3 SS
006	Eau saline	(ESA)	ST3 MP
007	Eau saline	(ESA)	ST3 F
800	Eau saline	(ESA)	ST4 SS
009	Eau saline	(ESA)	ST4 MP
010	Eau saline	(ESA)	ST4 F
011	Eau saline	(ESA)	ST5 SS
012	Eau saline	(ESA)	ST5 MP
013	Eau saline	(ESA)	ST5 F
014	Eau saline	(ESA)	ST6
015	Eau saline	(ESA)	UA1
016	Eau saline	(ESA)	UA 2





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 16E042808

Version du : 14/06/2016 N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-050305-01 Date de réception : 01/06/2016

Référence Dossier : Projet : SLN suivi milieu marin

Réf.: PYB 16/05-027

(COT)

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse :			001 ST1 SS ESA	0:	002 ST1 F ESA 2/06/2016		003 ST2 SS ESA /06/2016	0	004 ST2 F ESA 2/06/2016		005 ST3 SS ESA 2/06/2016		006 ST3 MP ESA
				Μé	étaux								
LS2TB : Chrome (Cr)	μg/l	*	3.1	*	2.8	*	3.3	*	2.7	*	2.1	*	1.8
LS2TK : Cuivre (Cu)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
LS2TL : Manganèse (Mn)	μg/l	*	3.6	*	3.2	*	4.1	*	3.1	*	2.3	*	2.3
LS2TC : Nickel (Ni)	μg/l	*	10	*	11	*	8.9	*	7.6	*	5.7	*	4.9
LS2ND : Plomb (Pb)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
LS2TM : Zinc (Zn)	μg/l		11		<10		<10		<10		<10		<10
	Sous-t	raita	ance E	≣ur	ofins IPI	L No	ord (Do	ua	i)				
ICIDR : Carbone Organique Total	mg/l	*	3.1	*	3.5	*	2.8	*	3.4	*	3.1	*	2.7





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 16E042808

Version du : 14/06/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-050305-01 Référence Dossier : Projet : SLN suivi milieu marin

Date de réception : 01/06/2016

Réf.: PYB 16/05-027

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse :			007 ST3 F ESA		008 ST4 SS ESA 2/06/2016	ST	009 F4 MP ESA 06/2016	02	010 ST4 F ESA 2/06/2016		011 ST5 SS ESA /06/2016		012 ST5 MP ESA /06/2016
				Mé	taux								
LS2TB : Chrome (Cr)	μg/l	*	2.2	*	<1.0	*	1.5	*	1.6	*	<1.0	*	1.5
LS2TK : Cuivre (Cu)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
LS2TL : Manganèse (Mn)	μg/l	*	2.7	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
LS2TC : Nickel (Ni)	μg/l	*	6.1	*	2.3	*	1.8	*	1.6	*	1.0	*	1.2
LS2ND : Plomb (Pb)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
LS2TM : Zinc (Zn)	μg/l		<10		<10		<10		<10		<10		<10
	Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Douai)												
ICIDR : Carbone Organique Total (COT)	mg/l	*	2.7	*	3.1	*	3.1	*	2.4	*	3.1	*	2.9





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 16E042808 Version du : 14/06/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-050305-01 Date de réception : 01/06/2016 Référence Dossier : Projet : SLN suivi milieu marin

Réf.: PYB 16/05-027

N° Echantillon 013 014 015 016 ST5 F Référence client : ST6 UA1 UA2 Matrice: **ESA ESA ESA ESA** Date de prélèvement : Date de début d'analyse : 02/06/2016 02/06/2016 02/06/2016 02/06/2016 Métaux LS2TB : Chrome (Cr) 1.3 4.7 6.4 4.3 μg/l <1.0 LS2TK : Cuivre (Cu) <1.0 <1.0 <1.0 μg/l <1.0 7.5 6.2 LS2TL: Manganèse (Mn) μg/l <1.0 LS2TC: Nickel (Ni) μg/l 1.5 1.3 13 12 <1.0 <1.0 1.0 4.0 LS2ND : Plomb (Pb) μg/l <10 <10 10 <10 LS2TM : Zinc (Zn) μg/l

Sous-traitance Eurofins IPL	. Nora	(Doual)
-------------------------------	--------	---------

ICIDR : Carbone Organique Total $$\rm mg/l$$ * 3.6 * 2.9 * 2.4 * 3.0 (COT)

Observations	N° Ech	Réf client
La date de prélèvement n'étant pas renseignée conformément aux exigences normatives et réglementaires, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir de la date et heure de réception par le laboratoire.	(001) (002) (003) (004) (005) (006) (007) (008) (009) (010) (011) (012) (013) (014) (015) (016)	ST1 SS / ST1 F / ST2 SS / ST2 F / ST3 SS / ST3 MP / ST3 F / ST4 SS / ST4 MP / ST4 F / ST5 SS / ST5 MP / ST5 F / ST6 / UA1 / UA 2 /
La stabilisation a été réalisée au laboratoire.	(001) (002) (003) (004) (005) (006) (007) (008) (009) (010) (011) (012) (013) (014) (015) (016)	ST1 SS / ST1 F / ST2 SS / ST2 F / ST3 SS / ST3 MP / ST3 F / ST4 SS / ST4 MP / ST4 F / ST5 SS / ST5 MP / ST5 F / ST6 / UA1 / UA 2 /
Le flacon, parvenu au laboratoire, est non conforme ; les résultats sont émis avec réserve pour le paramètre . Pour l'analyse des métaux.	(001) (002) (003) (004) (005) (006) (007) (008) (009) (010) (011) (012) (013) (014) (015) (016)	ST1 SS / ST1 F / ST2 SS / ST2 F / ST3 SS / ST3 MP / ST3 F / ST4 SS / ST4 MP / ST4 F / ST5 SS / ST5 MP / ST5 F / ST6 / UA1 / UA 2 /





RAPPORT D'ANALYSE

Version du : 14/06/2016

Dossier N°: 16E042808

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-050305-01 Date de réception : 01/06/2016

Référence Dossier : Projet : SLN suivi milieu marin

Réf.: PYB 16/05-027

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

D: détecté / ND: non détecté

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Jean-Paul Klaser

Jean-Paul Klaser
Coordinateur de Projets Clients



Annexe technique

N° de rapport d'analyse :AR-16-LK-050305-01 Dossier N°: 16E042808

Emetteur: Commande EOL:

Référence commande : Nom projet:

Eau saline

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
ICIDR	Carbone Organique Total (COT)	Combustion /IR - NF EN 1484	0.2	mg/l		Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS
LS2ND	Plomb (Pb)	ICP-MS [Injection directe] - NF EN ISO 17294-2	1	μg/l		Eurofins Analyse pour l'Environnement France
LS2TB	Chrome (Cr)		1	μg/l		
LS2TC	Nickel (Ni)		1	μg/l		
LS2TK	Cuivre (Cu)		1	μg/l		
LS2TL	Manganèse (Mn)		1	μg/l		
LS2TM	Zinc (Zn)		10	μg/l		

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée) :

(B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (A) : Eurachem (D): ISO 15767 (e): Méthode interne



Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N°: 16E042808 N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-050305-01

Emetteur : Commande EOL :

Nom projet : Référence commande :

Eau saline

Référence Eurofins	Référence Client	Date&Heure Prélèvement	Code-barre	Nom flacon
16E042808-001	ST1 SS			
16E042808-002	ST1 F			
16E042808-003	ST2 SS			
16E042808-004	ST2 F			
16E042808-005	ST3 SS			
16E042808-006	ST3 MP			
16E042808-007	ST3 F			
16E042808-008	ST4 SS			
16E042808-009	ST4 MP			
16E042808-010	ST4 F			
16E042808-011	ST5 SS			
16E042808-012	ST5 MP			
16E042808-013	ST5 F			
16E042808-014	ST6			
16E042808-015	UA1			
16E042808-016	UA 2			





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602988 Date de prélèvement : 24/05/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 24/05/16 à 14:50

Lieu du prélèvement : ST1 SS Date début d'analyse : 24/05/16

Date de validation : 26/05/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602989 Date de prélèvement : 24/05/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 24/05/16 à 14:50

Lieu du prélèvement : ST1 F Date début d'analyse : 24/05/16 Date de validation : 26/05/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602990 Date de prélèvement : 24/05/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 24/05/16 à 14:50

Lieu du prélèvement : ST2 SS Date début d'analyse : 24/05/16

Date de validation : 26/05/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602991 Date de prélèvement : 24/05/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 24/05/16 à 14:50

Lieu du prélèvement : ST2 F Date début d'analyse : 24/05/16 Date de validation : 26/05/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602992 Date de prélèvement : 24/05/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 24/05/16 à 14:50

Lieu du prélèvement : ST3 SS Date début d'analyse : 24/05/16

Date de validation : 26/05/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602993 Date de prélèvement : 24/05/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 24/05/16 à 14:50

Lieu du prélèvement : ST3 MP Date début d'analyse : 24/05/16

Date de validation : 26/05/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1602994 Date de prélèvement : 24/05/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 24/05/16 à 14:50

Lieu du prélèvement : ST3 F Date début d'analyse : 24/05/16 Date de validation : 26/05/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602995 Date de prélèvement : 24/05/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 24/05/16 à 14:50

Lieu du prélèvement : ST4 SS Date début d'analyse : 24/05/16

Date de validation : 26/05/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602996 Date de prélèvement : 24/05/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 24/05/16 à 14:50

Lieu du prélèvement : **ST4 MP**Date début d'analyse : **24/05/16**Date de validation : **26/05/16**

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602997 Date de prélèvement : 24/05/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 24/05/16 à 14:50

Lieu du prélèvement : ST4 F Date début d'analyse : 24/05/16 Date de validation : 26/05/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602998 Date de prélèvement : 24/05/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 24/05/16 à 14:50

Lieu du prélèvement : ST5 SS Date début d'analyse : 24/05/16

Date de validation : 26/05/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1602999 Date de prélèvement : 24/05/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 24/05/16 à 14:50

Lieu du prélèvement : ST5 MP Date début d'analyse : 24/05/16

Date de validation : 26/05/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1603000 Date de prélèvement : 24/05/16

Nature du prélèvement : **EAU DE MER**Date d'arrivée au laboratoire : **24/05/16 à 14:50**

Lieu du prélèvement : ST5 F Date début d'analyse : 24/05/16 Date de validation : 26/05/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1603001 Date de prélèvement : 24/05/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 24/05/16 à 14:50

Lieu du prélèvement : **ST6**Date début d'analyse : **24/05/16**Date de validation : **26/05/16**

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 26 Mai 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a



SOPRONER Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL bp 3583 1, bis rue berthelot 98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Version du : 29/07/2016 Dossier N°: 16E056091

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-066388-01 Date de réception : 08/07/2016

Référence Dossier: PYB 16/07-033 Objet: SLN suivi milieu marin

Coordinateur de projet client : Marion Davril / MarionDavril@eurofins.com /

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
003	Eau saline	(ESA)	ST1 SS
004	Eau saline	(ESA)	ST1 F
005	Eau saline	(ESA)	ST2 SS
006	Eau saline	(ESA)	ST2 F
007	Eau saline	(ESA)	ST3 SS
800	Eau saline	(ESA)	ST3 MP
009	Eau saline	(ESA)	ST3 F
010	Eau saline	(ESA)	ST4 SS
011	Eau saline	(ESA)	ST4 MP
012	Eau saline	(ESA)	ST4 F
013	Eau saline	(ESA)	ST5 SS
014	Eau saline	(ESA)	ST5 MP
015	Eau saline	(ESA)	ST5 F
016	Eau saline	(ESA)	ST6
017	Eau saline	(ESA)	UA1
018	Eau saline	(ESA)	UA2





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 16E056091

Version du : 29/07/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-066388-01

Date de réception : 08/07/2016

Référence Dossier : PYB 16/07-033 Objet : SLN suivi milieu marin

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement :				003 ST1 SS ESA	004 ST1 F ESA	005 ST2 SS ESA		006 ST2 F ESA
Date de début d'analyse :				19/07/2016	19/07/2016	19/07/201	6	19/07/2016
			Métaux					
LS2TB : Chrome (Cr)	μg/l			* 4.0	* 3.9	* 2.5	*	1.9
LS2TK : Cuivre (Cu)	μg/l			* <1.0	* <1.0	* <1.0	*	<1.0
LS2TL : Manganèse (Mn)	μg/l			* 3.4	* 1.4	* <1.0	*	<1.0
LS2TC : Nickel (Ni)	μg/l			* 19	* 12	* 3.1	*	* 3.1
LS2ND : Plomb (Pb)	μg/l			* <1.0	* <1.0	* <1.0	*	<1.0
LS2TM : Zinc (Zn)	μg/l			<10	<10	<10		<10
	Sous-ti	raitance E	Eurofins IPL	Nord (Do	uai)			
ICIDR : Carbone Organique Total (COT)	mg/l			* 1.3	* 2.8	* 3.7	*	4.6



RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 16E056091

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-066388-01

Référence Dossier : PYB 16/07-033 Objet: SLN suivi milieu marin

Version du : 29/07/2016

Date de réception : 08/07/2016

N° Echantillon Référence client :		8	007 ST3 SS		008 ST3 MP	00 ST3	3 F	S	010 Γ4 SS	_	011 T4 MP	,	012 ST4 F
Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse :		19	ESA /07/2016	1	ESA 9/07/2016	ES 19/07/			E SA 07/2016		ESA /07/2016		ESA 07/2016
				Me	étaux								
LS2TB : Chrome (Cr)	μg/l	*	2.7	*	4.0	* 2	.5	*	5.3	*	1.4	*	4.2
LS2TK : Cuivre (Cu)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	* <1	1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
LS2TL : Manganèse (Mn)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	* <1	1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	1.6
LS2TC : Nickel (Ni)	μg/l	*	2.0	*	2.0	* 2	.7	*	1.5	*	1.6	*	5.2
LS2ND : Plomb (Pb)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	* <1	1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
LS2TM : Zinc (Zn)	μg/l		<10		<10	<	10		<10		<10		<10
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Douai)													
ICIDR : Carbone Organique Total (COT)	mg/l	*	3.7	*	4.9	* 6	.4	*	8.1	*	3.2	*	3.6









RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 16E056091 Version du : 29/07/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-066388-01 Date de réception : 08/07/2016

Référence Dossier : PYB 16/07-033 Objet : SLN suivi milieu marin

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse :			013 ST5 SS ESA 9/07/2016		014 ST5 MP ESA 9/07/2016	1	015 ST5 F ESA 9/07/2016	19	016 ST6 ESA 9/07/2016	19	017 UA1 ESA 9/07/2016	1!	018 UA2 ESA 9/07/2016
Métaux													
LS2TB : Chrome (Cr)	μg/l	*	2.6	*	3.2	*	1.9	*	1.8	*	7.7	*	5.1
LS2TK : Cuivre (Cu)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0
LS2TL : Manganèse (Mn)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	7.0	*	4.2
LS2TC : Nickel (Ni)	μg/l	*	2.1	*	2.2	*	<1.0	*	<1.0	*	16	*	10
LS2ND : Plomb (Pb)	μg/l	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	<1.0	*	7.4	*	<1.0
LS2TM : Zinc (Zn)	μg/l		<10		<10		<10		<10		<10		<10
Sous-traitance Eurofins IPL Nord (Douai)													

Observations	N° Ech	Réf client
Carbone Organique Total (analyse sous-traitée) : l'analyse du Carbone Organique Total est réalisée par oxydation à chaud en milieu acide et non par combustion, toujours sous accréditation Norme NF EN 1484, suite à un problème temporaire d'équipement	(003) (004) (005) (006) (007) (008) (009) (010) (011) (012) (013) (014) (015) (016) (017) (018)	ST1 SS / ST1 F / ST2 SS / ST2 F / ST3 SS / ST3 MP / ST3 F / ST4 SS / ST4 MP / ST4 F / ST5 SS / ST5 MP / ST5 F / ST6 / UA1 / UA2 /
La date de prélèvement n'étant pas renseignée conformément aux exigences normatives et réglementaires, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir de la date et heure de réception par le laboratoire.	(003) (004) (005) (006) (007) (008) (009) (010) (011) (012) (013) (014) (015) (016) (017) (018)	ST1 SS / ST1 F / ST2 SS / ST2 F / ST3 SS / ST3 MP / ST3 F / ST4 SS / ST4 MP / ST4 F / ST5 SS / ST5 MP / ST5 F / ST6 / UA1 / UA2 /

4.4

3.6

4.9

0.44

3.4

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

6.7

mg/l

D : détecté / ND : non détecté

ICIDR: Carbone Organique Total

(COT)

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.





RAPPORT D'ANALYSE

Version du : 29/07/2016

Date de réception : 08/07/2016

Dossier N°: 16E056091

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-066388-01

Référence Dossier : PYB 16/07-033 Objet : SLN suivi milieu marin

Gilles Lacroix

Coordinateur Projets Clients



Annexe technique

N° de rapport d'analyse :AR-16-LK-066388-01 Dossier N°: 16E056091

Emetteur: Commande EOL:

Référence commande : Nom projet:

Eau saline

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
ICIDR	Carbone Organique Total (COT)	Combustion /IR - NF EN 1484	0.2	mg/l		Prestation soustraitée à Eurofins IPL Nord SAS
LS2ND	Plomb (Pb)	ICP/MS [Injection directe] - NF EN ISO 17294-2	1	μg/l		Eurofins Analyse pour l'Environnement France
LS2TB	Chrome (Cr)		1	μg/l		
LS2TC	Nickel (Ni)		1	μg/l		
LS2TK	Cuivre (Cu)		1	μg/l		
LS2TL	Manganèse (Mn)		1	μg/l		
LS2TM	Zinc (Zn)		10	μg/l		

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée) :

(B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (A) : Eurachem (D): ISO 15767 (e): Méthode interne



Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N°: 16E056091 N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-066388-01

Emetteur: Commande EOL:

Nom projet : Référence commande :

Eau saline

Référence Eurofins	Référence Client	Date&Heure Prélèvement	Code-barre	Nom flacon
16E056091-003	ST1 SS			
16E056091-004	ST1 F			
16E056091-005	ST2 SS			
16E056091-006	ST2 F			
16E056091-007	ST3 SS			
16E056091-008	ST3 MP			
16E056091-009	ST3 F			
16E056091-010	ST4 SS			
16E056091-011	ST4 MP			
16E056091-012	ST4 F			
16E056091-013	ST5 SS			
16E056091-014	ST5 MP			
16E056091-015	ST5 F			
16E056091-016	ST6			
16E056091-017	UA1			
16E056091-018	UA2			





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1603676 Date de prélèvement : 29/06/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/06/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST1 SS Date début d'analyse : 29/06/16

Date de validation : 1/07/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 01 Juillet 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1603677 Date de prélèvement : 29/06/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/06/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST1 F Date début d'analyse : 29/06/16

Date de validation : 1/07/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 01 Juillet 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1603678 Date de prélèvement : 29/06/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/06/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST2 SS Date début d'analyse : 29/06/16

Date de validation : 1/07/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 01 Juillet 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1603679 Date de prélèvement : 29/06/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/06/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST2 F Date début d'analyse : 29/06/16

Date de validation : 1/07/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 01 Juillet 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1603680 Date de prélèvement : 29/06/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/06/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST3 SS Date début d'analyse : 29/06/16

Date de validation : 1/07/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 01 Juillet 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1603681 Date de prélèvement : 29/06/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/06/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST3 MP Date début d'analyse : 29/06/16

Date de validation : 1/07/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 01 Juillet 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1603682 Date de prélèvement : 29/06/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/06/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST3 F Date début d'analyse : 29/06/16

Date de validation : 1/07/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 01 Juillet 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1603683 Date de prélèvement : 29/06/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/06/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST4 SS Date début d'analyse : 29/06/16

Date de validation : 1/07/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 01 Juillet 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1603684 Date de prélèvement : 29/06/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/06/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST4 MP Date début d'analyse : 29/06/16

Date de validation : 1/07/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 01 Juillet 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1603685 Date de prélèvement : 29/06/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/06/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST4 SS Date début d'analyse : 29/06/16

Date de validation : 1/07/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 01 Juillet 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1603686 Date de prélèvement : 29/06/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/06/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST5 SS Date début d'analyse : 29/06/16

Date de validation : 1/07/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 01 Juillet 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1603687 Date de prélèvement : 29/06/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/06/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST5 MP Date début d'analyse : 29/06/16

Date de validation : 1/07/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 01 Juillet 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB \mathbb{N}° d'enregistrement : 1603688 Date de prélèvement : 29/06/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/06/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : ST5 F Date début d'analyse : 29/06/16

Date de validation : 1/07/16

ValeursUnitéLimite demesuréesmesureQuantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 01 Juillet 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a





LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996. Agréé par la Province des Iles : Arrêté nº 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur : GINGER SOPRONER Echantillon prélevé par : PYB N° d'enregistrement : 1603689 Date de prélèvement : 29/06/16

Nature du prélèvement : EAU DE MER Date d'arrivée au laboratoire : 29/06/16 à 15:30

Lieu du prélèvement : \$T6 Date début d'analyse : 29/06/16

Date de validation : 1/07/16

 Valeurs
 Unité
 Limite de

 mesurées
 mesure
 Quantification

PARAMETRES CHIMIQUES

(Méthode d'analyse : NF EN 872)

COMMENTAIRES:

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse surfacique est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 01 Juillet 2016

Le Chef de laboratoire Vanessa LAVIGNE

Indice de révision : a

ANNEXE II : RESULTATS BRUTS SUR LES SEDIMENTS (EUROFINS ENVIRONNEMENT)





SOPRONER
Monsieur Pierre-Yves BOTHOREL
bp 3583
1, bis rue berthelot
98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 15E052594 Date de réception : 05/08/2015 Référence Dossier : SLN 2014-2015 - SLN mer + SLN sédiments marins

Référence Commande : PYB 15/07-049

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Sédiments	ST1	
002	Sédiments	ST2	
003	Sédiments	ST3	
004	Sédiments	ST4	
005	Sédiments	ST5	
006	Sédiments	ST6	
007	Sédiments	UA1	
800	Sédiments	UA2	

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée): (A): Eurachem (B): XP T 90-220 (C): NF ISO 11352 (D): ISO 15767 (e): Méthode interne

Conservation de vos échantillons

Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 6 semaines pour les sols et pendant 4 semaines pour les eaux et l'air, à compter de la date de réception des échantillons au laboratoire. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue.

Conservation Supplémentaire :	x 6 semaines supplémentaires (LS0PX)
Nom:	Signature :
Date:	





N° de rapport d'analyse : AR-15-LK-058835-01 Version du : 14/08/2015 Page 2/5

Dossier N°: 15E052594 Date de réception : 05/08/2015 Référence Dossier : SLN 2014-2015 - SLN mer + SLN sédiments marins

Référence Commande : PYB 15/07-049

N° Echantillon		001	002	003	004	005	Limites
Date de prélèvement :							de
Début d'analyse :		05/08/2015	05/08/2015	05/08/2015	05/08/2015	05/08/2015	Quantification
		Préparation	on Physico	-Chimique			
XXS07 : Refus Pondéral à 2 % mm Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 NF ISO 11464	6 P.B.	* 33.6	* 52.5	* 52.8	* 27.3	* 36.2	Sédiments : 1
XXS06 : Séchage à 40°C Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 NF ISO 11464		* _	* _	* -	* _	* -	
			Métaux				
XXS01: Minéralisation eau régale - Bloc chauffant Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B		* _	* _	* _	* _	* -	
LS872 : Chrome (Cr) mg/ Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B	/kg MS	* 268	* 437	* 259	* 172	* 154	Sédiments : 5
	/kg MS	8.13	2.49	2.14	<1.06	<1.06	Sédiments : 1
Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885							
LS874 : Cuivre (Cu) mg/ Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B	/kg MS	* 19.1	* 14.8	* 13.6	* 6.47	* <5.30	Sédiments : 5
LS879: Manganèse (Mn) mg/ Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885	/kg MS	* 340	* 437	* 283	* 171	* 118	Sédiments : 1
	/kg MS	* 2270	* 2190	* 1560	* 570	* 322	Sédiments : 1

001: ST1 004: ST4 002: ST2 005 : ST5

003: ST3

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





Dossier N° : 15E052594 Date de réception : 05/08/2015 Référence Dossier : SLN 2014-2015 - SLN mer + SLN sédiments marins

Référence Commande : PYB 15/07-049

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :		001 05/08/2015	002 05/08/2015 Métaux	003 05/08/2015	004 05/08/2015	005 05/08/2015	Limites de Quantification
LS883 : Plomb (Pb) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICh NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) B		* 31.9	* 25.2	* 21.9	* 12.1	* <5.30	Sédiments : 5
LS894 : Zinc (Zn) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICI NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) B		* 116	* 130	* 90.7	* 48.7	* 21.7	Sédiments : 5

 001 : ST1
 004 : ST4

 002 : ST2
 005 : ST5







Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

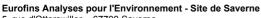


Dossier N $^\circ$: 15E052594 Date de réception : 05/08/2015 Référence Dossier : SLN 2014-2015 - SLN mer + SLN sédiments marins

Référence Commande : PYB 15/07-049

N° Echantillon	006	007	800		Limites
Date de prélèvement : Début d'analyse :	05/08/2015	05/08/2015	05/08/2015		de Quantification
			-Chimique		
XXS07 : Refus Pondéral à 2 % P.B. mm Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 NF ISO 11464	* 31.3	* 38.2	* 49.2		Sédiments : 1
XXS06 : Séchage à 40°C Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 NF ISO 11464	* -	* _	* _		
		Métaux			
XXS01: Minéralisation eau régale - Bloc chauffant Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B	* -	* _	* -		
LS872 : Chrome (Cr) mg/kg MS Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B	* 61.4	* 871	* 407		Sédiments : 5
LS873 : Cobalt (Co) mg/kg MS Prestation réalisée sur le site de Saverne Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES -	<1.00	7.36	<1.00		Sédiments : 1
NF EN ISO 11885 LS874: Cuivre (Cu) mg/kg MS Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B	* 7.32	* 28.9	* 25.8		Sédiments : 5
LS879: Manganèse (Mn) mg/kg MS Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885	* 153	* 690	* 385		Sédiments : 1
LS881: Nickel (Ni) mg/kg MS Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) Méthode B	* 91.7	* 3020	* 2130		Sédiments : 1

006 : ST6 007 : UA1 008 : UA2



5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





Dossier N $^\circ$: 15E052594 Date de réception : 05/08/2015 Référence Dossier : SLN 2014-2015 - SLN mer + SLN sédiments marins

Référence Commande : PYB 15/07-049

N° Echantillon Date de prélèvement : Début d'analyse :	006 05/08/2015	007 05/08/2015 Métaux	008 05/08/2015		Limites de Quantification
LS883 : Plomb (Pb) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICI NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) B	* <5.00	* 47.9	* 35.9		Sédiments : 5
LS894 : Zinc (Zn) Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICC NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 (X 33-010) B	* 18.6	* 308	* 184		Sédiments : 5

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Jean-Paul Klaser Coordinateur de Projets Clients

Stéphanie André Coordinateur de Projets Clients





ANNEXE III : RESULTATS BRUTS SUR LES BIOINDICATEURS (AEL)





"Analyse des métaux dans l'environnement et expertise"



RAPPORT D'ANALYSES

AEL / LEA Téléphone: (+687) 26.08.19 BP A5 Fax: (+687) 28.33.98 Nouméa 98848 Mob: (+687) 76.84.30

Nouvelle Calédonie Email: info@ael-environnement.nc

Web: www.ael-environnement.nc

Numéro de devis :	064-SO-15-A	Nombre de pages :	2
Client	SOPRONER	Date d'émission:	29/01/2016
Contact principal :	Antoine GILBERT		

Réf. AEL: A033

Type échantillon/s	Tissus biologiques
Nombre d'échantillons	28
Réception des échantillons	8/01/2016
Remarque :	Rapport intermédiaire en attente des PCB et HCT

Analyse des métaux selon NF ISO 11 885

Note : Les résultats sont donnés en matière sèche.

Date	Description	Validé par
29/01/2016	Rapport intermediaire	S.PLUCHINO

Responsable Section Analyse

ISO 9001 Qualité

"Analyse des métaux dans l'environnement et expertise"

Ref. AEL	Station	Co (µg/g)	Cr (mg:kg)	Cu (µg/g)	Fe (μg/gL)	Mn (μg/g)	Ni (μg/g)	Pb (μg/g)	Zn (μg/g)
A033-B-001	ST2-lot1	0,66	3,92	7,95	332	14,5	8,55	6,22	2058
A033-B-002	ST2-lot2	0,91	4,64	7,82	346	18,3	11,7	6,72	2434
A033-B-003	ST2-lot3	0,53	3,15	8,02	241	23,9	6,32	5,7	3009
A033-B-004	ST2-lot4	0,68	4,12	6,88	287	14,8	9,72	5,65	3100
A033-B-005	ST3-lot1	0,52	2,76	6,91	230	14,4	5,55	5,48	2706
A033-B-006	ST3-lot2	0,49	2,46	6,81	201	9,4	5	6,21	3065
A033-B-007	ST3-lot3	0,48	5,69	6,66	225	15,6	4,6	6,3	2952
A033-B-008	ST3-lot4	0,55	2,35	6,94	225	13,9	5,4	5,15	2722
A033-B-009	ST4-lot1	0,48	2,94	7,4	230	11,5	5,43	4,54	822
A033-B-010	ST4-lot2	0,35	2,03	7,63	179	14,6	4,21	5,05	750
A033-B-011	ST4-lot3	0,37	1,99	6,77	180	13,4	3,43	5,1	925
A033-B-012	ST4-lot4	0,41	2,53	6,46	209	14,4	6,47	4,27	833
A033-B-013	ST5-lot1	0,34	1,77	5,63	204	10,4	2,95	3,18	794
A033-B-014	ST5-lot2	0,35	1,87	7	174	13,3	2,83	3,1	777
A033-B-015	ST5-lot3	0,32	1,97	6,7	195	18,1	2,81	3,01	821
A033-B-016	ST5-lot4	<0,20	1,46	4,38	132	10,2	2,12	1,65	402
A033-B-017	ST6-lot1	0,62	2,37	5,58	281	13,8	3,59	3,39	1210
A033-B-018	ST6-lot2	0,48	2,31	5,5	269	15,9	3,09	3,91	937
A033-B-019	ST6-lot3	0,39	2,94	6,04	234	17,4	2,64	4,12	751
A033-B-020	ST6-lot4	0,4	1,83	5,3	231	16,6	2,79	4,34	805
A033-B-021	ST7-lot1	0,32	5,29	6,06	205	11,7	1,85	1,96	663
A033-B-022	ST7-lot2	0,26	2,08	5,56	154	15,6	1,74	2,45	652
A033-B-023	ST7-lot3	0,29	1,47	7,3	170	14	1,78	2,51	721
A033-B-024	ST7-lot4	0,33	1,89	6,61	173	11,7	2,44	4,06	749
A033-B-025	Lot témoin-lot1	0,28	1,33	5,84	180	14,6	2,13	0,86	587
A033-B-026	Lot témoin-lot2	0,3	1,06	5,2	151	12	1,99	0,81	547
A033-B-027	Lot témoin-lot3	0,39	1,69	6,82	235	25,7	3,14	0,72	710
A033-B-028	Lot témoin-lot4	0,34	2,13	5,6	180	14,7	2,28	0,67	691

ANNEXE IV : INFLUENCE DE LA PLUVIOMETRIE SUR LES RESULTATS DES BIOINDICATEURS

La pluviométrie mensuelle entre juillet et Décembre sur chaque année (2010 à 2015) est présentée dans le Tableau 26. Une analyse de variance non-paramétrique (Kruskal-Wallis) à un facteur (Année) sur ces données montre l'absence de différence significative (p>0,05) de la pluviométrie moyenne entre année sur la période étudiée.

Tableau 26 : Cumul de pluie par mois (mm) pour chaque année et chaque période de transplantation (Juillet à Décembre)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Juillet	42	104,8	39,5	158,9	55	72
Août	118,4	81,3	60,2	56,5	68	39
Septembre	5	44,5	77,7	44,8	53	19
Octobre	85,8	24,1	57,3	58,1	38	35
Novembre	54,6	35,5	46	48,9	37	21
Décembre	20,8	135,7	81,3	78,2	43	45
Moyenne	54,4	71,0	60,3	74,2	49,0	38,5

